

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

DES RÉALITÉS INÉGALES : ÊTRE FILLE ET GARÇON DE TABLE À
MONTRÉAL PENDANT L'ENTRE-DEUX-GUERRES

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
À LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR
SOPHIE CARDINAL

JUIN 2017

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Nombreuses sont les personnes qui, grâce à leur appui, ont permis la réalisation de ce mémoire. D'abord, je souhaite remercier mes collègues historiens et historiennes pour les moments à discuter des difficultés de la maîtrise. Nos rencontres ont atténué l'isolement qui peut peser lors de la rédaction d'un mémoire.

Merci à mes amies proches (Émilie, Véronique, Élodie, Mia, Alexandra, Véro G) et mon amoureux Xavier pour vos encouragements et votre attention. À ma mère pour ses histoires d'*ex waitress* qui m'ont donné envie d'écrire sur ces femmes. Un gros merci à mon père pour ses relectures et sa précieuse aide. Je suis chanceuse d'avoir des gens comme vous dans ma vie.

Bien sûr, je souhaite remercier Magda Fahrni pour ses conseils judicieux et son support tout au long de la rédaction de ce mémoire. Tes commentaires m'ont permis d'approfondir mes réflexions et de mettre de l'ordre dans mes idées.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	II
TABLE DES MATIÈRES.....	III
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
LISTE DES FIGURES.....	VIII
RÉSUMÉ.....	IX
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I BILAN HISTORIOGRAPHIQUE ET MÉTHODOLOGIE.....	4
1.1 Bilan historiographique.....	4
1.1.1 État des recherches	4
1.1.2 Les femmes et le travail rémunéré.....	6
1.1.3 Les femmes et le mouvement syndical.....	14
1.1.4 Le métier de service aux tables.....	19
1.1.5 Conclusion : Forces et lacunes de l'historiographie.....	28
1.2 Problématique.....	28
1.2.1 Buts et question de recherche.....	28
1.2.2 Cadre spatio-temporel.....	29
1.2.3 Approche.....	30
1.2.4 Hypothèse.....	32
1.2.5 Conclusion.....	33
1.3 Méthodologie et critique des sources.....	33
1.3.1 Présentation du corpus de sources.....	33
1.3.2 Critique et traitement des sources.....	34
1.3.3 Conclusion.....	45

CHAPITRE II	
LE PORTRAIT DU MÉTIER.....	46
2.1 Description des filles et garçons de table à Montréal et au Québec.....	46
2.1.1 Évolution et ghettoïsation.....	46
2.1.2 L'âge et le statut civil.....	48
2.1.3 Immigration et origines ethniques.....	52
2.1.4 Conclusion.....	55
2.2 Les spécificités au sein du métier selon le sexe.....	55
2.2.1 Les offres d'emplois.....	58
2.2.2 Les demandes d'emplois.....	63
2.2.3 Conclusion.....	64
2.3 Lieux de travail	65
2.3.1 Contexte du milieu de la restauration	65
2.3.2 Description et classification des lieux de travail des filles et garçons de table.....	67
2.3.3 Conclusion.....	80
2.4 Représentation du métier.....	82
2.4.1 Perception de la société.....	82
2.4.2 La fille de table et sa perception d'elle-même	85
2.4.3 Conclusion.....	86
2.5 Conclusion.....	86
CHAPITRE III	
CONDITIONS DE TRAVAIL ET ORGANISATION SYNDICALE.....	88
3.1 Environnement de travail et interactions au sein du métier.....	89
3.1.1 Relations avec le client.....	89
3.1.2 Relations entre employés.....	92

3.1.3 Relations avec les patrons.....	93
3.1.4 Conclusion.....	95
3.2 Conditions de travail.....	95
3.2.1 Salaire.....	95
3.2.2 Heures de travail.....	111
3.2.3 Repos hebdomadaire.....	113
3.2.4 Multiplication des tâches.....	116
3.2.5 Conclusion.....	118
3.3 Organisation et luttes syndicales des filles et garçons de table.....	119
3.3.1 Union des employés d'hôtels et de restaurants aux États-Unis et au Canada.....	119
3.3.2 Union des employés d'hôtels et de restaurants au Québec.....	121
3.3.3 Conclusion.....	138
3.4 Limites à l'implication des femmes et autres moyens de résistance.....	138
3.5 Conclusion.....	143
 CONCLUSION.....	 146
 ANNEXE A CORPUS DE PHOTOGRAPHIES	 152
BIBLIOGRAPHIE.....	169

LISTE DES TABLEAUX

Tableau		Page
2.1	Nombre de filles et garçons de table à Montréal (par année).....	47
2.2	Âge (en années) des filles et des garçons de table à Montréal 1921.....	48
2.3	Âge (en années) des filles et des garçons de table à Montréal 1931.....	49
2.4	Âge (en années) des filles et des garçons de table à Montréal 1941.....	49
2.5	État matrimonial des filles et garçons de table au Québec en 1931.....	49
2.6	État matrimonial des filles et garçons de table au Québec en 1941.....	49
2.7	Lieux de naissance des filles et garçons de table au Québec en 1921.....	53
2.8	Lieux de naissance des filles et garçons de table au Québec en 1931.....	53
2.9	Lieux de naissance des filles et garçons de table au Québec en 1941.....	53

LISTE DES FIGURES

Figure		Page
1.1	Échantillonnage des petites annonces de <i>La Presse</i> , <i>The Star</i> et <i>La Patrie</i> entre 1919 et 1939.....	38
2.1	Comparatif des offres et demandes d'emploi des filles et garçons de table dans le <i>Montreal Star</i>	56
2.2	Comparatif des offres et demandes d'emploi des filles et garçons de table dans <i>La Patrie</i>	57
2.3	Comparatif des offres et demandes d'emploi des filles et garçons de table dans <i>La Presse</i>	57
2.4	Lieux de travail des filles de tables selon les demandes des employeurs dans les petites annonces.....	68
2.5	Lieux de travail des garçons de table selon les demandes des employeurs dans les petites annonces.....	69

RÉSUMÉ

Dans l'ébullition du Montréal des années 1920, le nombre de lieux de divertissements se multiplie. Les restaurants de toute gamme, cabarets, cafés, ainsi que l'apparition des chaînes de restauration illustrent ce développement. L'abondance de ces lieux et l'arrivée massive, après la guerre, des femmes sur le marché du travail, amènent plusieurs d'entre elles, dont bon nombre de célibataires, à se trouver un emploi en restauration. Durant l'entre-deux-guerres, les filles et garçons de table se partagent en nombre quasi paritaire ce domaine d'emploi, ce qui donne lieu à des dynamiques particulières. La question du genre et l'attribution de rôles à chacun des sexes façonnent alors le métier et les relations entre employés, clients et patrons. Une évolution des conditions de travail des filles et garçons de table est constatée pendant la période, notamment à travers diverses lois concernant le salaire minimum, la journée de congé hebdomadaire et la limitation des heures de travail. Malgré que les conditions des filles et garçons de table restent précaires, plusieurs efforts sont fournis pour les améliorer, entre autres à travers l'organisation syndicale. L'Union internationale des employés d'hôtels et de restaurants est le principal syndicat regroupant les filles et garçons de table. Tout comme l'attitude de la société envers le travail des femmes, l'implication des femmes dans le syndicat fluctuera tout au long de l'entre-deux-guerres, période caractérisée par une ségrégation des femmes et des hommes au sein du métier de service aux tables et de son organisation syndicale.

Mots clés : serveuse, serveur, travailleuse, Montréal, femmes, restaurant, divertissement, syndicalisme, genre, restauration, condition de travail, entre-deux-guerres, grève

INTRODUCTION

« We have long hours, small pay and much abuse, not only from employers, but from many men, who would not dare to treat their wife or sister as they do us¹. »

Au début du XX^e siècle, c'est ainsi qu'une fille de table canadienne se confie à un journaliste sur son métier. Le métier de service aux tables ne semble pas facile à cette époque où le travail des femmes est en pleine transformation. En effet, la Première Guerre mondiale a permis une entrée massive des femmes sur le marché du travail, bien qu'elles y étaient présentes avant. Pendant cette période, les femmes occupent des emplois traditionnellement masculins laissés vacants par les hommes, notamment dans l'industrie de l'armement². Toutefois, d'autres secteurs sont également touchés, par exemple, les banques, magasins et bureaux voient le nombre de femmes qui y travaillent croître pendant la guerre. Certaines femmes engagées ne le sont alors que de façon temporaire. D'autres subissent une pression sociale les incitant à redonner ces emplois aux hommes à leur retour. De nombreuses femmes, surtout célibataires, resteront en poste et plusieurs, ayant jouit d'une indépendance qu'un salaire leur permet, tenteront d'obtenir un emploi. Le marché du travail auquel elles feront face est toutefois teinté d'une ségrégation sexuelle très forte et ce marché confine les femmes à certains domaines. L'entre-deux-guerres voit une expansion du secteur tertiaire et au cours de la décennie des années 1920 à Montréal, on constate une augmentation des emplois dans le domaine des services. Dès lors, de nombreuses femmes vont délaisser les emplois de domestiques afin de chercher du travail dans les restaurants par exemple. Ainsi, en 1941, une femme sur quatre travaille à l'extérieur du foyer³. Bien que certaines femmes mariées de milieu défavorisé travaillent

¹Ruth A. Frager et Carmela Patrias, *Discounted Labour: Women Workers in Canada, 1870-1939*, University of Toronto Press, Toronto, 2005, p. 50.

²*Ibid.*, p. 76.

³ Marie Lavigne et Jennifer Stoddart, « Les travailleuses montréalaises entre les deux guerres », *Labour / Le Travail*, vol. 2, 1977, p. 171.

pour subvenir aux besoins de leur famille, la vaste majorité de ces femmes sont jeunes et célibataires⁴.

Par ailleurs, le contexte de guerre représente également un moment florissant pour les syndicats. Les Canadiens se retrouvent alors avec le plein-emploi et des salaires inégalés. La main-d'œuvre est moins disponible et les employeurs dépendent donc davantage des travailleurs et travailleuses. Les syndicats profitent de cette période de prospérité pour négocier de meilleurs salaires. De plus en plus, les syndicats prennent de l'ampleur et les employeurs n'ont d'autre choix que de négocier avec des employés organisés. Les deux années suivant la fin de la Première Guerre mondiale sont des plus agitées dans les unions. Les travailleurs et travailleuses de partout au Canada prendront part à de nombreuses confrontations pour améliorer leurs conditions de travail⁵. Les filles de table seront présentes lors de ces mouvements de protestation.

Au Québec, les historiennes et historiens qui ont réalisé des recherches sur le travail des femmes se sont principalement concentrés sur les ouvrières. Pourtant, une grande part des travailleuses œuvrent alors dans le domaine des services⁶. Le métier de service aux tables à Montréal pendant l'entre-deux-guerres, plus précisément de 1919 à 1939, sera l'objet de ce mémoire. Il s'agit ainsi d'un sujet très peu abordé par l'historiographie. Nous nous intéresserons particulièrement au cas des filles de table dans ce contexte spatiotemporel. Dans notre analyse, nous comparerons la situation des filles et des garçons de table. Nous déterminerons leur profil et lieux de travail en utilisant les recensements canadiens, les journaux quotidiens, les annuaires Lovell et un corpus de photographies. Nous découvrirons leurs conditions de travail à travers les plaintes au ministère du Travail et le rapport Coderre. Puis, nous observerons leur organisation syndicale et leurs moyens de résistance en analysant *Le Monde ouvrier* et la *Gazette du travail*. La période de l'entre-deux-guerres est riche en progrès pour les femmes. Nous croyons qu'il sera intéressant d'étudier le métier de service aux tables et son évolution pendant cette période à Montréal

⁴ Ruth A. Frager, Carmela Patrias, *Op. cit.*, 1870-1939, p.28.

⁵ Craig Heron, *The Canadian Labour Movement, A Short History, second edition*, James Lorimer and Company, Toronto, 1996, p. 51.

⁶ Le collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour éditeur, 1992 p. 271.

et de percevoir les asymétries de genre au sein d'un même métier où hommes et femmes se côtoient. Ainsi, dans l'analyse d'une même profession, nous réussirons à faire un juste portrait des filles de table en comparant les réalités des deux sexes dans une perspective féministe.

Notre mémoire sera présenté en trois chapitres. D'abord, le chapitre 1 présentera l'historiographie, la présentation des sources et la méthodologie, le chapitre 2 dressera un portrait global des filles et garçons de table et finalement, le chapitre 3 sera consacré à une analyse de l'organisation syndicale et des conditions de travail au sein du métier.

CHAPITRE I

BILAN HISTORIOGRAPHIQUE ET MÉTHODOLOGIE

1.1 Bilan historiographique

1.1.1 État des recherches

Les recherches sur l'histoire des femmes au Canada et au Québec débutent réellement au cours des années 1970, alors qu'il y a une ébullition politique et que les théories féministes se font connaître. Des historiennes remarquent que les femmes sont ignorées dans l'histoire traditionnelle. Elles mobilisent dès lors leurs efforts afin de réintégrer les femmes dans l'histoire. Avec le développement de l'histoire des femmes et les débats que cela apporte, deux approches différentes à la réintégration des femmes dans l'histoire sont proposées.

Le sujet des femmes et du travail rémunéré est très tôt abordé par les historiennes, particulièrement pour les années de l'entre-deux-guerres alors que plusieurs changements surviennent dans le milieu du travail. Dans son article « Women's history and working class history », Bettina Bradbury dénote deux courants distincts dans l'histoire des femmes et du monde ouvrier. La première approche, surtout présente dans les années 1970, vise principalement à démontrer que les femmes aussi se sont impliquées dans les sphères dites masculines. On remarque cette approche notamment chez Veronica Strong-Boag ainsi que dans la synthèse de Marie Lavigne et Yolande Pinard. Ces historiennes abordent notamment la présence des femmes dans les grands mouvements de contestation et de celles présentes dans la sphère du travail salarié. Elles cumulent également les comparaisons entre les hommes et les femmes. Puis, un deuxième courant de l'histoire des femmes et du monde ouvrier émerge dans les années 1980. Andrée Lévesque et Joan Sangster, qui figurent parmi les principales tenantes de ce courant, travaillent notamment sur l'identification des milieux de travail dits féminins, les mouvements de contestation ouvriers dans lesquels les femmes se

sont impliquées ainsi que leurs conditions de travail. Ces sujets pourraient être attribués à la première vague, cependant ces historiennes vont intégrer des questionnements sur l'identité de ces femmes, leur rôle au sein de la famille et la façon dont celui-ci influence leur implication au travail. Elles vont aussi considérer les femmes qui n'occupent pas un travail salarié, les ménagères, comme des travailleuses dont la contribution est indéniable. De plus, cette deuxième vague d'historiennes vient davantage prendre en compte la réalité de l'époque et rejette la simple application de théories féministes contemporaines en guise d'explication aux phénomènes historiques. Cette « nouvelle histoire des femmes¹ » veut donc faire interagir les femmes et les hommes dans l'élaboration du passé. Ce deuxième courant d'histoire des femmes ne prend pas seulement en compte les femmes dans la sphère publique dite masculine, mais veut également démontrer l'apport unique de celles-ci à la classe ouvrière. Il considère aussi les différences entre les travailleuses, notamment sur les plans de l'origine ethnique et de la classe sociale.

Notre bilan historiographique se divisera en trois thèmes: les femmes et le travail rémunéré, les femmes et le mouvement syndical ainsi que le métier de service aux tables. Nous pourrons observer les deux courants de pensée venant d'être présentés. Nous relèverons les éléments qui varient selon les auteures. Par la suite, nous inscrirons notre projet dans l'historiographie et présenterons notre problématique ainsi que nos hypothèses.

¹ Bettina Bradbury, «Women's History and Working-class History», *Labour / Le Travail*, Vol.19, printemps 1987, p. 23-43.

1.1.2 Les femmes et le travail rémunéré

1.1.2.1 Infériorité des femmes au sein du marché du travail

Constatant l'infériorité des femmes sur le marché du travail pendant l'entre-deux-guerres, des historiennes des femmes relèvent les agents culturels et économiques causant cette infériorité. Marie Lavigne et Jennifer Stoddart publient en 1976 « Les travailleuses montréalaises pendant l'entre-deux-guerres », qui est le résultat de leur mémoire de maîtrise « Analyse du travail féminin à Montréal », dont les recherches ont été effectuées entre 1972 et 1973. Dans cet article, ces historiennes remarquent qu'« en soi, on ne peut parler d'un bouleversement profond du travail féminin entre les deux guerres[...]»². Certes, elles dénotent une lente progression du taux de participation des femmes à la main-d'œuvre. Cependant, ce n'est pas selon elles parce que cette période est riche en victoires pour la condition féminine que le travail salarié est pour autant touché : « les liens entre le travail salarié et l'obtention des droits civils sont indirects et diffus³ ». De profonds bouleversements politiques et juridiques sont absents au cours de la période en ce qui concerne le travail féminin. Par ailleurs, Lavigne et Stoddart font parfois des comparaisons avec Toronto et le reste du Canada. Elles y dénotent quelques différences mineures, surtout chez les métiers plus qualifiés, soient l'enseignement et les soins de santé. En effet, au Québec, ces métiers ont longtemps été occupés par des religieuses; conséquemment les conditions sont moins intéressantes qu'ailleurs. Ce sont, selon Lavigne et Stoddart, différents facteurs culturels et idéologiques qui ont entraîné une participation plus ou moins grande des femmes au travail salarié. Les auteures insistent principalement sur le fait que l'infériorité féminine dans la famille est transposée au travail salarié. D'ailleurs, dans *Familles ouvrières à Montréal*⁴, publié en 1995, Bettina Bradbury constate également comment la division

² Marie Lavigne et Jennifer Stoddart, « Les travailleuses montréalaises entre les deux guerres », *Labour / Le Travail*, vol. 2, 1977, p. 182.

³ *Ibid.*, p. 183.

⁴ Bettina Bradbury, *Familles ouvrières à Montréal*, Montréal, Boréal, 1995, 368 p.

sexuelle du travail au sein de la famille vient influencer l'organisation du travail salarié. Pour le démontrer, elle emprunte à l'histoire ouvrière, l'histoire des femmes et l'histoire de la famille, ce qui est tout à fait novateur à l'époque. Bradbury démontre que les changements économiques et le travail salarié des femmes sont aussi venus bouleverser l'organisation de la famille et de la société. Dans cet ouvrage, elle traite particulièrement des conditions de vie des familles ouvrières en milieu urbain pendant la période d'industrialisation. Elle analyse les rôles de chaque membre de la famille, particulièrement des obligations du rôle de père, alors en changement au cours de cette période. Elle remarque d'ailleurs que plusieurs femmes qui effectuent un travail salarié pendant l'entre-deux-guerres sont âgées entre 15 et 20 ans et donc qu'elles contribuent certainement au revenu familial. Dans *Breadwinning Daughters: Single Working Women in a Depression-Era City 1929-1939*, paru en 2010, Katrina Srigley va pour sa part jusqu'à affirmer qu'au sein des familles ouvrières, les filles auraient joué un rôle crucial de pourvoyeuses au cours des années trente⁵. Elle démontre ainsi que ce serait davantage les filles que les garçons qui auraient contribué avec leurs salaires au revenu familial; les filles réussissant à obtenir des emplois plus stables que les garçons.

D'autre part, selon Veronica Strong-Boag, c'est l'organisation économique qui est en cause dans l'infériorité des femmes sur le marché du travail. Dans son article «*The Girl of the New Day: Canadian Working Women in the 20's*»⁶, paru en 1979, elle impute les faibles conditions de travail des femmes à une organisation économique paternaliste. Strong-Boag démontre l'existence de cette discrimination de sexe dans l'organisation de l'économie et du travail. L'article se concentre sur les emplois non-spécialisés, secteur dans lequel les travailleuses œuvrent majoritairement. L'article met en relief que bien que la société se soit modernisée dans les années 1920, les femmes

⁵ Katrine Srigley, *Breadwinning Daughters: Single Working Women in a Depression-Era City 1929-1939*, Toronto, University of Toronto Press, 2010, p. 38.

⁶ Veronica Strong-Boag, «*The Girl of the New Day: Canadian Working Women in the 20's*», *Labour/Le travail*, vol. 4, 1979, p. 131-164.

devront encore être patientes afin d'obtenir de meilleures conditions et être confrontées à un moins grand sexisme au sein du marché du travail.

Dans *Breadwinning Daughters: Single Working Women in a Depression-Era City 1929-1939*, Katrina Srigley vient démontrer une infériorité concrète des femmes dans leurs milieux de travail. Bien qu'elle se concentre sur les femmes célibataires à Toronto, elle effectue plusieurs comparaisons avec Montréal. Srigley vient mettre en lumière les barrières spécifiques que les femmes peuvent rencontrer à cette époque dans le monde du travail salarié: «vulnerable position on the shopfloor, male centred unions, the masculinist culture of the labour movement and the added burden of household responsibilities⁷». Dans *Les femmes dans la société québécoise*, Lavigne et Stoddart soulignent elles aussi que les femmes vivent une division sexuelle sur le marché du travail: elles œuvrent surtout dans des milieux dits féminins. Les auteures abordent brièvement différents milieux au sein desquels les femmes travaillent: les manufactures, les bureaux, les magasins, en plus de traiter également des professions plus qualifiées et des domestiques. Denyse Baillargeon affirme aussi qu'en raison de cette division sexuelle du marché du travail, les femmes occupent des postes que les hommes n'auraient de toute façon pas voulus, comme l'ont mentionné certaines auteures avant elles. Dans son ouvrage *Earning Respect: The Lives of Working Women in Small-town Ontario: 1920-1960*⁸, paru en 2005, Joan Sangster décrit pour sa part l'expérience concrète des femmes dans un milieu de travail où une forte division sexuelle est présente dans son ouvrage. À travers des entrevues, elle présente la vie de femmes occupant un emploi dans une manufacture d'une petite ville industrielle d'Ontario. Elle analyse la construction de l'identité des femmes comme travailleuses salariées dans un milieu d'hommes. Sangster observe aussi les familles et communautés dans lesquelles ces femmes évoluent. Elle étudie également comment les femmes ont

⁷ Katrina Srigley, *Op. cit.*, p.74

⁸ Joan Sangster, *Earning Respect: The Lives of Working Women in Small-Town Ontario, 1920-1960*, Toronto, Toronto University Press, 1995, 334p

construit leur propre culture du travail et de la résistance. Dans une démarche novatrice, elle établit des parallèles avec la culture des travailleuses d'Australie et de Nouvelle-Zélande. L'approche micro et intimiste de Sangster offre ainsi du nouveau dans l'historiographie.

1.1.2.2 Discrimination des travailleuses

Dans « Les travailleuses montréalaises entre les deux guerres », Lavigne et Stoddart insistent sur l'importance de ne pas percevoir les femmes comme un groupe homogène, mais bien de prendre en considération leurs origines sociale et ethnique. L'ouvrage collectif *A Nation of Immigrants : Women, Workers, and Communities in Canadian History, 1840s-1960s*⁹, publié en 1998 sous la direction de Franca Iacovetta, Paula Draper et Robert Ventresca, démontre que s'ajoute à une ségrégation de genre au sein des métiers, une ségrégation ethnique. En effet, chaque chapitre traite d'une communauté immigrante, abordant différentes thématiques et problématiques. Le travail des femmes immigrantes y est notamment analysé par Ruth Frager, Carmela Patrias et Paula J. Draper. Ces dernières constatent que les femmes immigrantes sont en bonne partie des femmes occupant un travail salarié et qu'il existe des ghettos ethniques au sein de métiers particuliers. La situation des immigrants est également discutée dans *Discounted Labour*, alors que Frager et Patrias mentionnent que les hommes immigrants occupent bien souvent les emplois que les hommes d'origine canadienne ne veulent pas, soit ceux dits « féminins ». Par exemple, les hommes d'origine chinoise occupent des emplois de domestiques ou travaillent dans des restaurants ou des buanderies¹⁰. En plus de les rassembler, les auteures viennent approfondir des connaissances sur la situation des femmes immigrantes. L'exploitation

⁹ Franca Iacovetta, Paula Draper et Robert Ventresca. *A Nation of Immigrants: Women, Workers and Communities in Canadian History 1840s-1960s*, Toronto, University of Toronto Press, 512 p.

¹⁰ *Ibid.*, p. 44.

des femmes immigrantes est aussi traitée dans *Canadian Women, A History*¹¹, paru en 1988. Une deuxième édition, révisée, paraît en 1996, et une troisième édition, issue d'une collaboration des historiennes Gail Cuthbert Brandt, Naomi Black, Paula Bourne, et Magda Fahrni, est publiée en 2011. Les auteures soulignent que les femmes immigrantes sont présentes en grand nombre dans les métiers où les femmes sont fortement majoritaires¹². Par ailleurs, Srigley souligne dans son ouvrage l'origine raciale, le sexisme et le statut matrimonial comme éléments discriminatoires à l'embauche. Plusieurs historiennes avaient auparavant mis en évidence ces facteurs, mais Srigley ajoute l'importance de l'origine socio-économique des femmes dans l'obtention d'un emploi de col blanc.

1.1.2.3 Acceptation et perception sociale du travail des femmes

Cette discrimination et infériorité de la femme sur le marché du travail pendant l'entre-deux-guerres démontrent une acceptation difficile du travail salarié des femmes par la société de l'époque. Cette vision est d'ailleurs reprise par Yolande Pinard et Marie Lavigne en 1977 dans l'une des premières tentatives de synthèse sur l'histoire des femmes, *Les femmes dans la société québécoise*¹³. Celle-ci fut rééditée en 1983, en raison d'une nouvelle production historiographique abondante. Dans ce recueil de textes, le chapitre « Ouvrières et travailleuses montréalaises, 1900-1940 » nous intéresse particulièrement. Marie Lavigne et Jennifer Stoddart y traitent de l'évolution de l'attitude de la société québécoise face au travail féminin de 1900 à 1940. Malgré le nombre grandissant de femmes travailleuses, on ne remet toujours pas en cause, à cette époque, la place de la femme à la maison. Même le mouvement ouvrier et syndical se

¹¹ Alison Prentice et al. *Canadian Women, A History*, Toronto, Harcourt Brace Jovanovich, 1988, 496 p.

¹² *Ibid.*, p. 375.

¹³ Marie Lavigne et Yolande Pinard, *Travailleuses et féministes: les femmes dans la société québécoise*, Montréal, Boréal express, 1983, 430 p.

montre ambigu sur le travail des femmes, d'où la faible considération de celles-ci à plusieurs égards.

Une multitude d'ouvrages de synthèse peuvent être inclus dans l'historiographie sur le travail des femmes. Dans sa synthèse *Brève histoire des femmes au Québec* parue en 2012, Denyse Baillargeon met l'accent sur les changements économiques pour expliquer l'acceptation du travail salarié des femmes. En effet, elle souligne que pendant la période de l'entre-deux-guerres, la tolérance face au « travail salarié des femmes suit un cours plutôt sinueux[...] en fonction des cycles économiques¹⁴». Le Collectif Clio, qui fait successivement paraître en 1982 et en 1992 les deux éditions de son *Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, souligne aussi cette fluctuation de l'acceptation du travail salarié des femmes selon les changements économiques. Les auteures ont comme théorie que les femmes forment un réservoir de *cheap labor* qui peut être manipulé au gré des conjonctures économiques¹⁵. Elles vont même plus loin que les auteures précédentes en affirmant qu'après les guerres et la crise, il y a un retour en arrière sur le plan idéologique. L'ouvrage abordera aussi les différents secteurs dans lesquels les femmes œuvrent alors, incluant le travail des femmes en milieu rural. Les auteures affirment que la Première Guerre mondiale voit une augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail, mais que les mentalités par rapport au travail des femmes ne changeront pas drastiquement à ce moment. Dans *Discounted Labour*, ouvrage de synthèse de Ruth Frager et Carmela Patrias paru en 2005, on mentionne d'ailleurs qu'après la guerre, plusieurs femmes doivent céder leurs emplois aux hommes. Toutefois, l'ouvrage de synthèse *Canadian Women* suggère pour sa part que les guerres sont un facteur ayant influencé l'acceptation du travail salarié des femmes.

¹⁴ Denyse Baillargeon, *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal, 2012, p. 126.

¹⁵ Le collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour éditeur, 1992, p. 254.

Par ailleurs, certaines auteures ont mis en lumière les raisons sociales de cette difficile acceptation du travail des femmes au cours des années de l'entre-deux-guerres. Dans *Discounted Labour* tout comme dans l'ouvrage que Katrina Srigley présente en 2010, *Breadwinning Daughters: single working women in a Depression-era city, 1929-1939*, les auteures affirment que les femmes ne travaillaient pas pour du «pin money» comme les préjugés de l'époque le laissent entendre: «The vast majority of women, both married and single, worked because they had to or were expected to, not because of selfish indulgence¹⁶». Denyse Baillargeon et Véronica Strong Boag ajoutent dans leur ouvrage respectif une distinction importante entre le travail salarié des femmes mariées et celui des femmes célibataires, beaucoup plus toléré.

D'autre part, l'ouvrage de Lindsey McMaster, *Working Girls in the West: Representations of Wage-Earning Women*¹⁷, paru en 2008, propose une approche tout à fait différente du travail des femmes. L'auteure regarde dans les journaux, la poésie, les autobiographies et les livres de fiction afin de voir comment les travailleuses de l'ouest canadien y sont représentées. Elle tente ainsi de démontrer comment les femmes ayant un travail rémunéré sont perçues dans la culture et par le fait même dans la société de l'époque. Elle constate une mixité ethnique au sein de certains lieux de travail. Elle étudie également les représentations de travailleuses dans des conflits ouvriers, notamment la grève générale de 1919 à Winnipeg, afin d'analyser leur implication. McMaster souligne que la figure de la jeune travailleuse est identifiée comme un symbole de transformation sociale. Elle prétend que les représentations des travailleuses de l'ouest et de l'est canadien diffèrent. Toutefois, McMaster tend à ignorer à certains moments le contexte historique et social de l'époque. L'absence de justification de certains choix de sources représente également une faiblesse de l'ouvrage. Malgré tout, l'auteure contribue à l'historiographie avec une histoire

¹⁶Katrina Srigley, *Op. cit.*, p. 24.

¹⁷Lindsey McMaster *Working Girls in the West: Representations of Wage-Earning Women*, Vancouver, UBC Press, 2008, 209 p.

culturelle de la perception du travail des femmes à l'époque qui diffère de l'histoire sociale qui prévalait jusque-là, et nous fournit de nouveaux aperçus.

Bien que les auteures s'entendent sur plusieurs éléments, soit la division sexuelle du travail au sein du marché du travail, les piètres conditions de travail des femmes ainsi que la forte présence du sexisme dans la société de l'époque, on peut remarquer certaines divergences chez les historiennes qui ont traité du travail rémunéré chez les Québécoises et Canadiennes. La question de l'acceptation et de la participation des femmes au travail rémunéré au sein de la société varie parfois selon les auteures. Elles vont toutes souligner que le travail rémunéré est davantage accepté chez les femmes célibataires que chez celles qui sont mariées. Cependant, Denyse Baillargeon et le Collectif Clio considèrent que dans la période de l'entre-deux-guerres, l'acceptation du travail des femmes varie grandement selon la situation économique. D'autres, comme les auteures de *Canadian Women: A History*, affirment quant à elles que les guerres influencent l'acceptation sociale du travail féminin ainsi que l'augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail. Marie Lavigne et Jennifer Stoddart affirmaient en 1976 que cela dépendait de facteurs idéologiques et culturels. Par ailleurs, Bettina Bradbury et Katrina Srigley soulignent l'importance du travail des filles dans les familles ouvrières de l'époque. Les jeunes travailleuses contribuent alors grandement au revenu familial, ce qu'aucune autre auteure n'a mis en lumière. Bradbury et Srigley font également un parallèle entre la situation des femmes dans la famille et celle dans le milieu du travail salarié, question que Marie Lavigne et Jennifer Stoddart avaient aussi abordée dans leurs travaux. Les auteures expliquent l'infériorité de la situation des femmes comparée à celle des hommes dans le marché du travail par une organisation économique à l'avantage des hommes. Toutes les historiennes s'entendent pour dire qu'il existe une discrimination de sexe au sein du marché du travail. Certaines comme Frager, Patrias et Draper soulignent une double discrimination envers les femmes issues de l'immigration. Une différenciation est également faite entre femmes mariées et célibataires, comme dans l'ouvrage de Srigley.

Dans la plupart des ouvrages, mais particulièrement chez Bradbury, Sangster et Srigley, on intègre la situation des hommes au sein du marché du travail dans l'analyse du travail salarié des femmes. Les transformations du rôle des hommes en tant que pourvoyeurs, la perception des hommes face au travail des femmes et la situation des hommes immigrants au sein de la classe ouvrière sont des sujets traités par les auteures. Ces informations sont précieuses dans le cadre d'une analyse comparative entre la situation des hommes et celle des femmes. D'autre part, l'apport unique de l'ouvrage de Lindsey McMaster est très intéressant. L'utilisation de nouvelles sources tirées de l'univers culturel est très novatrice dans cette historiographie. Joan Sangster offre, elle aussi, un apport unique à l'historiographie. Son approche micro, son regard croisé avec d'autres pays et son recours à l'histoire orale apportent un regard différent sur les travailleuses.

1.1.3 Les femmes et le mouvement syndical

Malgré le grand intérêt des historiens et historiennes du Québec pour le mouvement syndical, peu se sont attardés à la place des femmes au sein de celui-ci. Considérées comme naturellement timides, les femmes fréquentent peu les unions qui sont par ailleurs un milieu qui ne leur est pas recommandé¹⁸. Certes, on dénote la présence de certains groupes de travailleuses dans divers mouvements de grèves, mais elles investissent encore peu, du moins au cours de la première moitié du 20e siècle, le milieu syndical canadien et québécois. Elles sont également moins syndiquées que les hommes. Mais quelles sont les raisons de cette faible représentation des femmes au sein de ces organisations ? Cette question a été étudiée et trois explications sont suggérées pour comprendre l'implication des femmes au sein du mouvement syndical.

¹⁸ Linda Briskin et Linda Yanz(ed), *Union Sisters: Women in the Labour Movement*, Toronto, Canadian Scholars' Press and Women's Press, 1990, p. 44.

1.1.3.1 La société et l'idéologie dominante

En 1974 est publié *Women at Work, Ontario 1850-1930*¹⁹, dirigé par Janice Acton. L'ouvrage constitue un recueil d'articles qui couvrent divers thèmes. Il aborde notamment les différents mouvements de grèves au sein desquels les femmes sont majoritaires. On y explique comment la société patriarcale vient jouer un rôle dans la plus faible organisation des femmes au travail, notamment à travers l'idéologie sociale dominante qui confine la femme à la maison. Cette idée a un impact sur la faible identification des femmes comme travailleuses faisant partie de la classe ouvrière. Les cadres d'analyse marxistes et féministes orientent l'ouvrage, lui apportant une perspective particulière. L'idéologie dominante et la société patriarcale se retrouvent aussi au cœur de l'article « Les femmes dans le mouvement syndical » paru en 1974 dans la revue *Sociologie et Société*. Dans cet article, Mona-Josée Gagnon analyse de manière sociologique le mouvement syndical de ses débuts aux années 1970. Elle remarque qu'avant les années 1970, l'idéologie dominante qui confine la femme au foyer imprègne la société de même que les syndicats, tout comme le croit Janice Acton. Gagnon met en lumière la présence de cette idéologie auprès des syndicats et énonce les différences de valeurs en lien avec les femmes et la famille au sein des trois grandes centrales, soit la FTQ, la CTCC-CSN et la CEQ. Elle démontre entre autres qu'il y a un décalage « entre la remise en question de notre système politique et économique, et la remise en question de la division traditionnelle des rôles sexuels et la constatation des liens unissant ces deux réalités²⁰ ». Gagnon remarque que les hommes sont beaucoup plus syndiqués que les femmes et évoque les revendications traditionnelles des syndicats en lien avec la condition des travailleuses. Par ailleurs, dans *La norme et les*

¹⁹ Janice Acton, *Women At Work Ontario, 1850-1930*, Toronto, Canadian Scholars' Press and Women's Press, 1974, 419 p.

²⁰ Mona-Josée Gagnon, *Les femmes dans le mouvement syndical québécois*, Ste-Foy, Département des relations industrielles Université Laval, 1977, p. 9.

*déviantes*²¹, une monographie parue en 1989 portant sur les femmes de l'entre-deux-guerres, Andrée Lévesque souligne, comme les auteures précédentes, la présence d'une idéologie patriarcale dominante. Elle utilise la presse et les discours des élites pour démontrer cette idéologie. Elle remarque dans les discours de l'époque que l'idée d'une « essence féminine » est très présente. Cela confine les femmes dans leur rôle et représente une limite à leur implication dans le mouvement syndical ainsi que dans leur milieu de travail. D'autres limites y sont également dépeintes, notamment celle liée à la soumission aux décisions de leurs collègues masculins et à l'autorité de l'employeur. Lévesque traite de l'implication timide des femmes dans les associations d'employées organisées par la FNSJB et les syndicats.

D'autre part, la commission sur le salaire minimum des femmes est très importante lorsque l'on traite des femmes, du travail et de l'amélioration de leur condition. Dans son article « Un moindre mal pour les travailleuses ? La Commission du salaire minimum des femmes au Québec 1925-1937 », paru en 2003, Éric Leroux nous présente la commission ayant étudié la loi concernant le salaire minimum des femmes et la loi qui aura comme conséquence le maintien de ces bas salaires. Se concentrant uniquement sur le cas du Québec, il démontre que « la Commission du salaire minimum des femmes du Québec n'a pas permis d'améliorer le salaire des femmes²² ». Elle aurait au contraire contribué à renforcer la division sexuelle du travail et à appuyer l'idéologie traditionnelle dominante qui veut les femmes à la maison. Selon lui, elle a aussi fait paraître les femmes comme un groupe isolé de la classe ouvrière, incapable de s'organiser ou de se défendre lui-même. Leroux analyse aussi les positions des différents syndicats et associations de femmes sur la question. Il constate que la plupart appuient la tenue d'une commission et font des pressions sur le gouvernement en ce sens. La vision que propose Leroux de la Commission sur le salaire minimum

²¹ Andrée Lévesque, *La norme et les déviantes. Des femmes au Québec pendant l'entre-deux-guerres*, Montréal, Les Éditions du Remue-ménage, 1989, 232 p.

²² Éric Leroux, « Un moindre mal pour les travailleuses ? La Commission du salaire minimum des femmes du Québec, 1925-1937 », *Labour/Le Travail*, no 51, printemps 2003, p.84-85.

des femmes démontre que la société et les syndicats ne souhaitent alors pas l'émancipation des femmes, mais plutôt le renforcement de leur rôle traditionnel.

1.1.3.2 Sexisme au sein des syndicats

Dans *Si le travail m'était conté autrement. Les travailleuses de la CTCC-CSN: quelques fragments d'histoire 1921-1976*²³, Lucie Piché et Nadia Fahmy-Eid étudient l'évolution de l'accès des femmes au travail salarié. Elles tracent aussi un bilan de la féminisation de la syndicalisation. Leurs conclusions sont plutôt négatives alors qu'elles constatent que même dans les années 1970 cette féminisation n'est toujours pas appliquée au sein de la CTCC-CSN, ce qui démontre le faible intérêt que portent encore les syndicats aux femmes. Dans « Keeping Women in Their Place: The Minimum Wage in Canada, 1910-25 »²⁴, paru en 1986 dans *Labour/Le Travail*, Margaret E. McCallum en arrive au même constat. Elle s'intéresse aux lois pour le salaire minimum des femmes. Celles-ci ne sont pas appliquées de la même façon dans chaque province, en raison des différentes juridictions en place. Pour les femmes, le salaire est alors perçu comme un revenu d'appoint, puisque l'homme se doit d'être le pourvoyeur principal. McCallum critique la loi en expliquant qu'elle est à l'avantage des employeurs. De plus, elle avance que les unions appuient l'application de cette loi surtout pour que les femmes cessent de faire compétition aux hommes dans les milieux de travail dits masculins. Cette loi répond d'ailleurs à la revendication syndicale « Equal pay for equal work ». Plusieurs employeurs ne respectent cependant pas la loi, surtout à ses débuts. Selon McCallum, peu de femmes se sont impliquées dans cette lutte pour un salaire minimum par crainte qu'une telle mesure conduise les employeurs à réduire leur personnel. Des groupes de femmes revendiquent cependant un salaire minimum,

²³ Nadia Fahmy-Eid et Lucie Piché. *Si le travail m'était conté autrement. Les travailleuses de la CTCC-CSN: quelques fragments d'histoire 1921-1976*, Montréal, CSN, juin 1987, 112 p.

²⁴ Margaret E. McCallum, « Keeping Women in Their Place: The Minimum Wage in Canada, 1910-25 », *Labour/Le Travail*, no 17, printemps 1986, p. 29-56.

mais égal pour tous. Cela démontre l'opposition de certains groupes de femmes aux syndicats qui ont des positions différentes sur la loi du salaire minimum des femmes. McCallum répertorie aussi de nombreuses plaintes faites par des femmes en lien avec la loi.

1.1.3.3 Contraintes spécifiques aux femmes

Linda Briskin et Linda Yanz dirigent en 1985 l'ouvrage collectif *Union Sisters: Women in the Labor Movement*²⁵, définitivement l'un des plus grands apports à l'histoire des femmes dans le mouvement ouvrier canadien. Dans le chapitre « No proper deal : Women Workers and the Canadian Labour Movement, 1870-1940 », Ruth Frager explique que les femmes s'impliquaient très peu dans leurs syndicats. Contrairement à Lucie Piché et Nadia Fahmy-Eid dans leur monographie abordée précédemment, Frager nous fournit des explications des contraintes que les femmes de l'époque ont pu vivre pour s'impliquer. Loin d'être de simples justifications sexistes comme on peut observer dans le discours de l'époque, les femmes font face à de réelles limites: les emplois précaires, les tâches domestiques, les grossesses, l'intimidation des employeurs, etc. La bataille syndicale du « Equal pay for equal work » n'est pas menée par tous les syndicats. Par ailleurs, ceux qui la mènent ont aussi en tête que les femmes soient mises à l'écart de certains secteurs d'emplois dits masculins et qu'elles cessent de faire compétition aux hommes. Frager souligne que les syndicats tiennent des discours contradictoires par rapport aux femmes et que leur appui aux unions plus féminines est limité. Elle affirme également que la culture masculine est ancrée dans les syndicats et que les femmes qui s'y impliquent font face à une attitude discriminatoire.

²⁵ Linda Briskin et Linda Yanz, *Op. cit.*, 421 p.

Bref, l'historiographie sur les femmes et le mouvement ouvrier démontre que l'implication des femmes se heurte à des limites spécifiques. Cependant, l'importance accordée à certaines contraintes dans le mouvement ouvrier varie parfois d'une auteure à l'autre. Dans *Union Sisters*, Linda Briskin et Linda Yanz mettent l'accent sur les contraintes concrètes que peuvent vivre les femmes : la maternité, les tâches domestiques et la vulnérabilité face à l'intimidation de l'employeur. D'autre part, Mona-Josée Gagnon et Janice Acton soulignent particulièrement le sexisme au sein des syndicats comme facteur premier limitant les femmes dans leur implication. Andrée Lévesque, pour sa part, analysant les journaux et les discours des élites, démontre que l'idéologie dominante de l'époque confine les femmes au foyer, ce qui freine l'implication des femmes. Les historiennes et historiens ont aussi souligné le faible appui que les syndicats donnent aux femmes. En effet, dans *Union Sisters* on affirme que la bataille syndicale du « Equal pay for equal work » n'est pas menée par tous les syndicats et que ceux qui la mènent y voyaient surtout une utilité pour leur membres masculins. Éric Leroux et Margaret E. McCallum critiquent d'ailleurs la lutte pour le salaire minimum des femmes que la plupart des syndicats appuient à l'époque. McCallum explique que la loi ne devait que réduire l'embauche de femmes dans les domaines masculins. Pour Leroux, la loi renforce la division sexuelle du travail et montre les femmes comme incapables de se défendre elles-mêmes.

1.1.4 Le métier de service aux tables

Aux États-Unis, le sujet des femmes au travail et de leur place dans les unions fut très tôt étudié. La production provient de disciplines variées et est très riche. Les travaux d'Alice Henry, notamment, illustrent bien cet intérêt. En effet, *The Trade Union Woman*, paru en 1915, et *Women and the Labor Movement*, publié en 1923, traitent des

travailleuses et de leur place dans le mouvement ouvrier²⁶. On remarque déjà à cette époque un intérêt pour le sujet des filles de table. Au Québec, mis à part certaines synthèses qui ne font que les mentionner, aucun ouvrage ne se concentre sur ces travailleuses. Comme les filles de table, le sujet des garçons de table est aussi très peu exploité au Québec et au Canada. Les travailleurs dans les milieux industriels sont davantage ceux dont il est question dans les ouvrages, oubliant que plusieurs hommes occupent un emploi dans le domaine des services. Cependant, les conditions de travail et les salaires de ce secteur pendant la période de l'entre-deux-guerres sont déplorables²⁷. Nous aborderons l'historiographie des garçons et filles de table qui traite surtout de leur implication dans le milieu syndical. Nous utiliserons des ouvrages provenant des États-Unis en grande partie, en raison d'une quasi absence d'études canadiennes. Les ouvrages seront divisés en deux parties : le portrait du métier de service aux tables et le métier au sein du milieu syndical.

1.1.4.1 Description du milieu de travail

C'est la sociologie qui s'intéresse en premier au sujet des filles de table avec la parution, en 1919, du livre de l'Américaine Frances Donovan, *The Woman Who Waits*²⁸. Professeure de sociologie, Donovan a en effet décidé d'exercer incognito le métier de fille de table pendant neuf mois en 1917. On apprend à travers son livre la vie des filles de table qu'elle côtoie ainsi que les problèmes auxquels elles sont confrontées à travers leur métier: la recherche du pourboire, la fréquentation des patrons, les avantages et désavantages d'être membres de l'union des filles de table, l'importance de bien paraître. L'auteure apporte un point de vue sociologique, mais

²⁶ Nombre d'auteures se sont intéressées ultérieurement à la place des femmes dans les unions aux États-Unis, notamment Teresa Wolfson dans *The Woman Worker and the Trade Unions* en 1926 ainsi que Eli Ginzberg avec *The Labor Leader: An Exploratory Study* en 1948. Dans les années 1980, Ruth Milkman, Naomi Baden, Ruth Needleman et Heidi Hartmann se sont aussi intéressées à ce sujet.

²⁷ Terry Copp, *Classe ouvrière et pauvreté*, Montréal, Boréal, 1978, p. 36.

²⁸ Frances Donovan, *The Woman Who Waits*, Boston, Richard G. Badger, 1919, 228 p.

aussi très intimiste, alors qu'elle décrit les joies et les peines de ses collègues. Puis, peu de choses ont été publiées sur le métier de service aux tables jusqu'en 1948, alors que le sociologue américain William H. Whyte publie *Human Relations in the Restaurant Industry*²⁹. Whyte décrit les différentes relations qui existent dans le milieu du restaurant autant entre les employés qu'avec les clients et patrons. Il démontre l'aspect émotionnel de la vie de fille de table et combien chaque employé d'un restaurant est important. Par ailleurs, dans *The Cocktail Waitress: Woman's Work in a Man's World*, paru en 1975, James P. Spradley et Brenda J. Mann nous font pénétrer dans le monde des *barmen* et *barmaids*, dont les auteurs examinent la vie dans un bar universitaire du centre-ouest des États-Unis. L'ouvrage consiste en une étude ethnologique et sociologique consacrée aux interactions entre les hommes et les femmes du milieu. La division sexuelle du travail, les rapports de domination et les traitements différents selon le sexe, les processus de communication, les structures et rôles sexuels sont certains des concepts tirés de théories féministes que l'on retrouve analysés dans cet ouvrage. Il est intéressant aussi de constater ce qu'être une femme dans la société américaine de l'époque implique. Ces trois ouvrages traitant surtout des interactions sociales dans le milieu de la restauration, proviennent d'auteurs américains et tracent un portrait sociologique du sujet.

En 1991, Greta Foff Paules publie un ouvrage fort intéressant: *Dishing it out: Power and Resistance among Waitresses in a New Jersey Restaurant*³⁰. Cette publication, malgré un bref historique en introduction, est surtout une étude sociologique portant sur un restaurant familial du New Jersey. Les filles de table avec qui elle s'entretient ne sont pas syndiquées. Elle démontre néanmoins comment celles-ci parviennent à s'organiser pour avoir de meilleures conditions. Elle présente également le milieu de travail chaotique et l'organisation du travail avec lesquels les

²⁹ William Foote Whyte, *Human Relations in the Restaurant Industry*, Oxford, Mcgraw- Hill, 1948, 378p.

³⁰ Greta Foff Paules, *Dishing it out: Power and Resistance Among Waitresses in a New Jersey Restaurant*, Philadelphia, Temple University Press, 1991, 225 p.

filles de table doivent composer. On peut donc voir les sensibilités de chacune, ainsi que le pouvoir qu'elles peuvent gagner lorsqu'elles sont solidaires. L'ouvrage de Paules comporte, comme les ouvrages précédents, un aspect sociologique à travers l'observation des relations entre les filles de table et leur milieu. Dans *Hey Waitress: The USA from the Other Side of the Tray*³¹, paru en 2002, Alison Owings aborde à nouveau le métier de serveuse et ses interactions, mais sous un autre angle plus intimiste que les ouvrages précédents. Elle débute par un rappel historique du métier de service aux tables et vient rendre compte de certaines représentations des filles de table dans la culture américaine. Sa démonstration se base principalement sur des entrevues avec des serveuses d'une variété de classes de restaurants et de différentes époques. Les entrevues nous permettent d'en savoir plus sur la relation que la fille de table entretient avec ses clients et avec ses collègues. Cet ouvrage tient son originalité de l'histoire orale qui n'avait jusqu'alors pas été utilisée de façon aussi importante dans un ouvrage portant sur les serveuses.

Bien que ce ne soit pas le sujet prédominant du livre, l'historienne Veronica Strong-Boag aborde de façon significative le milieu difficile de la restauration dans *A New Day Recalled: Lives of Girls and Women in English Canada, 1919-1939*. Strong-Boag démontre que les restaurants se développent alors beaucoup dans les grandes villes et que les filles y trouvent souvent un emploi comme filles de table ou dans les cuisines. Les conditions de travail varient grandement d'une place à l'autre. Strong-Boag souligne que les femmes travaillent davantage dans des milieux de travail très petits. Elle relève également que les cas d'abus et de bas salaires constituent des problèmes fréquents auxquels les serveuses sont confrontées. L'auteure ajoute aussi que les abus sexuels chez les filles de table sont dans certains cas « part of the job³² ». En effet, elle rapporte que les travailleuses sont souvent à la merci de leur patron. Elle

³¹ Alison Owings, *Hey Waitress: The USA from the Other Side of the Tray*, Berkley, University of California, 2002

³² Veronica Strong-Boag, *The New Day Recalled: Lives of Girls and Women in English Canada, 1919-1939*, Toronto, Copp Clark Pittman, 1988, p. 56.

souligne également que les filles, payées un salaire plus bas que les hommes, sont parfois engagées au détriment des garçons de table. Strong-Boag retrace aussi les actions collectives à travers lesquelles les filles de table et des travailleuses d'autres milieux s'unissent, mais constate que le fréquent changement d'emploi chez les femmes de classe ouvrière limite leur implication syndicale.

1.4.1.2 Les garçons et filles de table et le milieu syndical

Le livre *Union House, Union Bar*, écrit en 1956 par Matthew Josephson, relate l'histoire de l'Union internationale des employés d'hôtels et de restaurants. L'Union dans le Canada est abordée par Josephson, à l'opposé de la plupart des auteurs qui traite de l'Union seulement dans le contexte des États-Unis. L'auteur affirme que les *barmen* sont alors ceux ayant la meilleure organisation au Canada, mais dès 1916, la prohibition dans plusieurs provinces du Canada affecte grandement ces syndicats. Dans les années trente, l'Union est grandissante, mais d'autres syndicats, notamment les syndicats catholiques au Québec et la One Big Union, font compétition à l'Union internationale. Une des grandes grèves au Canada impliquant l'Union des employés d'hôtels et de restaurants a lieu en 1950 alors qu'il y a un mouvement de résistance des travailleurs et travailleuses contre la compagnie du Canadien Pacifique. Josephson affirme qu'un certain nombre de filles de table se joignent à l'Union internationale des employés d'hôtels et de restaurant, mais l'auteur n'approfondit pas ce sujet.

Il faut attendre la fin des années 1980 pour qu'une historienne américaine se consacre au sujet. Dorothy Sue Cobble est fort probablement l'auteure ayant le plus écrit sur les filles de table et leur histoire. Sa production porte particulièrement sur les locaux syndicaux autonomes des serveuses aux États-Unis. Dans son article "*Practical women*": *Waitress unionists and the controversies over gender roles in the food service*

*industry, 1900–1980*³³ paru en 1988 dans *Labor History*, Cobble utilise l'exemple des serveuses afin de démontrer l'investissement des femmes de la classe ouvrière dans le mouvement syndical. En effet, les filles de table sont très actives dans le *Hotel Employees and Restaurant Employees International Union* alors qu'elles y sont en grand nombre contrairement aux autres unions internationales. Elle souligne notamment leur bataille pour les salaires égaux. Avant 1930, les filles de table ne revendiquaient pas des salaires égaux aux hommes car elles craignaient la perte de leurs emplois aux mains de ces derniers. Cependant, à la fin des années 30 et 40, la situation économique ayant changé, la lutte pour le salaire égal devient une de leurs batailles. De plus, les serveuses ont compris que les employeurs dans le milieu des services préféraient engager des femmes. L'auteure mentionne également les combats contre le travail des femmes dans les bars et l'instauration de restrictions pour le travail de soir. Elle démontre comment les serveuses se sont battues selon leurs intérêts, parfois sans considérer leurs collègues masculins. Dans son article « Rethinking Troubled Relations between Women and Unions: Craft Unionism and Female Activism »³⁴, paru en 1990 dans la revue *Feminist Studies*, Cobble tente de voir pourquoi les femmes se sont peu impliquées ou de façon sporadique dans les syndicats aux États-Unis. En effet, le nombre de femmes dans la restauration est majoritaire, mais le nombre de membres féminins dans la *Hotel and Restaurant Employees International Union* (HERE) reste minoritaire. Elles sont aussi très peu représentées au *Congress of Industrial Organization*(CIO). Cobble remarque que dans les locaux mixtes, l'implication des femmes n'est nullement encouragée et est évidemment plus faible que dans les locaux exclusivement féminins. Remettre les priorités des femmes à l'ordre du jour est en premier lieu ce qui doit être fait pour favoriser l'implication des femmes et c'est ce que les locaux syndicaux des serveuses ont fait. Dans *Dishing It Out: Waitresses and Their*

³³ Dorothy Cobble Sue. «*Practical women: Waitress unionists and the controversies over gender roles in the food service industry, 1900–1980*», *Labor History*, Vol.29, 1988, p. 5-31.

⁴⁰ Dorothy Sue Cobble, «Rethinking Troubled Relations Between Women and Unions: Craft Unionism and Female Activism», *Feminist Studies*, Vol.16, no.3 ,1990, p. 519-548.

*Unions in the Twentieth Century*³⁵, publié en 1991, Cobble analyse encore une fois la ségrégation de genre au sein des unions. Elle vient par ailleurs mettre en lumière, à travers l'histoire orale et des documents de l'époque, le monde des serveuses au XXe siècle. Elle démontre comment les questions de race, de classe, de genre et de syndicalisation sont centrales dans le métier de serveuse. Elle constate que le concept de féminisme est présent chez les serveuses, notamment dans la volonté d'atteindre le salaire égal. L'approche de Cobble est marquée par une histoire sociale des mouvements sociaux et les théories féministes imprègnent ses textes. Bien que ses recherches portent sur les États-Unis, elle mentionne qu'il y a également certaines tentatives de syndiquer les filles de table au Canada.

Ce sexisme au sein de la *Hotel and Restaurant Employees International Union* (HERE) est également souligné en contexte canadien dans *The Limits of Labour: Class Formation and the Labour Movement in Calgary 1883-1929*³⁶, de David Bright, qui paraît en 1998. Bright traite de l'organisation ouvrière à Calgary et apporte un nouvel éclairage sur la place des filles de table dans le mouvement ouvrier. Il rapporte que les cuisiniers et les filles de table à Calgary ont tenté de se syndiquer au début du XXe siècle. Bright décrit les conditions déplorables des jeunes filles travaillant dans les magasins, les restaurants et les hôtels; alors qu'à certains endroits, les filles n'ont même pas accès à des installations sanitaires. Bright met en lumière les liens entre les filles de table, les couturières, les blanchisseuses et la prostitution. Les femmes occupant ces métiers à petits revenus se retrouvent largement représentées dans les rapports de police en lien avec la prostitution à Calgary. Son étude du mouvement ouvrier à Calgary permet de conclure que les filles de table y sont impliquées. Les différends entre sexes au sein de la HERE sont également démontrés dans *Restoring the Power of Unions*, de Julius G. Getman, publié en 2010. Getman y dénote l'existence de conflits au sein des

³⁵ Dorothy Sue Cobble, *Dishing it out, waitresses and their union in the twentieth century*, Illinois, University of Illinois Press, 1991, 327 p.

³⁶ David Bright, *The Limits of Labour: Class Formation and the Labour Movement in Calgary 1883-1929*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1998, 276 p.

différents locaux de l'union, particulièrement « the absence of cooperation between the waiters and the waitresses³⁷». En plus du sexisme, Getman remarque la présence de racisme dans les rangs du syndicat, affirmant que dans les années 1920, la HERE ignore les Noirs, les Mexicains et les femmes.

Ce racisme au sein de la HERE est aussi mis en lumière dans le recueil de textes *Precarious employment: Understanding Labour Market Insecurity in Canada*, publié en 2005 sous la direction de Leah F. Vosko, et plus spécifiquement par le chapitre «Racism/Anti-Racism, Precarious Employment, and Unions», signé par Tania Das Gupta. Ce racisme constitue un obstacle de plus aux filles et garçons de table dans le milieu syndical. Das Gupta démontre que l'union HERE est profondément raciste et inégalitaire dans les années 1930 et 1940³⁸. Malgré une égalité théorique, plusieurs inégalités persistent au sein de l'union. La HERE refuse de syndiquer les Chinoises jusqu'en 1938 puisqu'on les payait moins cher et qu'elles étaient donc davantage engagées. Aussi, certains organisateurs de l'Union recrutent seulement les garçons de table blancs, alors que l'entièreté des filles de table et les aide-cuisiniers chinois sont négligés. Certaines ententes sont même signées sans qu'aucune protection ne soit convenue pour les travailleurs chinois et japonais.

Dans son article « Ideology vs. 'Rule or Ruin' Politics in the Downfall of the Communists in the NYC Hotel and Restaurant Employees Union, 1934-1952 » paru en 2012, Shaun Richman aborde pour sa part les conflits politiques et idéologiques au sein de la section newyorkaise des employés d'hôtels et de restaurants. Il traite des dirigeants de l'union, notamment l'ancien garçon de table Michael Obeimeier qui provoque, grâce à son implication, de grandes avancées dans ce métier. Le Parti communiste a une influence sur l'organisation de l'union, comme c'est également le cas pour plusieurs syndicats aux États-Unis au cours de ces années. Les conflits politiques internes

³⁷ Julius Getman. *Restoring the Power of Union: It takes a Movement*, New Haven and London, Yale University press, 2010, p. 36.

³⁸ Leah F. Vosko, *Precarious Employment: Understanding Labour Market Insecurity in Canada*, Montréal, McGill Queen's University Press, 2006, p. 323.

provoquent d'importantes scissions au sein de l'union. Richman aborde l'Union des employés d'hôtels et de restaurants d'un point de vue politique, ce qui le distingue de Getman et Josephson.

L'information que nous avons trouvée sur le métier de service aux tables est disparate et provient en partie du Canada, mais surtout des États-Unis. Deux approches distinctes sont utilisées en ce qui concerne le sujet du métier de service aux tables, l'une sociologique et l'autre historique. L'approche provenant d'un courant sociologique tente surtout de décrire le métier de service aux tables et les interactions qu'il implique. Cette approche nous permet de voir les rapports de domination et la hiérarchie présents au sein de ce milieu. L'utilisation de l'histoire orale et d'entrevues chez les auteures américaines est abondante. Cela apporte une vision plus intimiste du métier et de ce qu'il implique.

On voit à travers ces ouvrages que les filles de table tentent de s'organiser aux États-Unis et au Canada au sein des unions. Les travaux de Dorothy Sue Cobble imbriquent l'histoire du métier de fille de table avec celle des unions. D'autre part, Greta Foff Paules démontre la solidarité chez un groupe de filles de table non-syndiquées, ce qui met en lumière un aspect différent de leur organisation pour de meilleures conditions. Par ailleurs, on voit dans l'ouvrage de Veronica Strong-Boag que les piètres conditions de travail pour les filles de table se retrouvent autant aux États-Unis qu'au Canada. Shaun Richman, Julius Gettman et Matthew Josephson s'intéressent quant à eux à l'union internationale des employés d'hôtels et de restaurants, surtout aux États-Unis. Tous s'entendent pour dire que la Grande dépression et la prohibition ont grandement ralenti l'expansion de l'union. Bien que moins forte qu'aux États-Unis, l'union est bien présente au Canada selon Josephson. On constate aussi, à travers les travaux de Cobble, Tania Das Gupta et Getman que les garçons et les filles ne s'organisent pas nécessairement ensemble. Tania Das Gupta nous démontre également que le sexisme et le racisme sont présents au sein de l'Union des employés d'hôtels et de restaurants.

1.5 Conclusion : forces et lacunes de l'historiographie

Bref, les trois sections de notre bilan historiographique auront permis de faire le point sur les lacunes et les forces de l'historiographie en ce qui concerne notre sujet. Le travail salarié des femmes a beaucoup été étudié par les historiennes au Québec et au Canada. Par ailleurs, les historiennes se sont peu intéressées à la place des femmes dans les syndicats, alors que l'histoire du syndicalisme est un sujet largement exploité au Québec. Dans la documentation canadienne, on remarque la présence des filles de table dans certains mouvements de contestation au Canada anglais, notamment à Vancouver, Toronto et Winnipeg. Néanmoins, une importante production scientifique sur le métier de service aux tables aux États-Unis nous permet de constater que le sujet aurait intérêt à être exploité dans le cadre du Québec. Les travaux de Dorothy Sue Cobble nous permettent par exemple de voir, à travers l'étude spécifique des filles de table, l'investissement des femmes de classe ouvrière dans le mouvement syndical et leur expérience au sein de celui-ci. Des ouvrages sur l'Union des employés d'hôtels et de restaurants existent, mais ces recherches sont surtout concentrées sur les États-Unis. Finalement, on remarque que peu d'études portent sur le métier de service aux tables dans l'historiographie canadienne, alors que le sujet fut exploité aux États-Unis, particulièrement par les sociologues. La contribution de nature historique à laquelle aspire notre mémoire saura d'autant plus combler cette lacune de l'historiographie.

1.2 Problématique

1.2.1 Buts et question de recherche

À la lumière de l'historiographie et de ses lacunes, nous avons décidé de consacrer un mémoire au métier de service aux tables à Montréal pendant l'entre-deux-guerres. Bien que nous nous concentrerons sur les femmes au sein de ce métier, nous ferons également un portrait des garçons de table. Ainsi, dans la mise en relation des

hommes et des femmes, nous obtiendrons un portrait plus juste de la situation spécifique vécue par les filles de table. Les historiennes des femmes au Québec et au Canada ont beaucoup écrit sur les travailleuses dans plusieurs milieux : l'industrie, les grands magasins, les bureaux, les écoles, les hôpitaux, etc. Cependant, aucune étude spécifique sur le métier de service aux tables, dans lequel les hommes et les femmes sont tous les deux présents, n'a été faite jusqu'à présent au Québec. Nombreuses sont les questions que soulève ce sujet. Cependant, puisque la production sur le travail dans le milieu de la restauration est presque inexistante au Québec, ce mémoire consistera en une première analyse. Bien qu'un portrait global des femmes et hommes constituant les groupes de filles et garçons de table soit nécessaire pour bien saisir le contexte historique, ce mémoire se concentrera sur leurs conditions et leur environnement de travail. Les grands enjeux auxquels font face les filles et garçons de table en ce qui concerne leurs conditions de travail entre les années 1919 et 1939 seront donc traités. Les moyens dont ils et elles se doteront pour obtenir de meilleures conditions, notamment à travers leur activité syndicale, seront également abordés. Dès lors, notre question de recherche est la suivante : dans le contexte de l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, quelles sont les conditions de travail du métier de service aux tables, particulièrement celles des femmes, et quels moyens sont pris pour en revendiquer de meilleures? Je tenterai de relever les différences entre les conditions de travail des hommes et des femmes de ce métier et j'analyserai la place des filles de table au sein du milieu syndical.

1.2.2 Cadre spatio-temporel

Plusieurs éléments ont mené au choix de la période de l'entre-deux-guerres. Premièrement, la Première Guerre mondiale a créé des conditions favorables à l'embauche de femmes sur le marché du travail rémunéré. Ainsi, le travail des femmes, surtout des célibataires, est plus accepté à la suite de celle-ci. Un plus grand nombre de

femmes se retrouvent donc sur le marché du travail dans la période d'après-guerre. Elles occupent généralement des emplois dit « typiquement féminins », souvent dans le secteur des services en pleine expansion pendant l'entre-deux-guerres. D'ailleurs, dès la fin de la Première Guerre mondiale, une loi est votée pour une réglementation du salaire minimum des femmes. Au Québec, la loi est au départ lacunaire et exclut les filles de table. Aussi, peu d'employeurs l'appliquent. À un point tel qu'en 1920, le gouvernement provincial met sur pied une commission sur le salaire minimum des femmes. Deuxièmement, en explorant la production en provenance des États-Unis, on remarque que l'entre-deux-guerres est un moment durant lequel les filles de table sont très actives au niveau de leur organisation en unions. Par ailleurs, du côté du Canada anglais, 1919 est l'année de la grève générale à Winnipeg au cours de laquelle les filles de table se sont impliquées³⁹. Cette grande grève aurait possiblement pu influencer les mobilisations de filles de table dans d'autres grandes villes canadiennes dont Montréal. Toronto est aussi une des villes canadiennes, ayant vu les filles de table s'organiser au début du XXe siècle⁴⁰. Le choix de Montréal comme terrain pour étudier le métier de service aux tables s'explique simplement par la présence d'un plus grand nombre de lieux de divertissements tels les restaurants, hôtels et cabarets au cours des années vingt. Ce phénomène est présent partout dans la province, cependant Montréal étant la ville la plus importante, ce choix allait de soi.

1.2.3 Approche

Dans ce mémoire, nous tenterons d'intégrer notre sujet dans une histoire de la classe ouvrière et du mouvement ouvrier. Dès lors, nous nous inspirerons de l'approche proposée par Bettina Bradbury dans son article « Women's History and Working Class

³⁹ Ruth A. Frager et. Carmela Patrias, *Discounted Labour: Women Workers in Canada, 1870-1939*, Toronto, University of Toronto Press, 2005, p. 136.

⁴⁰ Wayne Roberts, *Honest Womanhood : Feminism, Femininity and Class Consciousness among Toronto Working Women, 1896-1914*, Canada, New Hogtown Press, 1976, p. 21.

History⁴¹», qui tente de rendre compte de ce qu'implique l'écriture de l'histoire des femmes de la classe ouvrière. Bradbury soulève plusieurs points intéressants, dont certains sont, selon nous, particulièrement pertinents pour ce projet. Tout d'abord, selon elle, prendre en compte la division sexuelle du travail au sein de la famille afin de comprendre celle du travail salarié est primordial. Pour ce faire, elle souligne qu'il est important de tracer un portrait de ces femmes, par exemple leur âge, origine sociale et culturelle, statut civil, etc. Elle suggère de mettre en relation les femmes et les hommes dans le passé, mais d'y apporter une analyse de la division sexuelle du travail et d'expliquer l'influence des rapports de domination entre hommes et femmes. Nous ferons donc le portrait du métier de service aux tables en ayant comme cadre d'analyse le genre. Pour ce faire, nous nous devons de bien saisir les bases des oppressions qu'ont vécues les femmes afin de comprendre leur réalité historique. Ainsi, il nous sera plus facile de saisir les spécificités du métier de fille de table et d'en faire un portrait plus juste. Ces rôles et tâches que l'on attribue à un sexe ou à l'autre sont l'aboutissement d'un conditionnement social plus qu'un déterminisme biologique quelconque⁴². Le concept de genre et l'importance d'une définition du sexe comme catégorie sociale sont grandement traités dans le féminisme actuel et permettent de mieux comprendre les inégalités entre hommes et femmes, entre autres dans le travail. Cette distinction entre sexe biologique et sexe social permet de critiquer l'idée de la « nature » et des « destins » des femmes⁴³. Il est aussi important selon Bradbury de déterminer l'influence de la structure syndicale d'une ville sur l'implication des femmes dans les luttes ouvrières. Il est donc essentiel de mettre ces éléments en relation afin de bien comprendre l'histoire des filles de table à Montréal. Ainsi, cette approche nous permettra de témoigner de l'expérience historique complète de certaines femmes de la classe ouvrière dans leur

⁴¹ Bettina Bradbury, «Women's history and Working-class history», *Labour / Le Travail*, Vol. 19, printemps 1987, p. 23-43.

⁴² Christine Delphy, *L'ennemi principal II, penser le genre*, Paris, édition syllepse, 2009, p. 244

⁴³ Huguette Dagenais, « Méthodologie féministe et anthropologie : une alliance possible », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 11, n° 1, 1987, p. 42-43

milieu de travail et expliquera davantage la provenance de leur organisation pour de meilleures conditions. Notre but est de réintégrer les filles de table dans une histoire de la classe ouvrière non seulement en analysant leur implication dans le mouvement syndical, mais en traçant leur portrait et en prenant en compte les limites de leur engagement. En adoptant cette approche, nous inscrirons notre mémoire dans ce que certaines appellent le second courant d'histoire des femmes au Québec. En d'autres mots, ce mémoire a comme perspective la réintégration des femmes dans l'histoire des luttes ouvrières, afin de faire une histoire globale de la classe ouvrière.

1.2.4 Hypothèses

Considérant le sexisme présent dans les organisations syndicales et le nombre beaucoup plus grand d'hommes au sein de celles-ci, nous aurions d'abord tendance à penser que les filles de table tenteront, à un certain moment, de s'organiser en non-mixité afin de servir leurs propres intérêts. Par ailleurs, nous pensons que la majorité des filles de table à Montréal sont jeunes et célibataires. Nous croyons donc que les filles de table n'occupent leur métier que pour une courte période puisqu'à l'époque le fait de prendre mari met souvent fin à l'occupation d'un emploi. Dès lors, nous pensons qu'il y aura des fluctuations au niveau de l'implication des filles de table au sein du mouvement ouvrier. D'autre part, nous avons pu dénoter, à travers l'historiographie, qu'une forte division sexuelle du travail est toujours présente dans la période de l'entre-deux-guerres. Nombreux sont ceux qui s'opposent au travail rémunéré des femmes. Nous pensons que les syndicats, n'échappant pas à ces préjugés, sont peu susceptibles de lutter dans le sens des revendications des filles de table. De plus, à la lumière de l'historiographie, nous croyons que les garçons de table sont davantage présents dans les restaurants et hôtels haut-de-gamme. Lors de la grande dépression, ces établissements de l'élite sont gravement touchés. Nous nous attendons donc à

augmentation du nombre de restaurants de niveau moins élevé, de même qu'à une croissance du nombre de filles de table.

1.2.5 Conclusion

En prenant comme point de départ les contributions et les faiblesses de l'historiographie, notre mémoire portera donc sur le métier de service aux tables à Montréal pendant l'entre-deux-guerres. Le genre y sera utilisé comme catégorie d'analyse. Nous nous concentrerons sur les conditions de travail et les formes de résistance utilisées pour en obtenir de meilleures. Plusieurs raisons liées au contexte historique ont mené au choix de la période, soit celle s'étendant de 1919 à 1939.

L'approche que nous utiliserons, proposée par Bettina Bradbury, permettra de témoigner de l'expérience historique complète des femmes de la classe ouvrière dans leur milieu de travail. De plus, l'intégration dans l'analyse de la situation des hommes au sein de ce métier nous permettra d'établir de nombreuses comparaisons, mettant en lumière les différences de genre dans le cadre du métier de service aux tables.

Notre but est donc de réintégrer les filles de table dans l'histoire des femmes, mais aussi dans une histoire de la classe ouvrière, non seulement en démontrant leur implication au sein du mouvement ouvrier, mais en traçant leur portrait, en prenant en compte les différents éléments qui ont pu influencer leur implication et en comparant leur situation à celle des garçons de table.

1.3 Méthodologie et critique des sources

1.3.1 Présentation du corpus de sources

Afin de tracer le portrait des filles et garçons de table, nous utiliserons les recensements canadiens de même que les petites annonces des journaux quotidiens *La Patrie*, *The Star* et *La Presse*. À travers ces journaux, nous observerons également le

traitement par les médias des grèves qui ont lieu dans ce milieu. De plus, nous analyserons des photographies afin d'en tirer des informations précieuses sur les filles et garçons de table et de comparer leurs milieux de travail. L'annuaire Lovell répertorie entre autres les commerces montréalais et nous indique leur catégorie. Il nous permet de découvrir le type de lieu de travail des hommes et des femmes en liant les noms et adresses des endroits évoqués dans les petites annonces à ceux répertoriés dans l'annuaire. Dans le but de mieux comprendre la place qu'occupent les filles de table dans la structure syndicale de Montréal à l'époque, nous utiliserons le journal *Le Monde ouvrier* et la publication du gouvernement fédéral, *La gazette du travail*. Ces sources nous permettront aussi de constater les limites de l'implication des filles de table au sein du mouvement syndical. Finalement, à travers le fonds du ministère du Travail du Québec, nous dépouillerons les plaintes faites par les filles et garçons de table. De plus, nous analyserons le rapport de la commission Coderre. En effet, cette commission, portant sur le corps policier montréalais ainsi que les réseaux de prostitution, nous permettra d'évaluer les liens que pourraient entretenir des filles de table avec ce milieu. À partir de ces sources de diverses provenances, nous sommes ainsi en mesure de saisir les conditions des filles de table durant l'entre-deux-guerres et de comprendre les particularités de leur situation, notamment en les comparant à leurs collègues masculins.

1.3.2 Critique et traitement des sources

1.3.2.1 Tracer un portrait

Afin de tracer un portrait juste des filles de table, quatre sources seront utilisées. D'abord, nous utiliserons les recensements canadiens des années 1921, 1931 et 1941. Jusqu'en 1941, ces recensements sont effectués à chaque décennie. Chaque personne de 10 ans et plus, pour les années 1921 et 1931 et de 14 ans et plus pour l'année 1941, doit alors déclarer si elle occupe un emploi rémunéré. Les informations concernant

l'occupation, l'origine ethnique, l'état civil et l'âge seront étudiées pour les garçons et filles de table. Le recensement est fait au niveau canadien, mais est aussi divisé par province et même, il fournit certaines données pour les grandes villes de plus de 100 000 habitants. Le recensement nous permet donc de dégager les tendances à Montréal et au Québec en ce qui concerne les filles et garçons de table. Cependant, certaines erreurs peuvent se glisser dans les recensements. À chacun de ces recensements, on nous indique la difficulté de classer certains emplois et la possibilité qu'un travailleur ait été mis dans une mauvaise catégorie d'emploi⁴⁴. En effet, un travailleur peut avoir indiqué un statut supérieur à son emploi ou certains types de travail peuvent être difficiles à catégoriser. Il faudra aussi porter attention au mode de classement choisi par les statisticiens canadiens de l'époque. En effet, ces derniers n'utilisent pas le modèle « professionnel⁴⁵ », fondé sur une classification occupationnelle nettement distincte de la classification industrielle qu'ont adoptée les Américains et les Britanniques; mais appliquent plutôt un modèle qui incorpore les classifications occupationnelle et industrielle. Les auteurs Jean-Pierre Beaud et Jean-Guy Prévost relèvent certaines conséquences à ce choix, notamment la dissimulation des classes sociales présentes au sein de la société à travers l'occupation des individus et l'assimilation des occupations distinctes pouvant se retrouver au sein d'une même industrie. Bruce Curtis s'est aussi penché sur la question des recensements canadiens et rappelle que « censuses are made, not taken⁴⁶ ». Selon lui, le processus et les modalités des recensements, sous le couvert d'une approbation scientifique, ont aussi des visées politiques. Dès lors, les formes de classification et les généralisations sont

⁴⁴ Bibliothèque de l'UQAM, collection Publications gouvernementales, ministère du Travail du Canada, *Huitième recensement du Canada, 1941*, « Population active par occupations, industries, etc. », + CA1CS98-1941, volume 7, 1941, Montréal, p. XIV.

⁴⁵ Jean-Pierre Beaud and Jean-Guy Prévost. « La classification canadienne des occupations pendant l'entre-deux-guerres: réflexion sur un cas d'indépendance statistique », *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, Vol. 25, No. 3, 1992, p. 489.

⁴⁶ Bruce Curtis, *The Politics of Population: State Formation, Statistics, and the Census of Canada, 1840-1875*, Toronto, University of Toronto Press, 2001, p.33.

modifiées au gré des contextes socio-économiques. Par ailleurs, malgré le fait qu'ils fournissent des données et statistiques indispensables pour notre recherche, les recensements viennent sans explication. Une interprétation de ceux-ci ne prenant pas en compte le contexte historique de l'époque pourrait mener à des conclusions trompeuses.

Notre échantillonnage regroupe les recensements des années 1921, 1931 et 1941. Nous nous sommes concentrés sur les informations en lien avec la population et leurs occupations, analysant particulièrement les données concernant les garçons et les filles de table. Les informations sur leur âge, état civil, origine ethnique ainsi que leur niveau d'éducation ont été recueillies. La cueillette des données s'est concentrée sur Montréal. Par contre, nous avons étudié les données pour l'ensemble du Québec lorsqu'il est question de l'origine ethnique, du niveau d'éducation et du statut civil, puisque ces informations ne sont pas comptabilisées dans le cadre restreint à Montréal. Aussi, des données concernant le Québec en entier sont utilisées à titre de comparaison avec Montréal dans le but d'avoir une analyse juste. Afin de ne pas faire d'erreurs d'interprétation, il est important de prendre en compte les données recueillies sur les garçons et filles de table et de les mettre en perspective en observant de façon globale le reste de la population québécoise active. Cette démarche nous permet de voir les spécificités de chaque groupe étudié.

D'autre part, nous avons analysé les petites annonces dans certains grands journaux de l'époque, soit *La Presse*, *La Patrie* et *The Star*. Ainsi, nous avons une idée des qualifications ou particularités que les employeurs recherchent chez les serveuses pour leurs restaurants. Il faut cependant prendre en compte que les exigences des employeurs face à leurs employées dans ces annonces ne reflètent peut-être pas la réalité du portrait des femmes dans les restaurants. Si certains employeurs ou restaurants peuvent faire figure d'exception, ceux-ci ne doivent pas représenter la norme dans le cadre de notre recherche. De plus, il faut porter attention aux termes

utilisés pour désigner ceux et celles qui occupent le métier étudié ici. En effet, les expressions « fille de table », « servante de table », « servante de restaurant » ou « garçon de table » sont utilisées à l'époque pour nommer les serveuses et serveurs actuels. Nous avons considéré les annonces mentionnant ces termes et, par ailleurs, nous avons pris soin de ne pas confondre les serveuses avec les « servantes », terme désignant les femmes travaillant comme domestiques.

Ces publications quotidiennes ont fait l'objet d'un dépouillement sélectif. Nous avons dépouillé deux types d'annonces : les personnes en recherche d'emploi et les employeurs en recherche de personnel. L'utilisation de trois journaux différents a permis d'obtenir un échantillon appréciable de ces annonces. Nous avons analysé la journée du samedi puisque c'est l'édition contenant le plus de petites annonces dans les trois journaux dépouillés. En effet, *La Presse* du samedi comporte en moyenne sept pages de petites annonces alors que les autres jours, on peut en compter deux à trois. On constate la même chose pour *The Star* alors que pour l'édition du samedi on observe trois pages de petites annonces contre deux les autres jours. Pour ce qui est de *La Patrie*, les petites annonces ne se retrouvent que dans la parution du samedi. Nous avons couvert la période de 1919 à 1939 en alternant de journal à chaque année, chacun d'eux revenant ainsi aux trois ans. Nous avons choisi les samedis de six mois par année, alternant à chaque année les mois étudiés (voir tableau ci-dessous). Ainsi nous couvrons tous les mois de chaque journal, pour être en mesure de relever l'évolution, les changements dans le temps et les particularités de chaque mois s'il y a lieu.

Figure 1.1 Échantillonnage des petites annonces de *La Presse*, *The Star* et *La Patrie* entre 1919 et 1939

	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39
Janvier	■		■		■		■		■		■		■		■		■		■		■
Février		■		■		■		■		■		■		■		■		■		■	
Mars	■		■		■		■		■		■		■		■		■		■		■
Avril		■		■		■		■		■		■		■		■		■		■	
Mai	■		■		■		■		■		■		■		■		■		■		■
Juin		■		■		■		■		■		■		■		■		■		■	
Juillet	■		■		■		■		■		■		■		■		■		■		■
Août		■		■		■		■		■		■		■		■		■		■	
Septembre	■		■		■		■		■		■		■		■		■		■		■
Octobre		■		■		■		■		■		■		■		■		■		■	
Novembre	■		■		■		■		■		■		■		■		■		■		■
Décembre		■		■		■		■		■		■		■		■		■		■	

Légende

■	<i>La Presse</i>
■	<i>The Star</i>
■	<i>La Patrie</i>

Les annuaires Lovell constituent également une source très utile. En effet, à l'aide des petites annonces, nous arrivons à identifier, dans ces annuaires, les endroits où les filles et garçons de tables travaillent. Ils donnent des informations précieuses sur les commerces et la population de Montréal et sa banlieue à partir de 1842, couvrant ainsi les années étudiées. Ils sont divisées en trois parties : une liste de résidents, en ordre alphabétique; une liste de professionnels et commerçants, répartis par catégories et une liste d'institutions diverses⁴⁷. En associant les adresses et noms des commerces

⁴⁷ Bibliothèque et archives nationales, « Annuaires Lovell de Montréal », bibmun2.banq.qc.ca/ban/lovell, consulté le 16/04/2016, en ligne.

qui sollicitent les garçons et filles de table dans les petites annonces des journaux, nous sommes arrivés à déceler la nature de ces commerces. Nous les avons répartis ensuite en catégories, soit hôtels, crémeries et fontaines à soda; comptoirs-lunch, tavernes et bars, clubs privés, salons de thé et confiseries; cafétérias, les lieux à l'extérieur de Montréal, ainsi que les restaurants, café et salles à manger. De cette façon, nous pouvons établir dans quelle catégorie se retrouvent davantage les garçons et les filles de table et s'ils se côtoient ou non. Ces catégories sont inspirées de la description des lieux de travail pour les filles de table de l'ouvrage de Frances Donovan, *The women who waits* dans son chapitre XI, « Where waitresses work⁴⁸».

D'importantes limites doivent être soulignées dans l'utilisation des annuaires Lovell. D'abord, les lieux présents dans les petites annonces concernant les filles et garçons de table n'ont pu être tous identifiés ou retrouvés dans les annuaires Lovell. En effet, certaines difficultés se sont présentées. Par exemple, nous n'avons pas retrouvé certaines des adresses dans les annuaires. Aussi, dans les annuaires, le type de lieu lié à une adresse n'est parfois pas mentionné, ce qui rend difficile leur classification par genre. De plus, nous avons parfois eu de la difficulté à déchiffrer l'adresse dans les petites annonces consultée en raison de la dégradation de la source. Malgré tout, nous croyons que l'échantillon recueilli de lieux identifiés et classés selon leur genre est d'une envergure suffisante. En effet, nous avons réussi à identifier 340 des 589 lieux recueillis dans les petites annonces où l'on sollicite des filles de table et 60 des 78 lieux où l'on sollicite des garçons de table.

Par ailleurs, nous utilisons des sources iconographiques qui participent à tracer un portrait des filles et garçons de table ainsi que leur milieu. Nous avons puisé nos photographies dans deux fonds différents, soit les photographies du studio Notman de la collection du musée McCord ainsi que les photographies de Conrad Poirier

⁴⁸ Frances Donovan, *op. cit.*, p. 107-119.

conservées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Une seule photographie provenant de la collection du Musée McCord est d'origine inconnue. Les photographies de l'époque nous fournissent de nombreuses informations. D'abord, nous avons analysé le cadre dans lequel les filles et garçons de table se trouvent. Dans notre corpus de photographies, nous avons sélectionné différents types d'endroits où les filles et garçons de table œuvrent, tels les salles à manger, les hôtels, les cafétérias, les casse-croûtes, ainsi que les cabarets et tavernes. Également, nous avons évalué les caractéristiques des personnes présentes dans la photographie, notamment les vêtements, les expressions, les déplacements et les actions. Bien entendu, nous avons replacé les photographies dans leur contexte historique et de production. Ainsi, les photographies nous permettent de comparer les endroits dans lesquels les filles et garçons de table œuvrent et, pour quelques-unes des photographies répertoriées, remarquer les différences dans leurs vêtements et dans leur attitude. De plus, nous pouvons apercevoir dans quelques-unes des photographies les collègues des cuisines ainsi que les patrons. Plusieurs limites peuvent être attribuées aux sources iconographiques. D'abord, un grand aspect interprétatif entre en ligne de compte. Les photographies ne fournissant pas d'explications, elles peuvent donner lieu à une foule d'interprétations. De plus, la réalité d'une photo peut être biaisée par les intentions du photographe. En effet, les détracteurs de l'utilisation des photographies comme sources historiques avancent que, même en chambre noire, elles peuvent être modifiées⁴⁹. Cependant, d'autres, comme l'historien de l'art Stephen Bann, trouvent important l'étude des images en histoire. En effet, Bann croit que les images sont des guides qui fournissent de puissantes représentations visuelles de l'histoire. Sans être des sources évidentes et certaines, les images sont des traces qui nous permettent de se retrouver « face to face with history⁵⁰ ». Nous croyons qu'avec une analyse rigoureuse et une mise en contexte essentielle, les photographies se révèlent des sources très riches.

⁴⁹ Peter Burke. *Eyewitnessing : The Use of Images as Historical Evidence*, Londres, Reaktion, 2001, p. 33.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 13.

Afin d'étendre notre corpus de photos, nous en avons puisé certaines dans les années précédant et suivant la période de l'entre-deux-guerres. De plus, étant donné la présence d'un moins grand nombre de photographies au début de la période étudiée, nous en avons davantage des années trente et quarante. La période précédente est donc peu représentée sur les photos, faute de sources. Il faudra tenir compte de ce biais dans notre analyse. Le corpus que nous avons sélectionné comporte vingt photographies des années 1913 à 1947. Chacune de celle-ci illustre une scène qui se déroule dans un lieu montréalais, sauf bien sûr celles représentant l'extérieur de Montréal.

1.3.2.2 Structures et implications syndicales

Afin de mieux comprendre l'organisation et l'implication syndicale des filles de table, nous avons analysé trois sources différentes. D'abord le journal syndicaliste *Le Monde ouvrier*, fondé au printemps 1916 par un groupe de dirigeants du Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM). *Le Monde ouvrier* n'est pas l'organe officiel du CMTM, mais défend ses positions ainsi que celles des syndicats internationaux. Cette publication nous procure de l'information sur les mouvements de contestation, les revendications et positions dans le milieu syndical et les nouvelles des différentes unions. Le journal est aussi très critique des actions du gouvernement et est sensible aux actualités ouvrières et politiques à travers le monde. Gustave Francq est, dès la fondation du journal, très actif en son sein⁵¹. Il préside dès 1925 la Commission du salaire minimum des femmes, intéressante dans le cadre de notre recherche et largement couverte par *Le Monde ouvrier*⁵². En 1909 et 1910, Francq est également vice-président du Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC), instance

⁵¹ Éric Leroux. *Gustave Francq: Figure marquante du syndicalisme et précurseur de la FTQ*, Montréal, vlb éditeur, 2011, p. 24.

⁵² *Ibid.*, p.31.

supérieure du CMTM⁵³, et assiste alors à plusieurs rencontres officielles au nom du CMTM⁵⁴. Il est cependant important de faire preuve de vigilance et de remettre en question la neutralité des propos du journal, clairement pro-syndical. Les intervenants dans le journal ont aussi tendance à partager les revendications ouvrières et ignorer ou critiquer négativement ce que les employeurs pourraient revendiquer. De plus, étant donné les origines de sa fondation, *Le Monde ouvrier* concentre ses articles sur le syndicalisme international et a un parti pris clair pour les syndicats de métier. Il faut donc faire un traitement critique des articles qu'il contient. Pour le dépouillement, nous nous concentrerons sur les articles mentionnant les filles et garçons de table directement, mais aussi les travailleurs du milieu culinaire et hôtelier. Nous analyserons la façon dont ils se sont organisés et avec qui ils l'ont fait et en suivrons l'évolution à travers le temps.

Pour *Le Monde ouvrier*, nous avons d'abord pensé effectuer un échantillonnage selon un principe de rotation. Ainsi, nous aurions étudié chacune des années entre 1919 et 1939 en alternant les mois choisis et pour chaque mois, varier les semaines. L'alternance se serait effectuée de sorte que pour chaque mois, toutes les semaines auraient été étudiées. Cependant, les nouvelles concernant les filles de table dans *Le Monde ouvrier* sont plutôt rares et regroupées en fonction des moments d'effervescence pour elles au niveau syndical. Ainsi, plusieurs mois peuvent passer sans qu'aucun article concernant notre sujet ne paraisse, alors qu'on peut observer une concentration d'articles à des moments précis d'une année. Conséquemment, nous nous sommes livrés à un dépouillement exhaustif de la publication pour ne manquer aucun développement important.

La Gazette du travail est une publication gouvernementale mensuelle relevant du ministère canadien du Travail qui témoigne des batailles juridiques, des nouvelles

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Ibid.*, p.30.

lois, des rapports et des commissions gouvernementales. Son ton est très officiel et vise la neutralité. La publication expose donc les causes des patrons, mais aussi les conventions adoptées ainsi que les demandes et les grèves ouvrières. Cette source nous permet donc de prendre connaissance des problèmes que rencontrent les restaurateurs. *La Gazette du travail* aborde de façon plus large le coût de la vie, les salaires et la consommation. Pancanadienne, cette publication nous permet aussi d'observer la condition des filles de table des autres provinces. Plusieurs informations précieuses sont puisées dans cette source. Cependant, celle-ci ne nous fournit que des faits sans émettre d'opinions ni fournir beaucoup d'explications. Il sera donc important de ne pas interpréter faussement les faits. Aussi, nous devons prendre en compte qu'il est possible que la vision patronale des restaurateurs se retrouve dans cette publication, et donc effectuer une analyse juste afin d'éviter les partis pris. Bien que colossale, cette publication ne paraît que de façon mensuelle. Nous nous sommes donc consacrés à un dépouillement exhaustif de cette publication mensuelle entre 1919 et 1939.

1.3.2.3 Le métier et ses conditions de travail

Nous avons dépouillé les archives du ministère provincial du Travail afin de constater les conditions des filles et garçons de table à l'époque, notamment à travers les plaintes qu'on y retrouve. D'abord nous avons observé les plaintes de la Commission sur le salaire minimum des femmes, qui se tient entre 1925 et 1937. Ne concernant que les ouvrières du milieu industriel au départ, celle-ci implique les travailleuses de la sphère des services seulement des années plus tard. Après 1937, nous avons analysé les plaintes écrites à l'Office des salaires raisonnables, créé par le premier ministre Maurice Duplessis. Les ordonnances de l'ancienne commission s'appliquent dès lors aux hommes également. Certaines plaintes sont aussi présentes dans les dossiers administratifs du ministère du Travail concernant les établissements industriels et commerciaux ainsi que dans le cadre de la loi du repos hebdomadaire, loi souvent

violée par les restaurateurs et hôteliers. En plus des plaintes, nous retrouvons dans les dossiers analysés les conclusions de l'enquêteur, si enquête il y a, et parfois les justifications des employeurs. Cette source comporte toutefois certaines limites. Il est possible que le traitement des plaintes ait été influencé par des enjeux économiques et politiques, par exemple, certains restaurateurs menaçant de leur vote les politiciens en temps d'élections. Également, il est possible que les enquêteurs aient été corrompus pour rejeter ou infirmer une plainte fondée. D'autre part, il faut également considérer la possibilité que certaines plaintes soient non fondées, notamment celles qui sont anonymes. De plus, il faut remettre les plaintes en contexte avec les lois de l'époque pour ne pas commettre d'erreurs d'analyse.

Le fonds du ministère du Travail est très vaste. Puisqu'il n'est créé qu'en 1931, nous avons donc effectué un dépouillement pour les années 1931 à 1939. Certaines plaintes portent sur des établissements situés à l'extérieur de Montréal. Nous nous sommes concentrés sur celles déposées contre des établissements montréalais, mais avons aussi pris en compte certaines plaintes provenant d'autres milieux urbains afin d'élargir notre sélection et d'utiliser les plaintes les plus éloquentes.

Le rapport Coderre, portant sur la police et le vice à Montréal, s'avère très intéressant dans le cadre de notre mémoire. Ce rapport est le résultat d'une commission d'enquête menée par le juge Louis Coderre en 1924 et 1925. Avocat de formation, Louis Coderre s'implique également en politique à partir de 1908 au sein du Parti conservateur, puis est nommé en 1915 juge à la Cour supérieure pour la province de Québec⁵⁵. Au début des années 1920, plusieurs s'insurgent face à l'ampleur de la criminalité et du vice à Montréal et déplorent l'inaction de la police. Une crise au sein du corps de police et de l'administration montréalaise constitue le déclencheur de cette commission. Le rapport du juge Coderre est rendu public le 13 mars 1925 et les

⁵⁵ Jean-Paul Brodeur, *La délinquance de l'ordre : recherches sur les commissions d'enquête*, Montréal, Hurtubise HMH, 1984, p.53.

conclusions tirées sont accablantes. On accuse les policiers d'être corrompus et inefficaces. Le sujet de la prostitution commercialisée est largement abordé. On affirme que la prostitution ne se concentre pas seulement dans les bordels, mais s'étend aussi dans des lieux d'amusements tels les cafés, salles de danse ou restaurants, qui constituent les milieux de travail des filles de table. C'est donc cet aspect qui nous intéressera dans le cadre de ce mémoire.

En examinant cette source, certains éléments méritent notre attention. D'abord, une mise en contexte de la source s'impose. Également, le rapport ne nous fournit qu'un résumé de l'enquête complète. Les informations soutirées ne sont donc pas totalement expliquées. La mise en contexte nous permettra également de bien comprendre ses constats et recommandations. De plus, en raison de son passé politique conservateur, certaines conclusions du juge Coderre peuvent être teintées de ses valeurs morales et politiques.

1.3.3 Conclusion

Bref, nous croyons que cet éventail de sources nous a permis de faire un travail pionnier sur les filles de table à Montréal pendant l'entre-deux-guerres. La variété des sources (gouvernementales, syndicales, journalistiques et iconographiques) aide à cerner de façon juste le métier. Le portrait des filles de tables, leurs conditions de travail ainsi que leurs moyens d'organisation sont autant d'informations que les sources nous fournissent. Les différentes comparaisons que nous pouvons effectuer avec les garçons de table à travers les sources nous aident de plus à déceler les différences entre les sexes au sein de ce métier. Nous réaliserons ainsi une histoire du métier du service aux tables en l'analysant à travers la catégorie du genre. Toutefois, il est important de traiter ces sources de façon à prendre en compte leurs biais et de bien les situer dans leur contexte historique.

CHAPITRE II

LE PORTRAIT DU MÉTIER

Au Canada et à Montréal particulièrement, le milieu du divertissement ne cesse de se développer pendant l'entre-deux-guerres. On voit notamment le théâtre et le cinéma gagner en popularité. Les bars, cabarets et restaurants se multiplient. Un nombre croissant de femmes travaille alors dans le service aux tables¹, secteur d'emploi qu'elles partageront avec les hommes. Dans ce premier chapitre d'analyse, nous tracerons un portrait des filles et garçons de table dans ce contexte d'entre-deux-guerres. D'abord, nous traiterons de leur nombre, âge, statut civil et origine ethnique, à partir des données puisées dans les recensements. Puis, à l'aide des petites annonces, nous observerons les attentes et désirs des employeurs envers les filles et garçons de table. Ces annonces, jumelées à une étude iconographique et la consultation de l'annuaire Lovell nous permettent de découvrir les différents lieux où œuvraient les filles et garçons de table. Finalement, nous observerons la perception qu'entretient la société envers les filles de table ainsi que la perception qu'elles ont d'elles-mêmes.

2.1 Description des filles et garçons de table à Montréal et au Québec

2.1.1 Évolution et ghettoïsation

À la fin du XIX^e siècle, les femmes commencent à occuper des emplois dans le domaine public. Bien que de nombreux débats aient lieu dans le domaine des sciences humaines, notamment entre historiens, sur la définition d'« espace public », nous définirons l'espace public dans le cadre de ce mémoire comme tout ce qui se situe en dehors de la sphère domestique. Au cours de cette période, les femmes voyant peu d'espoir dans le milieu agricole des campagnes se tournent vers la ville pour y trouver un gagne-pain. Les emplois qu'elles occupent sont, la majorité du temps, considérés comme traditionnellement féminins. D'ailleurs, au Canada en 1901, 72% des travailleuses sont concentrées dans les

¹ Veronica Strong-Boag, *The New Day Recalled: Lives of Girls and Women in English Canada, 1919-1939*, Toronto, Copp Clark Pittman, 1988, p. 55.

domaines de l'alimentation, du textile, de la confection et du service domestique, domaines relevant de tâches dites féminines². C'est surtout les femmes de la classe ouvrière qui occupent un travail rémunéré, mais à partir des années vingt, il était de plus en plus commun de voir également des femmes de la classe moyenne travailler, toutefois pas dans le même genre d'emploi.

2.1 Nombre de filles et garçons de table à Montréal (par année)

	1921	1931	1941
Filles de table	585	1550	2713
Garçons de table	692	2321	2543
Total	1277	3871	5256

Dans le tableau ci-haut, nous pouvons constater que le nombre de filles de table à Montréal passe de 585 à 2713 entre 1921 et 1941. Au cours des années vingt, au Canada, les femmes se trouvent régulièrement de l'emploi dans les restaurants et le domaine des services est en expansion³. Nous remarquons d'ailleurs que le nombre de garçons de table augmente également, passant de 692 à 2543, signifiant une hausse globale des emplois dans ce secteur.

Pendant la guerre, les femmes sont nombreuses à travailler dans des secteurs typiquement masculins, tels le secteur manufacturier, de la construction ou des transports. Mais après la guerre, les emplois se ségrèguent de nouveau et vont refléter davantage les rôles sociaux de chaque sexe⁴. Ces domaines dits féminins seront généralement moins bien rémunérés que ceux des hommes. Lorsqu'elles doivent choisir un emploi, les femmes se tournent vers les secteurs qu'on leur impose et auxquels elles sont habituées, soit les services domestiques, les restaurants, les magasins, les buanderies et les usines de textile. Une ghettoïsation des femmes dans certains secteurs concordant avec la « nature féminine », de même qu'une opinion publique réfractaire au travail des femmes, persistent encore

² Patricia Connelly, « Women's Work and The Family Wage in Canada » dans *Women and the World of Work*, New York, Plenum Press, 1980, p. 229.

³ Veronica Strong Boag, *Op. cit.*, p.55-56.

⁴ David Bright, *The Limits of Labour. Class Formation and The Labour Movement in Calgary, 1883-1929*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1998, p. 137.

tout au long de l'entre-deux-guerres⁵. Ce marché du travail qu'on pourrait qualifier de patriarcal exclut les femmes et les confine à des emplois inférieurs⁶. Toutefois, il est surprenant de constater, avec quelques variations, une quasi parité entre le nombre de filles et garçons de table tout au long de la période étudiée. Pourtant, les tâches que demandent ces emplois rappellent les tâches domestiques, considérées comme féminines.

2.1.2 L'âge et le statut civil

Malgré tout, à partir des années vingt, il devient de plus en plus acceptable socialement d'engager des femmes⁷, mais sous certaines conditions. Les tableaux ci-dessous représentent l'âge des filles et garçons de table à Montréal ainsi que leur statut civil à l'échelle du Québec. Nous ne pouvons pas présenter de tableau sur le statut civil des filles et garçons de table en 1921 car cette donnée n'a pas été recueillie dans le cadre du recensement de 1921.

2.2 Âge (en années) des filles et garçons de table à Montréal 1921

	10-13	14	15	16	17	18-19	20-24	25-34	35-49	50-64	65 et +	Total
Filles de table	1	4	5	15	16	59	152	219	95	14	5	585
Garçons de table	0	0	7	13	14	30	140	253	203	27	5	692

⁵ Susan Mann Trofimenkoff et Alison Prentice, *The Neglected Majority, Essays in Canadian Women History*, Toronto, McClelland and Stewart, 1977, p. 50.

⁶ Christine Delphy, *L'ennemi principal 2, penser le genre*, Paris, Édition Ayllepse, 2009, p. 297.

⁷ Ruth Frager et Carmela Patrias, *Discounted Labour, Women Workers in Canada, 1870-1939*, Toronto, University of Toronto Press, 2005, p. 79.

2.3 Âge (en années) des filles et garçons de table à Montréal 1931

	10-14	15	16-17	18-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-69	70+	Total
Filles de table	6	9	124	184	532	501	154	30	9	1	0	1550
Garçons de table	1	8	28	84	355	782	616	330	96	15	6	2321

2.4 Âge(en années) des filles et garçons de table à Montréal 1941

	14	15	16-17	18-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-59	60-64	65-69	70+	Total
Filles de table	9	22	174	323	852	940	277	79	18	10	6	3	2713
Garçons de table	3	9	58	91	243	715	700	465	145	67	38	9	2543

2.5 État matrimonial des filles et garçons de table au Québec en 1931

	Célibataire	Marié.e	Veuf, veuve, divorcé.e	Total
Filles de table	2064	306	129	2499
Garçons de table	1764	1684	104	3552

2.6 État matrimonial des filles et garçons de table au Québec en 1941

	Célibataire	Marié.e	Veuf, veuve	Divorcé.e	Total
Filles de table	4078	373	118	166	4735
Garçons de table	1981	1889	111	93	4074

Pour les recensements de 1931 et 1941, on observe un plus grand nombre de filles de table entre 10 et 19 ans que de 35 ans et plus (1931, 323 contre 194 et 1941, 528 contre 393). À l'opposé, les hommes commencent à travailler plus tard. Le groupe d'âge où l'on voit la plus grande concentration de garçons de table est entre 25 et 44 ans pour les recensements de 1931 et 1941 et entre 25 et 49 ans pour le recensement de 1921. On remarque donc que les femmes commencent plus jeunes que les hommes à exercer le métier. Un plus grand nombre de filles de table sont célibataires alors que pour les garçons, le nombre d'hommes mariés et de célibataires est semblable. Cela s'explique, comme nous l'a démontré l'historiographie au chapitre précédent, par le fait que la femme se voit souvent contrainte d'arrêter de travailler lorsqu'elle se marie, alors que l'homme doit continuer de remplir son rôle traditionnel de pourvoyeur. On s'attend de la femme qu'elle travaille les années précédant le mariage et qu'ensuite celle-ci retourne à son rôle traditionnel et se consacre aux tâches ménagères⁸. Cette dépendance des femmes envers leur mari pourvoyeur se présente comme fondement de la famille et contribue à une asymétrie entre les genres. L'exécution des tâches ménagères et le soin des enfants sont considérés comme le rôle des femmes, sous prétexte d'un déterminisme naturel, alors que ce rôle leur est attribué de façon arbitraire, selon une division culturelle des tâches⁹. Les femmes mariées occupant un emploi sont d'ailleurs stigmatisées. La mentalité de l'époque, partagée aussi par plusieurs femmes, présume que celles-ci travaillent pour s'offrir du luxe, tels des bijoux ou de nouveaux vêtements. Elles sont perçues par la société, même par les travailleuses célibataires, comme travaillant pour de la « pin money¹⁰». Cependant, la réalité est que la majorité des femmes qui travaillent à l'époque, mariées ou célibataires, travaillent par nécessité, en raison de leur situation financière¹¹.

Nous observons aussi un nombre grandissant de très jeunes filles de table (19 ans et moins) à partir du recensement de 1931. La crise économique des années trente viendra

⁸ Linda Briskin et Linda Yanz(ed), *Union Sisters: Women in the Labour Movement*, Toronto, Canadian Scholars' Press and Women's Press, 1990, p.48.

⁹ Christine Delphy, *Op. cit.*, p. 243.

¹⁰Ruth Frager, Carmela Patrias, *op. cit.*, p.81.

¹¹ Katrina Srigley, *Breadwinning Daughters: Young Working Women in a Depression-Era City, 1929-1939*, Toronto, University of Toronto Press, 2010, p. 24.

également bouleverser le travail des femmes qui devient alors nécessaire durant cette période¹². Cependant, dans les médias, le travail des femmes ne sera jamais autant critiqué qu'au cours des années suivant la crise. Le débat sur le travail des femmes y prend une place importante au Canada où la critique est surtout dirigée vers les femmes mariées¹³. Tout comme ce fut le cas après la guerre, les femmes reçoivent une pression pour quitter leur emploi afin que les hommes puissent travailler. Même qu'en 1933, le maire de Montréal, Fernand Rinfret, demande au gouvernement fédéral de voter une loi « requiring each women worker to give up their job to a male relative¹⁴ ». Tout compte fait, cela ne représente pas une solution puisque les femmes occupent surtout des emplois typiquement féminins dont les hommes ne veulent pas. Dans plusieurs domaines, les femmes qui se marient se trouvent même parfois obligées de quitter leur emploi, notamment chez les enseignantes et les infirmières. Certaines femmes cachent le fait qu'elles sont mariées ou fiancées pour éviter les jugements ou les renvois¹⁵. Dans son livre *Breadwinning Daughters*, Katrina Srigley relève une observation intéressante sur le travail des femmes à Toronto pendant la Crise. Elle démontre que les filles pourvoyeuses de la famille ne sont pas rares pendant cette période: « Unlike in previous decades, Toronto's working women daughters were often the only wage earners to find stable employment¹⁶ ». Le modèle du père pourvoyeur, de la mère à la maison et des enfants dont la mère prend soin se complexifie au cours des années trente. Même que plusieurs filles retardent le moment de leur mariage jusqu'à ce que leur famille soit dans une meilleure situation économique¹⁷. Cela vient démontrer toute l'importance des jeunes filles célibataires lors de la Crise et justifier leur présence en grand nombre sur le marché du travail.

¹² *Ibid.*, p. 20.

¹³ Veronica Strong-Boag, *Op. cit.*, p. 45.

¹⁴ Ruth Frager, Carmela Patrias, *Op. cit.*, p. 82.

¹⁵ Katrina Srigley, *Op. cit.*, p. 33.

¹⁶ *Ibid.*, p. 56.

¹⁷ *Ibid.*, p. 128.

2.1.3 Immigration et origine ethnique

Les années précédant et suivant la Première Guerre mondiale sont marquées par une immigration massive au Canada¹⁸. Nous avons constaté que pendant l'entre-deux-guerres, le sexe, le mariage et l'âge constituent des obstacles importants pour les femmes au sein du marché du travail. L'origine ethnique vient également s'ajouter à cette liste. En effet, les femmes du sud et de l'est de l'Europe, mais surtout celles de Chine, du Japon, d'Inde, de même que les Afro-Canadiennes sont stigmatisées et désavantagées sur le marché du travail. Les immigrantes anglaises, d'Europe du Sud et de l'Est travaillent en grand nombre comme servantes. Pour les nouvelles arrivantes, le service domestique était souvent la seule option qui s'offrent à elles. Le racisme envers les Chinoises est aussi omniprésent. D'ailleurs une politique canadienne d'immigration exclue les domestiques d'origine chinoise et caribéenne du Canada jusque dans les années 1950¹⁹. Ce racisme touche également les hommes, particulièrement ceux d'origine asiatique durant l'entre-deux-guerres. En effet, la *Gazette du travail* nous indique en 1923 qu'une législation interdisant l'emploi de femmes blanches par des Asiatiques a été adoptée en Colombie-Britannique, en Ontario et au Manitoba²⁰. Cette crainte est également présente au Québec alors que dans *Le Monde ouvrier*, l'Union des employés d'hôtels et de restaurants exprime ces mêmes inquiétudes envers les hommes d'origine chinoise. En 1930, Manfred Roebing, organisateur des employés d'hôtels et de restaurants, « fit allusion à certains restaurants ou salles à manger chinois, ceux de nuit surtout, qui sont une honte pour une ville comme Montréal. On y emploie des filles qu'on fait travailler de 12 à 15 heures par jour.²¹» Un regard sur la provenance des filles et garçons de table au Québec de 1921 à 1941 nous permet de dégager quelques constats d'intérêt.

¹⁸ Ruth Frager et Carmela Patrias, *Op. cit.*, p. 43.

¹⁹ *Ibid.*, p. 48.

²⁰ *La Gazette du travail*, « L'emploi des femmes par les orientaux », décembre 1923, p. 1511.

²¹ *Le Monde ouvrier*, « Élection des délégués au conseil des métiers et du travail », 16^e année, no 32, 6 août 1930, p. 1.

2.7 Lieux de naissance des filles et garçons de table au Québec en 1921

Lieu de naissance	Canada	Iles Britanniques	Possessions britanniques	USA	Europe	Asie	Autres	totaux
Filles de table	676(72,6%)	177(19%)	5(0,54%)	47(5%)	25(2,7%)	1(0,1%)	0(0%)	931
Garçons de table	445(50,1%)	153(17,2%)	4(0,4%)	33(3,7%)	180(20,2%)	74(8,3%)	0(0%)	889

2.8 Lieux de naissance des filles et garçons de table au Québec en 1931

Lieu de naissance	Canada	Iles britanniques	USA	Europe	Asie	Total
Filles de table	1868(74,8%)	413(16,5%)	65(2,6%)	148(5,9%)	1(0,04%)	2499
Garçons de table	2054(59,1%)	588(16,9%)	86(2,5%)	671(19,3%)	175(5%)	3478

2.9 Lieux de naissance des filles et garçons de table au Québec en 1941

Lieu de naissance	Canada	Iles britanniques	USA	Europe	Asie	Total
Filles de table	4267(90,1%)	249(5,3%)	78(1,6%)	137(2,9%)	2(0,04%)	4735
Garçons de table	3114(76,4%)	278(6,8%)	77(1,9%)	464(11,4%)	141(3,5%)	4075

Bien que les lieux de naissance ne nous indiquent pas l'origine ethnique de chaque garçon et fille de table du Québec en 1921, 1931 et 1941, ces données nous permettent tout de même de situer la provenance des immigrants pratiquant ce métier. On constate qu'en 1921 une majorité de filles de table sont nées au Canada, dans une proportion de 72,6%. Les immigrantes représentent donc un peu plus du quart des filles de table. La situation est très semblable en 1931 alors que parmi les 2499 filles de table, 631 sont des immigrantes, soit

25,2%. Au cours des années 1921 et 1931, on remarque une présence considérable des immigrantes dans le métier, malgré une stigmatisation et un désavantage sur le marché du travail. En effet, des emplois non-qualifiés dans le secteur des services tels, femmes de chambre et filles de table, peuvent être occupés par les femmes immigrantes²². Il existait une « hiérarchie raciale » qui était en place sur le marché du travail canadien de l'époque.²³ Les femmes immigrantes qui ressemblaient physiquement aux groupes dominants anglo-saxon et français étaient davantage acceptées. Les immigrantes asiatiques ou africaines subissaient davantage de discrimination, particulièrement dans les emplois cols-blancs et dans le secteur des services. Ces femmes étaient donc contraintes à accepter des emplois à statut inférieur. Par exemple, les femmes chinoises, très limitées dans leurs possibilités d'emplois, se retrouvent entre autres dans des entreprises dirigées par des immigrants chinois tels les buanderies, les petits restaurants et les fruiteries. Par ailleurs, en 1941, le nombre de nouvelles arrivantes chute considérablement au sein du métier de service aux tables. En 1941, au Québec, il y a seulement 468 immigrantes sur 4735 filles de table, soit moins de 10%. Des effets de la crise peuvent expliquer cette baisse. Vu le nombre d'emplois restreints, les employeurs se permettent d'être plus sélectifs et de choisir des filles de table nées au Canada. De plus, on constate au temps de la crise une baisse considérable de l'immigration. En effet, alors qu'il recevait en 1929 un total de 169 000 immigrants, le Canada en accueille moins de 12 000 en 1935 et n'en recevra jamais plus de 17 000 jusqu'à la fin de la décennie.²⁴ De plus, au cours de la décennie, près de 30 000 immigrants malades ou sur le chômage sont expulsés du pays.

En 1921, la moitié des garçons de table sont nés à l'extérieur du Canada. Une très grande proportion d'immigrants dans ce métier pourrait s'expliquer par le fait que le service aux tables est une tâche typiquement féminine. Ainsi, les hommes d'origine canadienne ne souhaitant pas de tels emplois, ceux-ci restent disponibles pour les immigrants²⁵. Tout comme chez les filles, le taux de nouveaux immigrants chez les garçons de table baisse considérablement à la fin de la période. En effet, alors que les nouveaux arrivants

²² Ruth Frager et Carmela Patrias, *Op. cit.*, p. 49.

²³ *Ibid.*, p.71

²⁴ James Struthers, « Crise des années 1930 », Encyclopédie canadienne, en ligne, 3 avril 2015.

²⁵ Ruth Frager et Carmela Patrias, *Op. cit.*, p. 44.

représentaient la moitié des garçons de table en 1921, vingt ans plus tard ils ne sont que 961 sur 4075, soit 23,6%. En plus du ralentissement de l'immigration et de l'augmentation du nombre de déportations pendant la crise, on peut envisager que les hommes canadiens, victimes de la crise et du chômage²⁶, aient pu accepter des emplois typiquement féminins, très peu d'emplois étant disponibles.

2.1.4 Conclusion

À la lumière de ces données, nous pouvons conclure que le métier de service aux tables correspond aux tendances des emplois non qualifiés pendant l'entre-deux-guerres. On remarque une augmentation du nombre des femmes au sein du métier pendant la période et un accroissement du nombre d'emplois en général dans le métier. Également, on observe une grande quantité de femmes jeunes et célibataires, alors que les hommes sont plus âgés. On dénote aussi une présence non négligeable d'immigrants dans le métier de service aux tables, surtout chez les hommes, présence qui fluctue selon les changements économiques. Cependant, une donnée surprend : chez les filles et les garçons de table, une quasi-parité de sexe existe. Les métiers comportant des tâches féminines, comme le service aux tables, sont souvent des métiers ghetto pour les femmes pendant l'entre-deux-guerres. L'hypothèse que nous approfondirons plus loin dans ce chapitre est qu'il existe des « ghettos » d'hommes et de femmes internes au métier de service aux tables. Nous y reviendrons lorsque nous traiterons des différents milieux de travail.

2.2 Les spécificités au sein du métier selon le sexe

Les principaux journaux quotidiens de l'époque, soit *La Presse*, *La Patrie* et *Le Montreal Star* comportent tous des petites annonces. Certaines petites annonces sont placées par des employeurs et offrent un emploi. D'autres, écrites par des hommes et femmes en recherche d'emploi, proposent une offre de service. Ces petites annonces sont

²⁶ *Ibid.*, p. 41.

toujours divisées par sexe. Elles nous ont donc permis de constater les offres et les demandes respectives des garçons et filles de table. À travers les données recueillies, nous avons soulevé différents points comparatifs. Des variations selon les années, les saisons, le nombre d'heures travaillées, la quantité d'annonces, les tâches et caractéristiques demandées, le vocabulaire et les offres de pension sont des points de comparaisons entre filles et garçons de table. Les graphiques suivants présentent les critères précédemment évoqués que l'on retrouve dans les petites annonces.

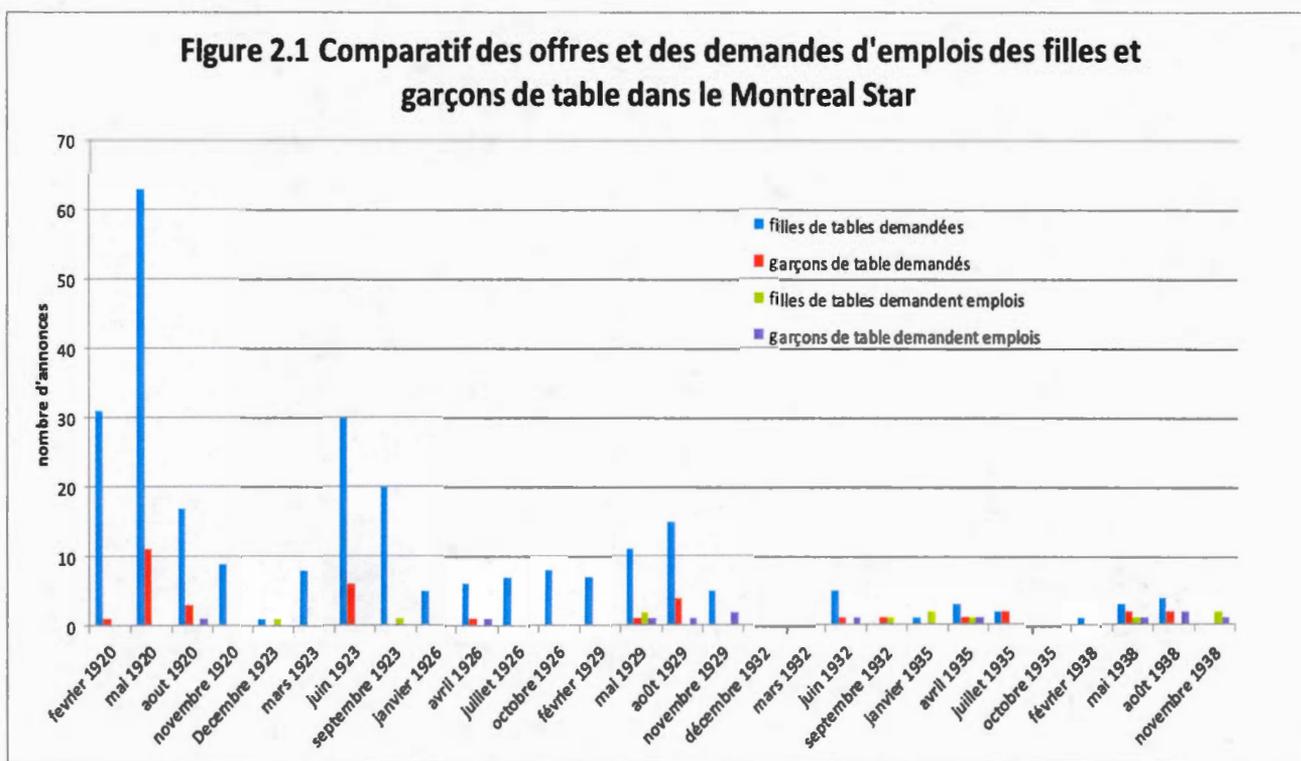


Figure 2.2 Comparatif des offres et demandes d'emplois des filles et garçons de table dans le journal *La Patrie*

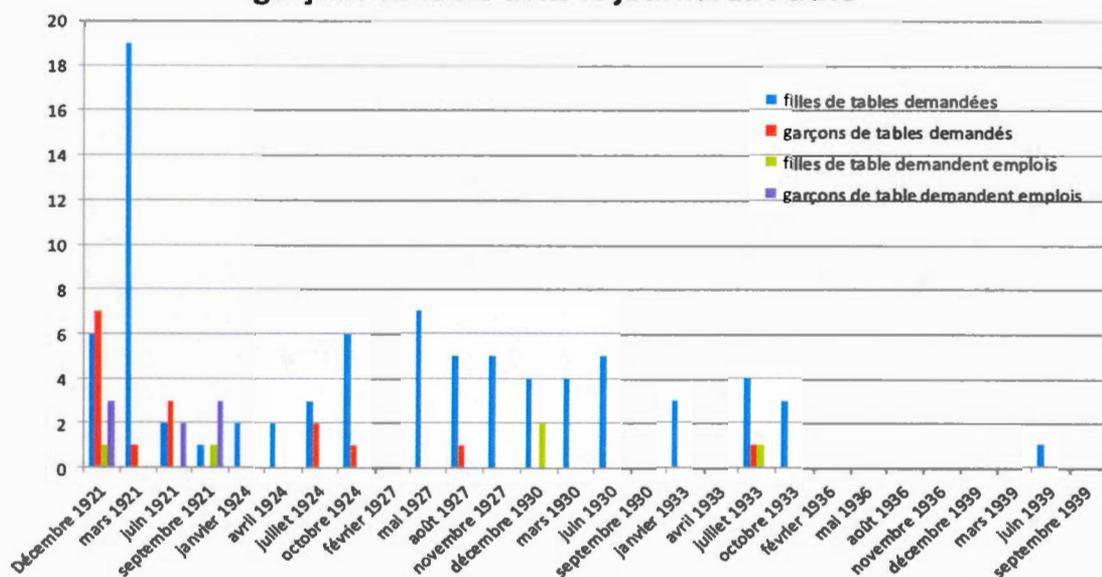
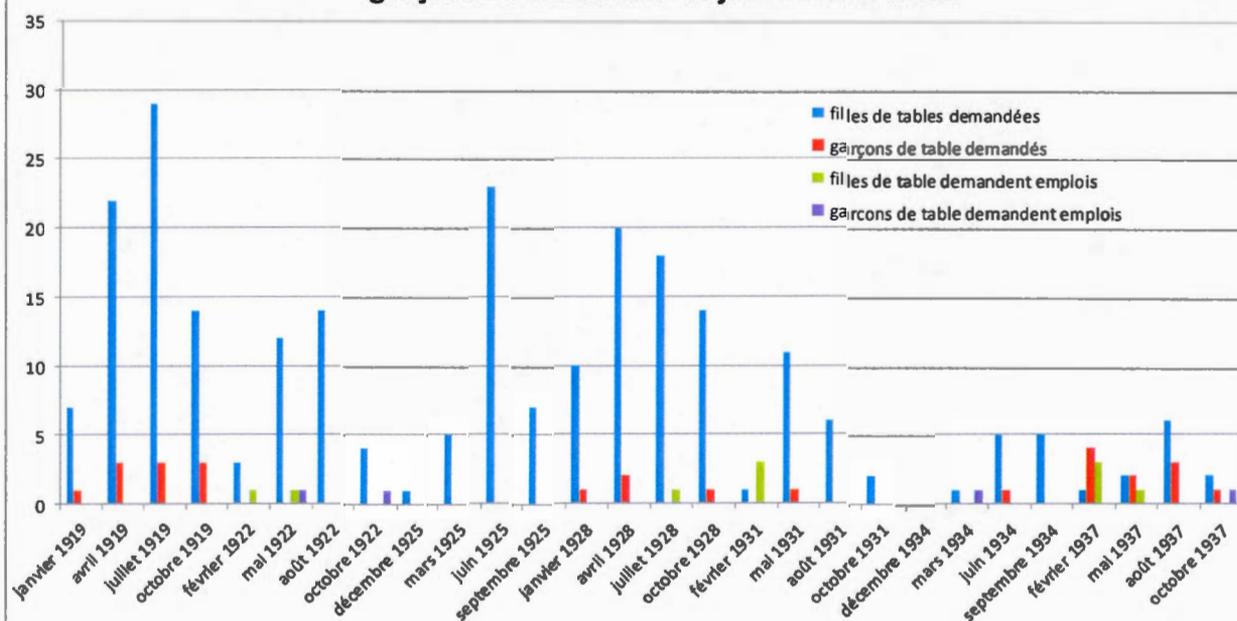


Figure 2.3 Comparatif des offres et demandes d'emplois des filles et garçons de table dans le journal *La Presse*



2.2.1 Les offres d'emplois

2.2.1.1 Roulement de personnel

D'abord, on remarque que beaucoup plus d'offres d'emploi sont destinées aux femmes qu'aux hommes, soit 589 contre 78. Pourtant, comme il a été observé précédemment dans les recensements, il y a, pendant la période de l'entre-deux-guerres, une quasi parité du nombre de filles et garçons de table à Montréal. Certaines raisons peuvent venir expliquer ce fait, notamment un plus grand roulement du personnel chez les filles de table. En effet, les emplois pour les femmes répondent parfois à une nécessité temporaire, ce qui rend leur temps passé sur le marché du travail limité et variable²⁷. Les femmes font également face à plusieurs contraintes relatives à l'occupation d'un emploi. Dans l'article « Why women change jobs », paru en décembre 1923 dans *Le Monde ouvrier*, certaines raisons nous sont révélées. Les commentaires de cinq travailleuses non qualifiées ayant changé au moins trois fois d'emploi en deux ans font mention d'un manque de motivation, de mauvaises conditions, de la maladie de l'époux, ou encore d'un travail trop exigeant.

Certaines peuvent également faire de ce changement d'emploi fréquent une façon de voyager²⁸. Les bureaux de placement gouvernementaux font état de cette mobilité des filles de table. *La Gazette du travail* rapporte ainsi que dans les bureaux de placement montréalais « Des personnes dirigées sur des points dans les limites de la province, 295 étaient des bûcherons, employés de moulins et flotteurs de bois, 25 des manœuvres de la construction, [...] et les autres des employés de fabriques, filles de table, etc.²⁹ ». Ces jeunes filles originaires de la ville étaient envoyées dans les régions éloignées de la province et même parfois ailleurs au Canada.

Par ailleurs, on dénote dans les mois d'hiver des annonces en moins grand nombre. C'est en été que les offres sont les plus abondantes, tant pour les filles que pour les garçons de table. Une augmentation est d'ailleurs toujours signalée à l'été dans *La Gazette du travail*

²⁷ Linda Briskin et Linda Yanz (ed.), *Op. cit.*, p. 49.

²⁸ Dorothy Sue Cobble, *Dishing it out, Waitresses and their Union in the Twentieth Century*, Philadelphia, Temple University Press, 1991, p. 49-50.

²⁹ *La Gazette du travail*, « Le mouvement de la main d'œuvre », juin 1924, p. 542.

comme l'indique cet extrait sur la situation de l'emploi chez les employeurs : « Les hôtels et les restaurants accusaient l'avance saisonnière habituelle[...]»³⁰. Le tourisme montréalais est en cause dans cette constatation, celui-ci étant plus abondant en été. Cependant les endroits de villégiature dont l'activité a lieu pendant la saison d'été, soit du 15 juin au 15 septembre³¹, sollicitent des filles de table, comme le traduit cette annonce de juin 1925: « on demande fille de table expérimentée, pour excellent hôtel de campagne, bon salaire³².» Ces annonces dans les journaux montréalais font appel aux filles de Montréal et leur offrent un emploi à la campagne. Les hommes sont moins en demande pour ces emplois qui exigent qu'on quitte la ville pour la saison estivale. La petite annonce du journal *La Presse* citée ci-dessus est d'ailleurs publiée également par le *Bureau de placement provincial*. Ces bureaux que l'on retrouve dans les villes québécoises placeront principalement des servantes, mais pas seulement: «Durant les années 1920, les bureaux publics effectuent également, en plus du placement de servantes, des placements féminins dans le secteur du commerce et de la vente³³». En effet, le Bureau de placement provincial va rechercher et placer aussi des filles de table, comme nous le constatons dans les petites annonces. Plus rarement des bureaux privés, par exemple, la *Ex-service agency* présentent ce genre d'offre d'emploi: «Four Waitresses for country hôtels or clubs³⁴». Ces bureaux privés sont surtout dédiés au placement de servantes, mais plus largement aux services domestiques, incluant les filles de table et de chambre. Ils servent notamment à combler la demande en domestiques des grandes familles bourgeoises et des services hôteliers montréalais³⁵.

³⁰ *Ibid.*, «Le marché du travail au commencement de juin 1932, d'après les employeurs», juillet 1932, p. 870.

³¹ *Ibid.*, «Ordonnance 30a - concernant les emplois d'hôtellerie dans les hôtels de villégiature durant la saison d'été», mai 1937, p. 546.

³² *La Presse*, petites annonces, 6 juin 1925, 41e année, no 195. p. 30.

³³ François Bisson, *L'État et le placement des chômeurs au Québec. Les premiers bureaux d'emplois publics, 1909-1932*, thèse de doctorat, Montréal, UQAM, 2007, p. 280.

³⁴ *The Montreal Star*, Petites annonces, 11 mai 1929, Vol. LXL, no 112, p. 40.

³⁵ François Bisson, *Op. cit.*, p. 281.

2.2.1.2 Une multiplicité de tâches

Les offres d'emplois qui demandent une serveuse vont parfois mentionner d'autres tâches à l'emploi, qui s'ajoutent au service aux tables. Par exemple, ces offres d'emplois pour Montréal trouvées dans *La Presse* indiquent à la fille recherchée plusieurs tâches qu'elle aura à accomplir: «fille demandée pour aider à la cuisine, pour servir les tables[...]»³⁶, «Femmes demandées pour faire le ménage et servir les tables dans un hôtel»³⁷ et «Fille pour aider dans maison privée, aussi dans restaurant»³⁸. De telles annonces sont rarement proposées aux garçons de table. La panoplie de tâches attendues des femmes dans le cadre de leur emploi est bien démontrée par Catherine Charron dans sa thèse de doctorat « Parcours de travail aux marges de l'emploi: récits du salariat domestique ». Ayant interrogé des femmes qui ont occupé des emplois durant la seconde moitié du XX^e siècle, Charron tire des conclusions surprenantes:

Incidentement, un aspect surprenant qui ressort des témoignages recueillis au cours de cette enquête est la présence de travail d'entretien ménager dans l'ensemble des secteurs d'activités fortement féminisés: restauration, commerce, et même emplois de bureau³⁹.

Elle démontre que même lorsqu'elle intègre un emploi rémunéré, la femme est contrainte à effectuer des tâches domestiques. En effet, ces tâches sont tellement indissociables des femmes qu'on y voit en elles, pas une compétence, mais une qualité innée, naturelle :

L'indissociabilité des formes rémunérées et non rémunérées de travail, que l'on peut se représenter sur un continuum du service domestique, structure dès l'enfance le rapport des femmes au travail et à l'emploi.⁴⁰

Charron souligne donc que les métiers dits féminins font de la féminité une qualité professionnelle et, de ce fait, les emplois domestiques sont la représentation parfaite du métier dit féminin. Ces qualités dites « naturelles » chez la femme contribuent à une

³⁶ *La Presse*, petites annonces, 5 avril 1919, 35e année, no 130, p. 24.

³⁷ *Ibid.*, 13 juin 1925, 41e année, no 201, p. 28.

³⁸ *Ibid.*, 9 octobre 1937, 53e année, no 302, p. 46.

³⁹ Catherine Charron, *Parcours de travail aux marges de l'emploi: Récits du salariat domestique, Québec, deuxième moitié du XX^e siècle*, thèse de doctorat(histoire), Université Laval, p. 99.

⁴⁰ *Ibid.*

hiérarchie et une asymétrie des genres au sein du métier de service aux tables⁴¹. Dans le chapitre trois, nous verrons d'ailleurs comment la multiplicité des tâches semble naturelle chez les filles de table, mais soulève de l'indignation lorsque demandée aux garçons de table.

2.2.1.3 Variation du nombre d'heures travaillées

Certaines filles de table semblent être demandées seulement pour l'heure du lunch ou du souper, comme en fait foi cette annonce publiée dans *La Presse* en juillet 1919 : «Fille de lunch demandée avec expérience de 11 hrs am à 2 hrs pm, plus haut salaire payé⁴²». Ce fait n'est pas observé chez les hommes dans les petites annonces. Certaines filles vont être engagées pour les heures de *rush* et d'autres pour des longues heures, comme l'explique Donovan dans *The Woman Who Waits*. Les filles engagées pour quelques heures pendant la journée vont parfois faire les heures du souper dans un autre restaurant. Les tâches peuvent varier entre les deux types d'emplois. Les filles de jour ont à attendre de nombreuses heures entre les périodes de *rush*. Elles vont donc faire du « side work⁴³ », par exemple remplir les salières, plier les serviettes, faire le montage des tables, faire du ménage, nettoyer les planchers. Elles sont donc une bonne partie du temps à ne pas servir aux tables et à exercer d'autres tâches qui varient selon le lieu de travail.

2.2.1.4 Offre d'une pension et d'un hébergement

Les liens entre le travail domestique et le travail de filles de table ne s'arrêtent pas là. En effet, bien que ces annonces soient rares, certaines femmes se font offrir un endroit où dormir, comme c'est souvent le cas pour la servante de l'époque: «Fille pour salle à diner parlant les deux langues, bon salaire, bon chez soi. Hôtel Château Salaberry, Valleyfield.

⁴¹Christine Delphy, *Op. cit.*, p. 245.

⁴² *La Presse*, « Petites annonces », 12 juillet 1919, 35e année, no 206, p. 20.

⁴³ Frances Donovan, *The Woman Who Waits*, Boston, Richard G. Badger, 1919, p. 120.

Informations 253a St-Antoine »⁴⁴. Cette offre d'emploi est présentée par l'*Hôtel Château Salaberry* à Valleyfield, mais s'adresse à des filles de Montréal. L'offre d'une pension est surtout présente dans ces emplois à l'extérieur de Montréal, puisqu'elles souhaitent attirer les filles de Montréal qui n'y ont pas de logement. Toutefois, il arrive que les commerces montréalais vont offrir l'hébergement, à l'instar de ce restaurant sur la rue Sherbrooke Est à Montréal qui place dans *La Presse*, en juin 1934, l'annonce suivante : «Fille d'expérience pour restaurant parlant couramment anglais demandée aura chambre et pension⁴⁵». Ce type d'offre est quasi inexistant chez les hommes.

2.2.1.5 Caractéristiques demandées

Les termes utilisés pour désigner les filles et garçons de table révèlent certaines caractéristiques recherchées par l'employeur. « Fille » est majoritairement le terme qu'on utilise dans le cadre des offres d'emploi destinées aux personnes de sexe féminin. Les termes « jeune fille » (« young girl ») ou « fille » (« girl ») font référence à une personne jeune à l'opposé de « femme » (« woman »). Il arrive qu'on mentionne même les deux : «fille ou femme de table et de chambre demandée⁴⁶», ce qui prouve une réelle différence entre les deux termes pour les employeurs. Parfois l'employeur peut être très spécifique sur ce qu'il recherche : « Jeune fille demandée entre 20 et 26 ans pour restaurant, ouvrage facile et bon salaire⁴⁷ » ou « Fille demandée, environ 19 ans, pour servir les bonbons, crème à la glace⁴⁸ ». Cela peut s'expliquer par le fait qu'il est mieux perçu par la société de l'époque d'engager de jeunes femmes encore célibataires que des femmes mariées plus âgées. Aussi, dans certains cas, on souhaite engager des jeunes filles jolies pour attirer la clientèle. D'autres termes sont utilisés pour désigner le service aux tables chez le sexe féminin, soit « servante

⁴⁴ *La Presse*, « petites annonces », 20 juin 1925, 41^e année, no 207, p.30.

⁴⁵ *Ibid.*, 23 juin 1934, 50^e année, no 209, p.50.

⁴⁶ *Ibid.*, 20 mai 1922, 38^e année, no 168, p.26.

⁴⁷ *Ibid.*, 14 mars 1925, 41^e année, no 128 p.38.

⁴⁸ *La Patrie*, « petites annonces », 26 mars 1921, 43^e année, no 23, p. 16.

de table⁴⁹», « waitress⁵⁰» (surtout dans le *Montreal Star* mais aussi parfois dans les journaux francophones) et « tablemaid⁵¹» dans le *Montreal Star*.

D'autres caractéristiques peuvent être demandées par l'employeur. On demande comme qualités aux filles de table, comme aux garçons, de « parler anglais et français⁵²» et d'avoir de l'« expérience⁵³». Bien qu'elles soient régulièrement exigées, ces qualités ne semblent pas toujours nécessaires, comme en témoigne la grande quantité d'employeurs qui ne demandent aucune de ces qualifications : « Jeune fille demandée pour comptoir de lunch, expérience pas nécessaire, bonnes heures. 8.00\$ semaine⁵⁴». Une autre qualité demandée, surtout présente chez la fille de table, est qu'elle soit dotée d'une belle apparence : «fille bonne apparence, distinguée comme waitress[...]»⁵⁵. Ce critère semble central dans le milieu du service aux tables. Dorothy Sue Cobble affirme même que pour les filles de table : « appearance could count more than experience or skill in determining income⁵⁶».

2.2.2 Les demandes d'emplois

Comme nous pouvons le constater dans les graphiques, il y a très peu de demandes d'emplois de la part des filles et garçons de table. Presque autant d'hommes que de femmes vont publier des demandes d'emplois au cours de la période étudiée, soit 24 hommes et 26 femmes. Cette faible quantité de demandes démontre que le service aux tables n'est possiblement pas un emploi très désiré. De plus, le service aux tables est un emploi ne requérant aucune qualification. Les travailleurs non qualifiés qui se cherchent un emploi peuvent s'en retrouver dans un autre domaine également non qualifié, pour lequel les offres d'emplois abondent. D'autre part, les offres d'emplois pour le métier de service aux tables,

⁴⁹ *La Presse*, « petites annonces », 12 juillet 1919, 35e année, no 206, p. 20.

⁵⁰ *The Montreal Star*, « petites annonces », 18 juin 1932, vol LXIV, no 145, p. 25.

⁵¹ *Ibid.*, 17 août 1929, vol LXL, no 195, p. 31.

⁵² *La Patrie*, « petites annonces », 19 mars 1921, no.18, 43e année, p. 16.

⁵³ *Ibid.*, 11 octobre 1924, no 95, 46e année, p. 26.

⁵⁴ *La Presse*, « petites annonces », 12 juillet 1919, 35e année, no 206, p. 20.

⁵⁵ *Ibid.*, 7 juillet 1928, 44e année, no 223, p. 56.

⁵⁶ Dorothy Sue Cobble, *Op. cit.*, p. 41.

particulièrement chez les filles, se trouvent en abondance. Il n'était dès lors pas nécessaire de placer une petite annonce pour trouver ce genre d'emploi. Par ailleurs, on remarque que chez les garçons de table, près de la moitié, soit 11 hommes sur 24, vont demander un emploi dans un bar ou une taverne. Ces lieux sont donc les plus en demande chez les hommes. La majorité des filles de table ne précisent pour leur part pas de poste en particulier mais demandent simplement de l'emploi.

2.2.3 Conclusion

Les employeurs, dans une courte annonce, peuvent indiquer assez précisément ce qu'ils recherchent. Plusieurs éléments ressortent lorsque nous observons les petites annonces des garçons et filles de table. D'abord, surtout chez les femmes, vu le grand nombre de petites annonces, on devine un changement fréquent du personnel. Ce roulement est dû aux changements saisonniers, aux décisions des superviseurs, mais aussi à des raisons personnelles aux femmes, qui se doivent de respecter le rôle social qu'on leur attribue. Une variation des offres d'emplois peut être également perçue en fonction des années, avant et après la crise, et en fonction des saisons. Les heures de travail peuvent aussi varier selon le poste occupé, soit pour de courtes heures, celles de rush seulement, ou de plus longues heures. De plus, il arrive que l'employeur ajoute des tâches de nature domestique qui ne sont pas en lien direct avec le travail de restaurant. Les femmes se font également davantage offrir une pension que les hommes dans les petites annonces. Les caractéristiques demandées comportent l'expérience et les langues parlées, mais également l'apparence, surtout pour les filles de table. Le vocabulaire utilisé varie aussi pour qualifier les filles et garçons de table. Pour ce qui est des emplois demandés par les filles et garçons de table, on remarque surtout le grand nombre d'hommes qui sollicitent un emploi dans un bar.

2.3.Lieux de travail

Le lieu de travail des filles et garçons de table est selon nous très important dans la compréhension des différences entre les hommes et les femmes au sein du métier de service aux tables. Les commerces de restauration à l'époque de l'entre-deux-guerres sont diversifiés et passent par des niveaux de prestige variables. Greta Foff Paules affirme que le travail des filles de table aux États-Unis serait moins prestigieux que celui des garçons: « Waitress would still have a lower prestige rating if they were evaluated independently of waiters, who predominated in higher-status restaurants⁵⁷. » En France, le même constat peut être fait. Dans le guide d'Albert Aurrière, *Le service du restaurant*, ce dernier propose une composition du personnel au sein des différents types de restaurants. Dans les restaurants de premier ordre, il suggère de n'inclure que des hommes pour le service. On ne retrouve des femmes que dans les restaurants de catégories modestes⁵⁸. Est-ce que cette ségrégation au sein du métier existe également à Montréal pendant l'entre-deux-guerres? À travers les photos, publicités et petites annonces, nous pourrions constater quels genres d'établissements sollicitent les filles de table et lesquels requièrent les garçons. Nous utiliserons également comme source l'annuaire Lovell pour identifier les lieux de travail des garçons et filles de table. Pour nos graphiques, nous avons recueilli tous les genres d'établissements dans lesquels œuvrent les garçons et filles de table et les avons regroupés par catégories.

2.3.1 Contexte du milieu de la restauration

Montréal pendant l'entre-deux-guerres est réputée pour être un haut lieu de divertissement et elle attire de nombreux touristes. Ces derniers voient en Montréal une ville animée, mais aussi une accessibilité à l'alcool. En effet, depuis 1919, il est désormais interdit de produire et consommer de l'alcool sur le territoire des États-Unis⁵⁹. Cette

⁵⁷Greta Foff Paules, *op. Cit.*, p.7.

⁵⁸ Albert Aurrière. *Le service du restaurant. Des étages, du salon de thé, du bar*, Paris, Flammarion, 1948, p.16.

⁵⁹ Paul André-Linteau, *La rue Ste-Catherine, au cœur de la vie montréalaise*, Montréal, les éditions de l'homme, 2010, p.144.

prohibition durera jusqu'en 1933 et Montréal profitera de plusieurs retombées de celle-ci. Ayant voté « non » à la prohibition en 1919,⁶⁰ le Québec sera la province canadienne la moins touchée par les mesures limitant la consommation d'alcool. D'ailleurs, le tourisme, surtout américain, favorise le développement de commerces comme des cabarets, bars et restaurants. Les rues Ste-Catherine et St-Laurent se partagent, à l'époque, la vie nocturne montréalaise⁶¹. Cependant, le gouvernement québécois de Louis-Alexandre Taschereau instaure, en 1921, la loi sur la Régie de l'alcool qui donnera lieu à la création de la Commission des liqueurs. Bien que l'on ait évité la prohibition, cette loi provoque tout de même quelques changements au niveau de la consommation d'alcool. On nationalise la vente d'alcool, ce qui permet d'exercer un contrôle sur celle-ci. Les gens se voient notamment restreints à l'achat d'une bouteille à la fois. De plus, des lois ayant une visée de tempérance sont décrétées. Par exemple, une mesure est prise en 1919 pour que les cafés et hôtels aient le droit de vendre du vin léger et de la bière avec possession d'une licence, mais la vente d'alcool fort est interdite⁶². De plus, certaines villes du Québec se déclarent sèches sous la pression du clergé⁶³, ce qui concentre le tourisme et la vente d'alcool légal à Montréal.

Le secteur de la restauration est, malgré tout, en pleine effervescence à partir des années 1920 et on remarque une diversité dans les options offertes aux des Montréalais. Sur la rue Ste-Catherine, se côtoient des chaînes de restaurants, des comptoirs de restauration, les salles à manger des grands magasins et les grands restaurants renommés. Les restaurants doivent répondre aux besoins de la clientèle : « Le midi, il faut servir rapidement des repas peu coûteux aux employés de bureau et aux consommateurs qui parcourent les magasins. Le soir, les gens qui fréquentent les lieux sont plus enclins à festoyer⁶⁴. »

Aux États-Unis, Dorothy Sue Cobble constate cette diversification et démocratisation du milieu de la restauration dans les années 1910 et 1920. Selon elle, cela

⁶⁰ Antonin Dupont, *Taschereau*, Montréal, Guérin, 1997, p.36.

⁶¹ Paul André-Linteau, *Op. cit.*, p.146.

⁶² Antonin Dupont, *Op. cit.*, p.37.

⁶³ *Ibid.*, p.36.

⁶⁴ Paul André-Linteau, *Op. cit.*, p.141.

a ouvert des portes aux filles de table puisque historiquement, les hommes sont dans les endroits qui offrent des repas dispendieux et la vente d'alcool⁶⁵. Les femmes offrent un autre type de service, plus personnalisé et informel, qui plait à une certaine clientèle.

2.3.2 Description et classification des lieux de travail des filles et garçons de table

L'analyse des petites annonces nous permettra de découvrir les différents lieux où œuvrent les filles et garçons de table pendant l'entre-deux-guerres à Montréal. Nous exposerons ces lieux et lierons les petites annonces, les publicités et les photos à ceux-ci. Par ailleurs, le corpus de photos que nous présentons contient 24 images de lieux variés où l'on peut apercevoir des garçons et filles de table. L'attitude, l'âge, les costumes des garçons et filles de table seront des critères observés dans notre analyse iconographique. Nous avons regroupé les photographies en huit annexes différentes correspondant aux catégories de lieux précédemment établies à travers les petites annonces. Deux photographes principaux ont pris la grande majorité des photos présentes dans notre corpus : Conrad Poirier et le studio Notman. Conrad Poirier est un photographe très prolifique, qui consacre la majorité de sa vie à la photographie journalistique⁶⁶. Il est d'ailleurs photographe pigiste pour des publications très populaires telles *La Patrie*, *La Presse*, *La Revue populaire* et *The Gazette*. Ses photographies sont intéressantes pour nous puisqu'elles captent les filles et garçons de table en pleine action. Il nous est donc possible de voir leurs expressions, attitudes et postures dans le cadre de leur travail. Par ailleurs, le studio Notman, fondé en 1856, présente un style différent. Le studio est reconnu pour prendre d'excellents portraits, notamment de groupes⁶⁷. Son fondateur, William Notman, originaire de l'Écosse, était un photographe hors pair et un habile homme d'affaire. Son entreprise a même percé le marché américain et ses photographies furent récompensées de plusieurs prix. Pédagogue, il a également formé près de 40 photographes, dont ses fils qui prirent la relève de la

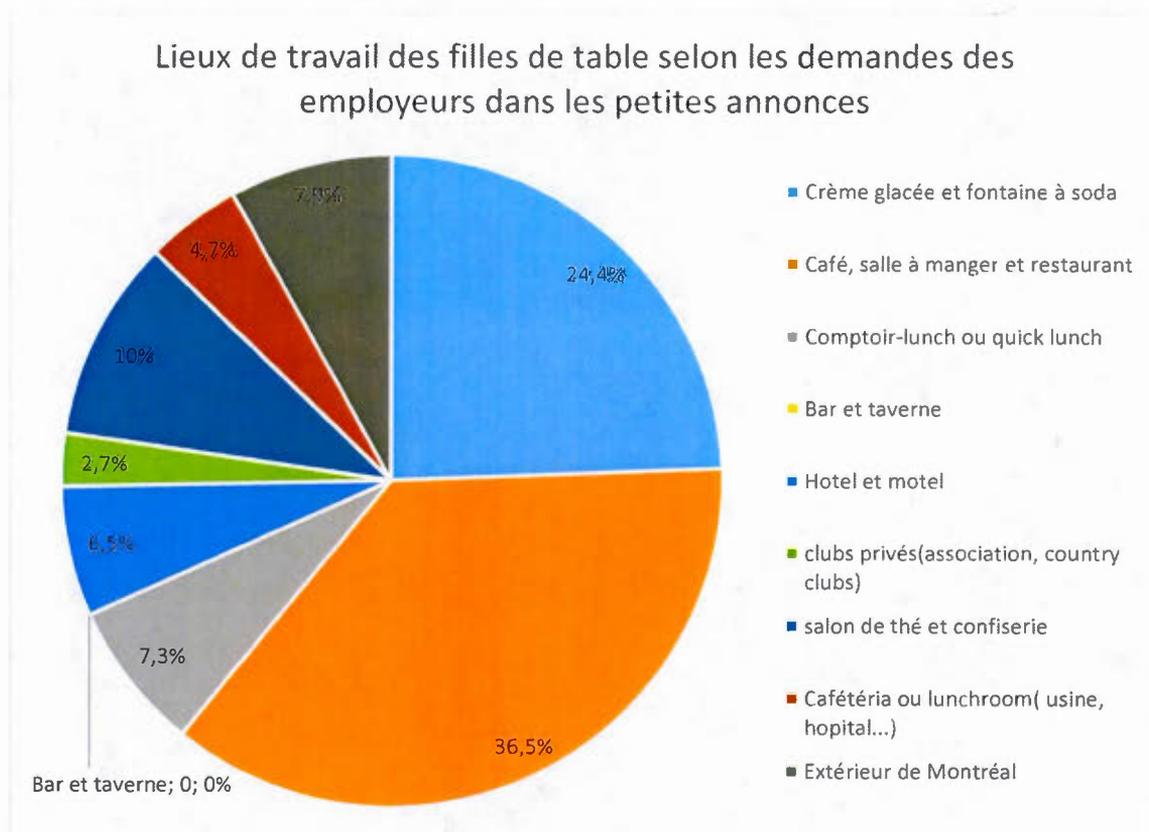
⁶⁵ Dorothy Sue Cobble, *Op. cit.*, p.27.

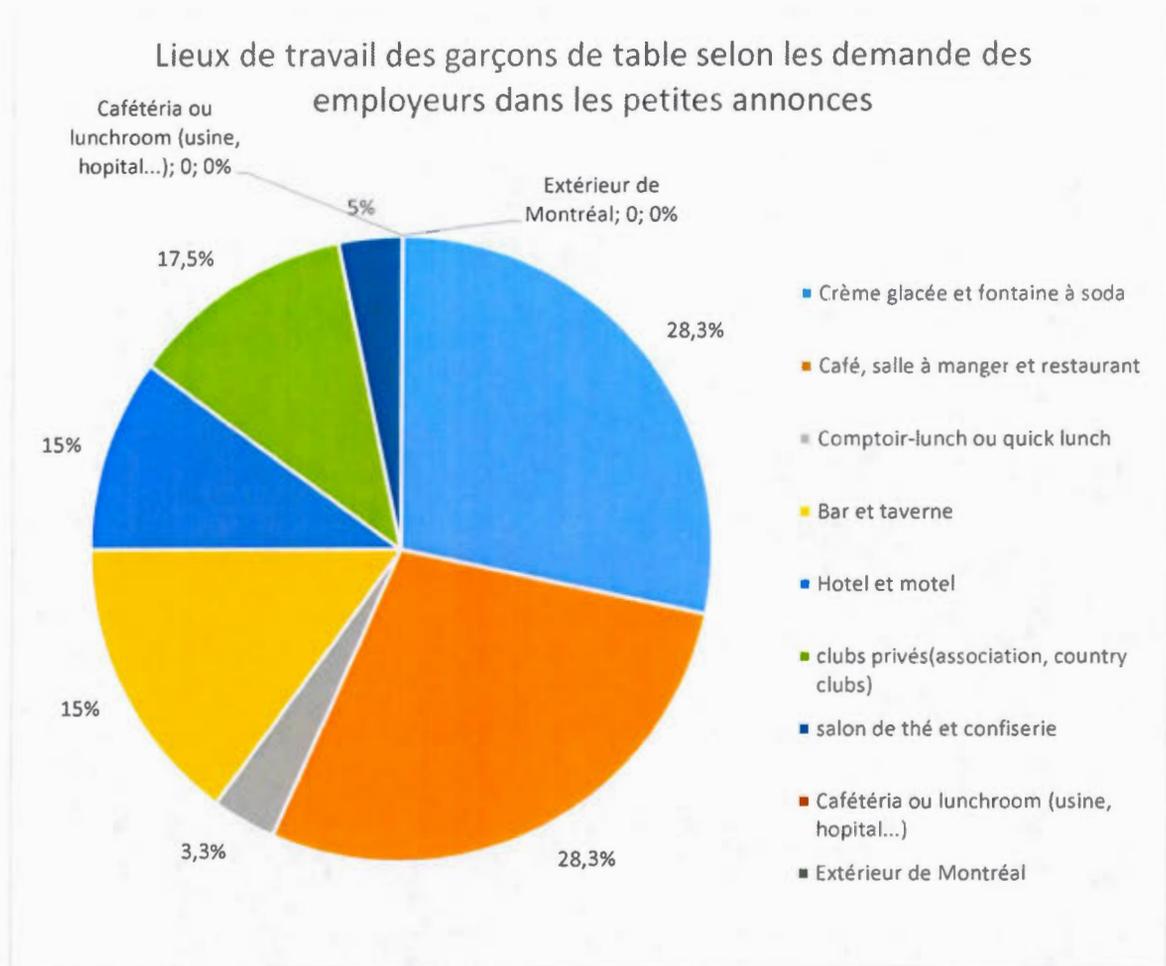
⁶⁶ Conrad Poirier, *Le Montréal des années '40*, Québec, Ministère des affaires culturelles, Archives nationales du Québec, 1988, p.4.

⁶⁷ Stanley G. Triggs, «Notman, William», dictionnaire biographique du Canada, http://www.biographi.ca/fr/bio/notman_william_12F.html, 22 septembre 2016, en ligne.

compagnie familiale après sa mort en 1891. Les photographies du studio Notman répondent souvent à des commandes dont l'origine ne nous est pas toujours connue. Contrairement à Conrad Poirier, les photos du studio Notman ne nous montrent pas les filles et garçons de table en pleine action. D'autres photographes ont également pris certaines des images de notre corpus et seront mentionnés en temps et lieux.

Observons d'abord les graphiques démontrant les demandes des employeurs dans les petites annonces des journaux *La Presse*, *La Patrie* et *The Montreal Star*.





2.3.2.1 Bars, cabarets et tavernes

D'après les petites annonces, les bars, cabarets et tavernes ne demandent que des hommes. Ceci peut être expliqué par un malaise et une interdiction pour les femmes de servir de l'alcool. Boire de l'alcool dans l'espace public a longtemps été un acte réservé aux hommes. Au XIX^e siècle, certains endroits publics servant de l'alcool accueillait des femmes, parfois dans un espace séparé des hommes; mais après 1870, ces espaces deviennent exempts de femmes ou presque. Les quelques femmes qui consomment alors de l'alcool dans l'espace public sont mal vues, comme le souligne Craig Heron: «The small number of women willing to flaunt dominant bourgeois assumption about the feminine ideal by enjoying the pleasure of booze in a public tavern faced harsh denunciation as "bad

mothers", "fallen women" or prostitutes⁶⁸». Les femmes qui fréquentent les bars sont de plus confrontées à des abus sexuels de la part des hommes puisque perçues comme des « filles faciles »⁶⁹. Malgré une plus grande consommation publique d'alcool par les femmes après la guerre, un malaise persiste à cet effet, comme en témoignent les lois de l'époque. En effet, les Québécoises se voient interdire en 1928 l'accès aux tavernes, même si elles ne constituent qu'une faible proportion de la clientèle⁷⁰. Cinq ans plus tôt, le droit de servir de l'alcool aux tables leur avait été retiré⁷¹. Cette interdiction s'étend à la grandeur du pays au cours de la même période⁷². En 1937, le Conseil des métiers et du travail propose une résolution visant à interdire l'emploi de femmes dans tout endroit licencié, suite à la demande du syndicat des employés d'hôtels et de restaurants⁷³. Les *barmen* craignent pour leurs emplois et dénoncent les patrons qui engagent des femmes à moindre coût, comme nous le verrons d'ailleurs à travers leurs plaintes au ministère du Travail dans le chapitre suivant.

Lorsque nous regardons notre corpus de photos pour les cabarets, bars et tavernes plusieurs éléments attirent notre attention. Évidemment les photos nous montrent un univers uniquement masculin. Dans cette catégorie, la première photo,⁷⁴ de source inconnue, présente l'intérieur d'une taverne montréalaise vers 1925. On y observe trois garçons de table et deux clients masculins, l'un se faisant servir. L'attitude des garçons de table est très sérieuse et leur uniforme, veste blanche et long tablier blanc, est sobre. La seconde photo⁷⁵, prise par Conrad Poirier, nous montre un groupe de personnes célébrant au cabaret *Normandie Roof*. Nous voyons trois garçons de table, servant la table à côté du groupe et deux autres plus loin derrière en train de travailler. Leur costume, complet et nœud papillon, est très formel. La troisième photo⁷⁶ se situe *Chez Joe*, à l'Université de

⁶⁸ Craig Heron, *Op. cit.*, p.113.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Julie Fontaine, Mireille Lebeau et Mario Robert, *Vivre Montréal, 1920-1969*, Québec, Publication du Québec, 2011, p.27.

⁷¹ *La Gazette du travail*, décembre 1923, p.1511.

⁷² Craig Heron, *Op. cit.*, p.175.

⁷³ *Le Monde ouvrier*, « Résolution no 6 », Montréal, 23^e année, no 32, 7 août 1937, p.4.

⁷⁴ Musée McCord, Anonyme, *Intérieur d'une taverne*, vers 1925.

⁷⁵ BANQ Vieux-Montréal, Conrad Poirier, *Social. Normandie Roof*, janvier 1939.

⁷⁶ *Ibid.*, Conrad Poirier, *College. University of Montreal*, 8 janvier 1940.

Montréal en 1940. On y aperçoit trois garçons de table, portant un uniforme composé d'une veste blanche et d'un long tablier. Un des trois hommes, d'un certain âge, parle à un client accoudé au bar, alors que les deux autres, plus jeunes, expriment un air sérieux en attente d'une commande.

2.3.2.2 Hôtels et motels

En observant les petites annonces, on constate qu'un plus grand nombre sont destinées aux hommes pour les emplois dans les hôtels et motels. En effet, ces établissements représentent 15% des lieux de travail pour les garçons de table et seulement 6,5% pour les filles. Les deux sexes sont donc représentés dans la catégorie, toutefois, on remarque une différence dans leurs assignations respectives lorsque mentionnées dans l'annonce de l'emploi. Par exemple, on assigne les hommes au bar: «Waiter wanted for barroom: experience required. Apply Prince Hotel⁷⁷». Les femmes sont surtout sollicitées pour la salle à manger: «Fille de salle demandée avec références. S'adresser à l'hôtel Riendeau⁷⁸». Les photographies représentent également ces différences dans les postes occupés. Dans notre corpus, la quatrième photo⁷⁹, prise par Conrad Poirier, nous permet de voir l'intérieur d'une salle à manger d'hôtel, celle du Ritz Carleton de Montréal en 1944. Nous pouvons y observer le maître d'hôtel M.Hannan, un chef cuisinier et les garçons de table. Leur habillement, chemise blanche à manches longues et nœud papillon, est simple et élégant. La photo est prise avant l'accueil des convives à une réception. L'attitude des hommes est variée, certains semblent détendus et souriants, d'autres plus sérieux et tendus. La cinquième photo⁸⁰ nous montre le bar de l'hôtel Windsor de Montréal. Elle est prise par Paul Girard vers 1950 pour un dossier réalisé par Henri-Paul Garceau. Très impliqué dans l'Association des hôteliers du Québec, Garceau sera plusieurs décennies plus tard l'auteur du livre *Chronique de l'hospitalité hôtelière du Québec, 1940 à 1980*. Sur cette photo, nous

⁷⁷ *The Montreal Star*, 29 mai 1920, Vol LII, no 128, p.34.

⁷⁸ *La Presse*, 5 juillet 1919, 35e année, no 212, p.20.

⁷⁹ BANQ Vieux-Montréal, Conrad Poirier, Feature. At the Ritz : Mr. Hannan, maître d'hôtel, 8 octobre 1944.

⁸⁰ *Ibid.*, Paul Girard, *Bar de l'hôtel Windsor, à Montréal, années 1950*.

observons deux garçons de table derrière le bar, servant un homme. L'habit des garçons de table, complet blanc et nœud papillon est formel et l'atmosphère semble détendue. La sixième photo⁸¹, prise par Conrad Poirier en 1937, nous montre une femme derrière un comptoir actionnant une caisse enregistreuse à la cafétéria de l'hôtel Mont-Royal, en présence d'un client. Portant des vêtements simples, elle semble concentrée. Nous retrouvons peu de publicités dans *La Presse*, *La Patrie* et *The Star* sur les commerces de restauration, surtout au début de l'entre-deux-guerres. La plupart des publicités n'offrent pas d'images. Elles ne font que présenter le menu ou les événements à venir. Les images les plus fréquentes sont celles de clients dansant ou mangeant. Nous avons tout de même relevé trois publicités présentant des images à travers lesquelles nous pouvons observer des employés. Parmi ces trois publicités, deux proviennent de l'hôtel Queens de Montréal.



La première publicité⁸² provient de *La Presse* du 7 avril 1928 et la seconde⁸³ se retrouve dans le *Montreal Star* du 20 avril 1935. Les deux publicités démontrent que l'endroit offre

⁸¹ *Ibid.*, Conrad Poirier, *Hotel. Every Dish Must Pass The Checker*, 6 février 1937.

⁸² *The Montreal Star*, «Publicité hôtels *The Queen's*» 20 avril 1935, Vol.LXVII, no 94, p.11.

⁸³ *La Presse*, «Publicité hôtels *The Queen's*», 7 avril 1928, 44e année, no 146, p.73.

des couverts dispendieux pour l'époque, soit 1.50\$ et 1,25\$. Lorsque l'on discute d'instaurer l'achat d'un repas pour consommer du vin ou de la bière, certains trouvent dispendieux des repas beaucoup moins cher:

L'idée de devoir s'acheter un repas à 35 cents pour se faire servir une bouteille de bière est plutôt baroque, c'est encore le pauvre gueux qui va écoper; s'il ne peut se payer plus qu'un diner de 25 cents, pas de bière. Il y a pourtant des restaurants à Montréal qui servent un bon repas substantiel pour 25 cents et même moins⁸⁴.

On peut donc s'imaginer que c'est la classe riche seulement qui peut se payer de tels couverts. L'endroit publicisé semble être haut de gamme, comme la plupart des endroits s'offrant une publicité dans les journaux étudiés. Chacun propose un concert et un orchestre. On remarque que ce sont seulement des hommes qui sont représentés faisant le service aux tables.

2.3.2.3 Cafétérias ou *lunchrooms*

Dans les cafétérias sur des lieux de travail, comme les usines ou les hôpitaux, seulement des femmes sont demandées. Ce type d'établissements représente 4,7% de l'ensemble des petites annonces leur étant destinées. Les *lunchrooms* et cafétéria pour les employés servent des repas copieux et peu dispendieux. Les filles de table évitent le plus possible ces endroits, selon Donovan, puisqu'il n'y a pas de pourboire et que le salaire est faible. Toutefois, ils offrent une stabilité d'emploi, que les femmes plus âgées apprécient. Dans notre corpus de photos, nous dénombrons uniquement des femmes dans les cafétérias, dont une majorité semble d'un certain âge. La septième photo⁸⁵, prise par le studio *Notman and son* montre trois femmes derrière un comptoir à la cafétéria d'un hôpital de Montréal en 1927. Les femmes semblent sérieuses et occupées. La huitième photo⁸⁶, de Conrad Poirier, nous montre deux femmes derrière un comptoir au restaurant de l'hôpital Général de Montréal en 1938. On voit une femme de dos en train d'écrire sur un tableau, et une autre, souriante, servir un enfant. Sur ces deux photos, les femmes portent un costume blanc

⁸⁴ *Le Monde ouvrier*, « À bâtons rompus », 11 février 1939, 25ième année, no 6, p.1.

⁸⁵ Musée McCord, Notman and son, *Cafétéria de la Junior League dans un hôpital de Montréal, Qc*, 1927.

⁸⁶ BANQ Vieux Montréal, Conrad Poirier, *Junior League. Montreal General Hospital*, 25 mars 1938.

avec un bandeau sur la tête qui semble surtout avoir une visée sanitaire. La neuvième photo⁸⁷, prise par le studio *Notman and Son*, nous montre la salle à manger d'un Y.M.C.A en 1913. Le service est de type cafétéria comme nous pouvons conclure à la vue des cabarets des clients et d'un grand comptoir à l'arrière. Trois femmes font le service derrière le comptoir, dont une qui fait la caisse. La photographie ne nous permet pas de distinguer leurs vêtements ou attitudes.

2.3.2.4 Les clubs

Dans les petites annonces, les clubs privés sollicitent les deux sexes pour servir à leurs rencontres et événements. 17,5% des annonces destinées aux garçons de tables proviennent de clubs privés. Quant aux filles de tables, seulement 2,7% des annonces leur étant destinées concernent ce type de lieu. Les clubs privés sont des endroits que les filles de table évitent⁸⁸. Le faible salaire et l'absence de pourboires sont en cause. L'Union des employés d'hôtels et de restaurants se plaint d'ailleurs qu'à Montréal, le riche club St-James, paie ses serveuses 35\$ par mois et les empêche d'accepter le pourboire⁸⁹. Dans les petites annonces, on requiert les filles entre autres pour le *Montreal Amateur Athletic Association* ou le *University Club*, mais les hommes sont surtout en demande pour les *country clubs*. Dans notre corpus photo, une seule représente les clubs privés. La dixième photo⁹⁰ nous montre les locaux du *Mount Stephen Club* de Montréal en 1948. Nous y apercevons les filles de table et les cuisiniers autour d'un copieux buffet, prêts à accueillir les convives. Les femmes semblent de tous âges et portent un costume simple composé d'une robe à manches courtes et d'un tablier blanc. La photo fut prise par Claude Décarie pour le service d'hôtellerie du Ministère du commerce et de l'industrie.

⁸⁷ Musée McCord, Notman and son, *Salle à manger, Y. M. C. A., Montréal, QC, 1913.*

⁸⁸ Frances Donavan, *Op. cit.*, p.112.

⁸⁹ *Le Monde ouvrier*, «Aux servantes de table», 28 mars 1925, 11e année, no 13, p.1.

⁹⁰ BANQ Vieux Montréal, Claude Décarie, *Ministère du Commerce et de l'Industrie(Mount Stephen Club)*, Novembre 1948.

2.3.2.5 Comptoirs de restauration et *quick lunch*

Dans les comptoirs-lunch et *quick lunch*, on demande une proportion plus grande de filles dans les offres d'emplois. Frances Donovan décrit ces restaurants comme ayant un comptoir prenant une grande partie de l'espace et quelques tables seulement. On y sert des plats à prix très bas et le plus rapidement possible, notamment afin de rassasier les travailleurs du centre-ville. L'achalandage est donc surtout sur l'heure du diner. Des comptoirs de restauration peuvent également se retrouver dans des chaînes de magasins⁹¹. Sur la rue Ste-Catherine, l'annuaire Lovell de 1928-1929 identifie 66 restaurants sous l'étiquette *quick lunch*, 24 dans l'ouest et 42 dans l'est⁹². Selon Donovan, ces emplois ne sont pas très recherchés par les femmes qui y commencent leur carrière mais qui vont généralement changer d'emploi rapidement⁹³. À travers le corpus de photos, nous pouvons observer ce type de restaurant. La onzième photo⁹⁴ nous permet de voir l'intérieur du restaurant de style cafétéria, le Cordner's, en 1946. Prise par Conrad Poirier, on y observe 6 filles bien alignées derrière le grand comptoir, prêtes à servir. Elles portent une robe blanche simple et une coiffe. Sur la douzième photo⁹⁵, prise par Conrad Poirier, nous pouvons voir les filles de table, les cuisiniers ainsi que le propriétaire du restaurant Briton's en 1940. Les filles de table ont pour uniforme une robe noire et blanche. Le treizième photo⁹⁶, également prise par Poirier, montre un homme servant des tasses au comptoir de restauration du marché St-Jacques en 1938. L'homme qui porte une chemise blanche et un tablier semble très occupé. La quatorzième photo⁹⁷ montre deux femmes derrière le comptoir à la Palestre nationale. La photo a été prise par Conrad Poirier en 1944. Les deux femmes, dont une semble assez âgée, contrairement aux femmes des photos précédentes de cette catégorie, portent une robe et un tablier blanc et semblent sérieuses et posées.

⁹¹Paul André-Linteau, *Op. cit.*, p.142.

⁹² *Ibid.*, p.141.

⁹³ Frances Donovan, *Op. cit.*, p.107.

⁹⁴ BANQ Vieux Montréal, Conrad Poirier, *Commercial. Cordner's Restaurant*, 7 mai 1946.

⁹⁵ *Ibid.*, *Commercial. Briton Restaurant*, 12 novembre 1940.

⁹⁶ *Ibid.*, *Snowshoeing. Arguing for food*, Marché St. Jacques, 29 janvier 1938.

⁹⁷ *Ibid.*, *Feature. Palestre National*, 5 juin 1944.

2.3.2.6 Cafés, restaurants et salles à manger

Dans les petites annonces, les cafés, les restaurants et les salles à manger sont les plus grands sollicitateurs pour les femmes, représentant 36.5% des petites annonces, mais sont aussi bien présents chez les hommes, dans une proportion de 28,3%. Ces trois lieux ont été regroupés dans notre analyse puisqu'ils sont très difficiles à distinguer dans les petites annonces. Selon Donavan, les cafés sont des endroits où les repas sont abordables mais de qualité. Les trois repas y sont généralement servis et de l'alcool est offert au client. Un comptoir y est généralement présent, mais de nombreuses tables encombrant la majorité de l'espace. Les filles aiment travailler dans ces endroits puisque le pourboire y est très bon. La clientèle y est cosmopolite. Les salles à manger se retrouvent notamment dans les grands magasins. Des femmes plus âgées peuvent y être engagées contrairement aux cafés qui privilégient les jeunes filles de belle apparence. Le pourboire y est d'ailleurs moins généreux. Cette différence d'âge est effectivement perceptible dans notre corpus de photos. D'abord, la quinzième photo⁹⁸ se situe à la salle à manger du grand magasin Eaton, le célèbre 9e étage. De style buffet, nous pouvons y voir les filles de table, assez âgées, pressées d'avoir leur commande autour du comptoir de service. Cet endroit est célèbre pour son architecture d'art déco. D'ailleurs, la photo, prise vers 1930, fut commandée par Pierre-Richard Bisson, architecte et historien de l'architecture. D'autre part, la seizième photo⁹⁹ fut prise par Conrad Poirier en 1940 au Café Royal. On y voit des filles et garçons de table autour du bar avec des clients et l'ambiance semble conviviale. On remarque que les filles, qui sont très bien mises, sont jeunes et les garçons semblent plus âgés. Les hommes sont présents derrière le bar, mais semblent faire le service aux tables également comme les filles. Les uniformes noirs et blancs des hommes et des femmes se ressemblent et sont très simples. Par ailleurs, les restaurants sont de différents niveaux. Les restaurants de la rue Ste-Catherine jouissent d'une grande renommée et certains présentent de l'animation¹⁰⁰, alors que d'autres, plus modestes peuvent, se retrouver dans les quartiers. La photo 17¹⁰¹,

⁹⁸ Université de Montréal, Collection Images d'aménagement, Anonyme, *Restaurant du 9e étage chez Eaton, Montréal, 1930-1931.*

⁹⁹ BANQ Vieux Montréal, Conrad Poirier, *Commercial. Café Royal, 23 août 1947*

¹⁰⁰ Paul André-Linteau, *Op. cit.*, p.140.

¹⁰¹ BANQ Vieux Montréal, *News. Red Cross Restaurant, 17 septembre 1940.*

prise par Conrad Poirier, se trouve au restaurant de la Croix Rouge, sur rue La Gauchetière Est, en 1940. Nous y voyons trois jeunes filles de table souriantes servant un groupe d'hommes. Elles portent une robe blanche et une coiffe. La photo 18¹⁰², également de Poirier, montre une jeune fille de table en train de prendre la commande de deux clients au restaurant Murray's. Ce restaurant fait partie d'une chaîne, nouveauté de la période de l'entre-deux-guerres¹⁰³. La fille de table est souriante et elle semble donner un service chaleureux et amical. Elle porte une robe de couleur, un tablier et une coiffe. La photo 19¹⁰⁴ nous présente quant à elle l'intérieur du restaurant et cabaret Le Samovar en 1947, situé sur la rue Peel, au centre-ville. On voit au premier plan un groupe de personnes et à l'arrière on observe des garçons de table portant des tuniques russes. On ne voit pas leur visage, mais un des garçons de table fait le service à une table et l'autre semble être en place à sa station, en position d'attente. La vingtième photo¹⁰⁵, prise par Conrad Poirier, nous montre un jeune garçon de table derrière le comptoir de bar du restaurant Moishe's, rue St-Laurent, en 1946. Il est souriant et porte une chemise à manches courtes très simple. La photo 21¹⁰⁶ serait une commande au Studio Notman and Son par la compagnie américaine Burroughs Adding Machine Co., entreprise de caisses enregistreuses, avec l'intention probable de l'utiliser à des fins promotionnelles. Nous observons le costume noir et blanc des filles de table, dont une se tient derrière la caisse enregistreuse. Le garçon porte une veste blanche, avec un nœud papillon et un petit chapeau, s'apparentant plutôt à un uniforme de cuisinier. Ces endroits sont de différentes catégories, mais on remarque que les hommes se retrouvent davantage dans les restaurants haute gamme, alors que les femmes tendent à être surtout présentes dans des lieux plus modestes.

¹⁰² *Ibid.*, *Feature. Sadie Hawkins Week*, 11 novembre 1938.

¹⁰³ Paul André-Linteau, *Op. cit.*, p.142.

¹⁰⁴ BANQ Vieux Montréal, *Social. At the Samovar*, 12 juillet 1940.

¹⁰⁵ *Ibid.*, *Snapshot. At Moishes*, 23 juin 1946.

¹⁰⁶ Musée McCord, *Intérieur d'un restaurant, Montréal, QC*, 1934.



Cette publicité¹⁰⁷, parue dans *La Patrie* du 5 novembre 1927, publicise The Arcade Grill. Elle ressemble à celles vue précédemment pour l'hôtel Queens. On propose en effet dans cet endroit haut de gamme couverts dispendieux, orchestre et danse. Seulement des serveurs masculins sont représentés, portant un uniforme élégant et semblant offrir un service posé.

2.3.2.7 Les salons de thé et confiseries

Le salon de thé est généralement ouvert seulement dans la journée. Les petites annonces y sollicitent davantage les femmes que les garçons, dans une proportion de 10% contre 5%. Selon les cartes postales que nous avons de deux salons de thé à Montréal, ceux-ci peuvent s'apparenter à des restaurants, mais aussi à des confiseries ou pâtisseries. En effet, la première carte postale des années 1930, figure 22, représente l'entrée Ste-Catherine

¹⁰⁷ *La Patrie*, 5 novembre 1927, 49e année, no 214, p.38.

Ouest du Diana Sweets¹⁰⁸ et comporte un grand comptoir où l'on voit des sucreries, alors que la seconde carte postale, figure 23, montre l'entrée sur la rue Peel¹⁰⁹ et présente des tables. La figure 24 est une carte postale qui représente le Venus Sweets entre 1910 et 1948¹¹⁰, établissement qui ressemble beaucoup au Diana Sweets. Malheureusement, nous ne disposons pas de photos de salons de thé avec ses employés à l'intérieur.

2.3.2.8 Crèmeries et fontaines à soda

Pour ce qui est des crèmeries et fontaines à soda, ce sont de grands employeurs chez les deux sexes. Ces établissements correspondent à 28,3% des petites annonces destinées aux hommes et à 24,4% de celles adressées aux femmes. Généralement, ce secteur semble rechercher des jeunes puisque dans les annonces on utilise les termes « jeunes filles » et « garçons » à quelques exceptions près. Ce grand nombre de demandes pour les deux sexes peut paraître surprenant, mais s'explique probablement par un grand roulement de personnel, notamment saisonnier. En effet, dans le cas des crèmeries, la demande dans les petites annonces est surtout l'été. Les fontaines à soda peuvent se retrouver dans les commerces faisant la vente de tabac, les épicerie ou même les pharmacies: «Jeune fille avec ou sans expérience demandée pour la fontaine, bon gage. S'ad. Pharm Leduc.¹¹¹». Ces différents types de commerces se retrouvent au sein de la même catégorie puisqu'ils sont parfois jumelés.

2.3.2.9 Extérieur de Montréal

Pour ce qui est des emplois à l'extérieur de Montréal, on requiert seulement des femmes. Ce sont surtout des hôtels, principalement des hôtels de villégiature dont la période d'activité s'étend du 15 juin au 15 septembre, qui font paraître ces annonces. Cette

¹⁰⁸ BANQ, Diana Sweets Limited, Ste-Catherine St entrance(corner of Peel), Montréal, Novelty Manufacturing and Art Co, 193?.

¹⁰⁹*Ibid.*, Peel St entrance(corner Ste-Catherine), Montréal, Novelty Manufacturing and Art Co, 193?.

¹¹⁰*Ibid.*, collection Michel Bazinet, Venus Sweets Restaurant and tea room, 970 Ste-Catherine st. West, Montréal, Novelty Manufacturing and Art Co, entre 1910 et 1948.

¹¹¹ *La Presse*, Petites annonces, 5 juillet 1919, 35e année, no 212, p.20.

catégorie peut également comprendre des camps de vacances et des clubs privés. La dernière photo¹¹² de notre corpus, prise par Conrad Poirier, représente la salle à manger d'un camp de vacances. Il s'agit du camp Wooden Acres, près de Saint-Adolphe d'Howard, en 1942. On y voit des jeunes filles de table servir le repas à des adolescentes. Les filles de table portent leurs vêtements quotidiens et l'ambiance semble détendue.

2.3.3 Conclusion

Les photographies, les petites annonces et les publicités nous ont révélé sensiblement les mêmes informations sur les endroits où travaillent les filles et garçons de table. D'abord, on remarque que les serveurs et serveuses se côtoient peu. Dans les petites annonces on peut voir cette ségrégation à travers les lieux, alors qu'on constate parfois qu'un des deux sexes est complètement absent d'un secteur. À travers les photographies, le même constat peut être fait. On remarque que même dans les endroits où les hommes et femmes semblent être désirés, par exemple les hôtels ou cafés, ils semblent se voir attribués des tâches distinctes. À l'aide du corpus de photographies, on peut voir les hommes dans des contextes plus prestigieux que les femmes. D'ailleurs, cela crée une injustice en raison du pourboire accordé. Comme le décrit Dorothy Sue Cobble:

Tips income for many waitresses was small, unreliable, and at times nonexistent, especially before the 1940s. Because of the sexual segregation in the industry, female servers worked in lower-priced establishments where tips were meagre or absent.¹¹³

Nous pouvons d'autre part remarquer dans ces photos que les serveuses semblaient faire un emploi apprécié par plusieurs (12,16,17,21). Bien que des rapports complexes de genre et de classe pouvaient rendre le service à la clientèle désagréable, une partie de celle-ci apprécie et reconnaît le travail des filles de table. En effet, les établissements mentionnés ici pouvaient attirer de fortes clientèles et répondaient à un besoin¹¹⁴. Certaines photos (11,12,15,16) témoignent également du travail d'équipe

¹¹² BANQ Vieux Montréal, Conrad Poirier, *Camp Wooden Acres. Dining Room*, 22 août 1942.

¹¹³ Dorothy Cobble Sue, *Op. cit.*, p.41.

¹¹⁴ Paul-André Linteau, *La rue Ste-Catherine, Au cœur de la vie montréalaise*, p.141

présent chez les employés dans un restaurant. D'ailleurs, Frances Donovan témoigne¹¹⁵ du plaisir que les serveuses peuvent avoir entre elles, notamment en se moquant des employeurs ou des clients.

Nous pouvons aussi observer plusieurs différences entre les hommes et les femmes dans notre corpus de photographies. D'abord, les uniformes des hommes sont élégants, parfois plus simples, mais toujours sobres. Ceux des filles de table sont généralement modestes et attrayants, parfois même colorés. Certains rappellent l'uniforme d'une servante: robe noire et blanche, tablier et coiffe. Dorothy Sue Cobble explique l'importance qu'un employeur peut mettre sur l'apparence du personnel de service:

One of New York's most popular restaurants hired young attractive waitresses to match its elaborate color scheme: «service in the Fountainette room is by waitresses with red hair, in the main dining room, blondes; in the lunch room, brunettes». Indeed, one industry analyst in the Restaurant Management recommended matching waitresses to each other, observing that «a corps of waitresses of uniform size and color» could add as much to a restaurant interior as expensive or unusual furnishings. Even employers who worked the more traditional theme of «family-style dining» preferred female servers to complete the effect; in this case, however, they looked for the nurturing, motherly type. Tea rooms, department store restaurants, and other light luncheon spots that catered to a predominantly female clientele hired women as well, admonishing them to act and dress like maids in upper-class homes¹¹⁶.

On remarque aussi que les hommes sont en général plus âgés que les femmes. Par ailleurs, parmi les lieux photographiés, un seul regroupe les hommes et les femmes, ce qui porte à croire qu'ils se côtoient peu. Les hommes se retrouvent généralement dans les lieux plus prestigieux et formels et les femmes dans des contextes informels et modestes, ce qui transparait dans leur attitude et service. Dans le prochain chapitre, nous verrons comment cette ségrégation sera un obstacle pour les femmes lorsque vient le temps de s'organiser pour améliorer leurs conditions de travail.

¹¹⁵ Frances Donovan, *The Woman Who Waits*, p.92

¹¹⁶Dorothy Cobble Sue, *Op. cit.*, p.22.

2.4. Représentation du métier

Le métier de service aux tables est considéré comme au bas de l'échelle: «the least skilled lower-class occupation¹¹⁷». En plus de la vision négative qu'a la société du travail des femmes en général, pour les filles de table ce métier semble encore moins prestigieux que lorsqu'il est exercé par des hommes, comme nous l'avons vu précédemment. Voyons à travers les perceptions et représentations de l'époque comment les filles de table sont perçues et se perçoivent elles-mêmes.

2.4.1 Perception de la société

Pendant l'entre-deux-guerres, une femme mariée qui travaille est perçue comme déviante, hors norme. L'entrée massive des femmes sur le marché du travail après la guerre n'est pas sans conséquences. Une diminution du nombre d'enfant par famille et une modification du modèle familiale contredisent le message religieux de l'époque, ce qui en préoccupe plus d'un. La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste souhaite que les mères célibataires aient une pension pour éviter qu'elles travaillent¹¹⁸. Comme nous le verrons dans le prochain chapitre, le milieu syndical est mitigé sur l'organisation des femmes, particulièrement dans les années de la crise, puisqu'il juge qu'elles prennent la place des hommes¹¹⁹. On les écarte alors de certains milieux de travail sous prétexte de les protéger. On les confine à certains milieux, appelés aujourd'hui par Micheline Dumont et d'autres les « ghettos de cols roses¹²⁰» et on leur offre un support limité¹²¹. Christine Delphy, qui s'est intéressée à la place des femmes sur le marché du travail, affirme qu'«En réalité les femmes ont été depuis le début de l'industrialisation, soit poussées hors du travail ou de certains travaux par les hommes - tactique de l'exclusion - soit maintenues dans les emplois

¹¹⁷ Greta Foff Paules, *Op. cit.*, p.7.

¹¹⁸ Andrée Lévesque, *La norme et les déviantes. Des femmes au Québec pendant l'entre-deux-guerres*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 1989, p.48.

¹¹⁹ Denyse Baillargeon, *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal, 2012., p.127.

¹²⁰ Micheline Dumont, *Découvrir la mémoire des femmes, une historienne face à l'histoire des femmes*, édition du remue-ménage, Montréal, 2001, p.45.

¹²¹ Linda Briskin, *Op. cit.*, p.52.

inférieurs et mal payés - tactique de ségrégation»¹²². Ces constatations feront dire aux féministes d'aujourd'hui que le marché du travail n'est pas seulement capitaliste, mais qu'il est aussi patriarcal¹²³. La position du premier ministre Taschereau va dans le même sens que celle des unions. Ainsi déclare-t-il que «la vraie mission des femmes est de rester fidèles aux traditions ancestrales, à son titre de reine au foyer, à ses œuvres de charité et de philanthropie, à ses labeurs d'amours et d'abnégations¹²⁴». Ces discours glorifiant l'essence féminine sont bien présents et limitent et maintiennent les femmes sous domination. Le travail des femmes est donc associé à un problème moral et non à une contribution économique et sociétale¹²⁵. Cette croyance est renforcée par l'image culturelle des femmes qui travaillent. Traditionnellement, les femmes sont peu présentes dans la sphère publique et le milieu urbain. On associe donc ces travailleuses à une autre image déviante des femmes indépendantes en ville: les prostituées. En effet, dans la société et la culture de l'époque on associe souvent les travailleuses à des prostituées et des délinquantes¹²⁶. Les filles de table sont particulièrement associées à cette image de la « loose woman¹²⁷». Dans le roman québécois *Ma mère est un flamand rose*, de l'auteure Francine Ruel, on peut percevoir cette représentation sociale de la serveuse et les réactions qu'elle provoque. Le personnage principal, Franchon, parle de son enfance passée à Québec dans les années 1950:

Une mère folichonne qui sortait des placards en dansant et en chantant à tue-tête, il n'en existait pas beaucoup, à sa connaissance. Une mère qui n'était pas veuve, mais qui n'avait plus de mari, cela faisait jaser. Une mère qui ouvrait sa maison à des homosexuels avec qui elle travaillait, à des Noirs, alors qu'il s'agissait d'une rareté dans cette ville, et à des filles qui exerçaient le métier de *waitress*, c'était plus que douteux. Franchon n'en connaissait qu'une qui accumulait tout ces «travers», et c'était la sienne. Non pas qu'elle en eût honte; elle appréhendait tout simplement la réaction de ses amies à cette différence¹²⁸.

¹²² Christine Delphy, *L'ennemi principal II, penser le genre*, p.297.

¹²³ *Ibid.*, *L'ennemi principal II, penser le genre*, p.297.

¹²⁴ Andrée Lévesque, *Op. cit.*, p.58.

¹²⁵ Lindsey McMaster, *Op. cit.*, p.119.

¹²⁶ *ibid*, p.90.

¹²⁷ Dorothy Sue Cobble, *Op. cit.*, p.25.

¹²⁸ Francine Ruel, *Ma mère est un flamant rose*, Montréal, Libre expression, 2013, p.74-75.

Maintes raisons renforcent cette image: l'intimité du service du repas, l'offre du pourboire, la perception d'une volonté d'indépendance et la tolérance au sein de la classe ouvrière face aux blagues à caractère sexuel qui peuvent être échangées entre la fille de table et le client. Également, les prostituées qui se font arrêter dans les bars, par exemple, déclarent qu'elles sont filles de table alors que ce n'est pas le cas. Dans les faits, les filles de table n'offrent probablement pas plus de services sexuels que les femmes d'autres groupes de métiers de la classe ouvrière, bien qu'elles y sont sujettes en raison de leur milieu de travail comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Bien que cette image tende à s'estomper au cours des années 1920 et 1930, la fille de table est tout de même perçue comme étant servile et non-qualifiée, et elle sera traitée comme tel par le public¹²⁹.

Une autre image bien présente dans la société des travailleuses est qu'elles sont faibles et ont besoin de protection. En effet, on constate que les lois concernant les travailleuses sont conçues dans le but de les protéger mais donnent comme résultat de bas salaires et un confinement à certaines tâches, les stéréotypant comme faibles¹³⁰. Même que les employeurs peuvent invoquer le fait que la femme est faible pour la payer moins cher. Ce discours est même observable chez les syndicats: « As soon as the waiters will be thoroughly organized, it is the intention of Brother Henley to take in the waitresses who are much in need of protection¹³¹. » Aux États-Unis, des débats ont lieu sur le fait que les femmes ne devraient pas servir de l'alcool, car servir un homme en état d'ébriété peut être dangereux¹³².

Cette perception de la fille de table est une illustration de l'inégalité entre l'homme et la femme au sein du métier. En effet, cette différence dans le traitement entre les hommes et les femmes est bien présente et apporte plusieurs différences comme nous l'avons constaté plus tôt dans les petites annonces, les lieux de travail et, comme nous allons le voir dans le prochain chapitre, au sein des conditions et exigences de travail. Cette asymétrie est fermement ancrée dans le concept de genre¹³³, puisque les critères sur

¹²⁹Dorothy Cobble Sue, *Op. cit.*, p.45.

¹³⁰Ruth Frager, Carmela Patrias, *Op. cit.*, p.97.

¹³¹ *Le Monde ouvrier*, « Montreal waiters have organized », 7 décembre 1918, 3ième année, no 50, p.4.

¹³² Dorothy Cobble Sue, *Op. cit.*, p.159.

¹³³ Christine Delphy, *Op. cit.*, p.245.

lesquels se basent cette différence dans le traitement résulte d'une perception culturelle de ce qui est attendu de la part de chaque sexe.

2.4.2 La fille de table et sa perception d'elle-même

Dans le classique de la littérature québécoise *Bonheur d'occasion*, de Gabrielle Roy, le personnage principal Florentine Lacasse travaille dans un comptoir de restauration d'un magasin de Montréal et affirme « que sa besogne [l'irrite] et [l'humilie] profondément¹³⁴». La perception négative qu'a la société des filles de table et des travailleuses peut amener ces filles à se sentir humiliées par leur emploi. Celles-ci reçoivent beaucoup de critiques. Par exemple, dans le livre *Dishing it out* de Dorothy Sue Cobble une fille de table travaillant dans les années 1920 rapporte l'indignation de son père quand elle a ramené son premier pourboire¹³⁵. Une autre fille de table rapporte l'attitude hostile dont elle a été victime en parlant de son métier. Elle s'est sentie rejetée, ce qui l'a empêchée de participer à un groupe de femmes de sa communauté¹³⁶. L'image d'émancipation et de liberté que la fille de table projette et dont elle n'a pas nécessairement honte, peut causer une réprobation sociale difficile à supporter. Frances Donovan rapporte: «The waitress herself is ashamed of her job, and tries to conceal from her friends that she is a waitress¹³⁷.» Elle présente l'exemple d'une fille de table qui ne veut pas que ses voisins découvrent où elle travaille: «We pay thirty-seven-fifty for our flat and we live in a nice neighborhood and they think we are somebody. If they see that I work in a restaurant, what will they think! Oh, I'm so ashamed!¹³⁸». Pour cette dernière serveuse, son voisinage lui attribue un statut social qui ne reflète pas son travail, ce qui est honteux pour elle.

¹³⁴ Gabrielle Roy, *Bonheur d'occasion*, Montréal, Boréal, 1945, p.132.

¹³⁵ Dorothy Sue Cobble, *Op. cit.*, p.26.

¹³⁶ *Ibid.*, p.26.

¹³⁷ Frances Donovan, *Op. cit.*, p.130.

¹³⁸ *Ibid.*, p.225.

2.4.3 Conclusion

Après avoir constaté certaines perceptions de la société envers les travailleuses et les filles de table en particulier, on comprend mieux le traitement inégal que vivent les filles de table. Par la société, elles sont perçues comme dépravées, serviles et faibles. La fille de table est jugée en raison de son métier. Cette attitude hostile est difficile à supporter et crée chez elle un sentiment de honte et de rejet. Elle représente aux yeux de tous une déviance à la norme, au rôle qu'on attribue à son genre.

2.5 Conclusion

Le métier de service aux tables est en pleine expansion pendant les années de l'entre-deux-guerres. Ce métier consiste en un milieu mixte, occupé de façon presque paritaire par les hommes et les femmes. Les femmes y sont plus jeunes et la plupart quittent lorsqu'elles se marient. Les hommes tendent à commencer plus tard, mais y restent plus longtemps. Au sein du métier, il y a un certain nombre de nouveaux arrivants, surtout chez les hommes, bien que cela tende à diminuer après la crise des années trente. Dans les offres d'emplois, les employeurs indiquent ce qu'ils recherchent pour leur commerce. Ces demandes démontrent bien les attentes qui diffèrent entre les hommes et les femmes et les fluctuations du métier. Les lieux de travail sont déterminants pour la compréhension du métier de service aux tables. À travers les petites annonces, les photographies et les publicités, nous avons constaté que les filles de table occupent les emplois dans des lieux plus modestes et que les garçons de table travaillent dans les endroits plus prestigieux et derrière les bars. L'attitude de la société envers le travail des femmes et particulièrement envers celui de fille de table est négative. Un sentiment de rejet et de honte se développe chez la fille de table à travers cette perception sociétale peu enviable.

Nous remarquons que certains liens peuvent être établis entre le travail des filles de table et celui de servante domestique¹³⁹. D'abord, dans la nature même du service aux tables

¹³⁹ Genevieve Leslie, «Domestic service in Canada, 1880-1920» dans *Women at work*, Ontario, 1850-1930 ed. Janice Acton, p.71-117.

qui s'apparente au travail domestique, mais aussi dans la multiplicité des tâches qu'on leur demande de remplir, dans leur appellation («servante de table», «tablemaid») et dans les offres de pension. L'uniforme de travail des filles de table peut également s'apparenter à celui de la servante et une importance est mise sur l'apparence. Les servantes ont également une faible image de leur travail. De plus, le traitement que les filles de table reçoivent de la part de la société peut être semblable à la relation entre domestique et maîtresse, comme on le remarque dans le témoignage de cette serveuse américaine présenté par Dorothy Sue Cobble:

The Irish waitresses at Scrafft's complained of the older women costumers who would treat them like personal servants. «Where's my maid?» the women [costumers] had been known to call out, and the maidlike uniforms and aprons that the waitresses had to wear reinforced that image¹⁴⁰.

Nous verrons dans le prochain chapitre d'autres liens pouvant être établis entre les deux métiers, alors que nous traiterons des conditions de travail des filles de table et de leurs initiatives pour les améliorer.

¹⁴⁰ Dorothy Sue Cobble, *Op. cit.*, p.45.

CHAPITRE III

CONDITIONS DE TRAVAIL ET ORGANISATION SYNDICALE

MARIE QUITTE SA PLACE

MADAMEGELLE, FAITES MON COMPTE, S'IL VOUS PLAIT.

ATTENDEZ UNE MINUTE - JE NE PUIS PAS ETRE PARTOUT EN MEME TEMPS!

DEMANDEZ-LUI S'IL AIMERAIT RECEVOIR UNE TASSE DE CAFE DANS LE COU!

COMMENT, MARIE, CE N'EST PAS UNE FACON DE PARLER A M. MARTIN! NE SAVEZ-VOUS PAS QUE SON PERE EST L'HOMME LE PLUS RICHE DE LA VILLE?

JE M'EN MOQUE! POUR MOI, IL EST SIMPLEMENT UN CLIENT GRINCHEUX!

DITES-LUI QUE SI ELLE AVAIT VOTRE MAUX DE TETE ET VOTRE INDISCRETION, LES CLIENTS NE SORTIRAIENT PAS VIVANTS D'ICI!

JE SAIS QUE VOUS NE VOUS SENTEZ PAS BIEN, MAIS, EST-CE QUE LE DOCTEUR NE VOUS AVAIT PAS DIT DE RENONCER AU THE ET AU CAFE ET D'ADOPTER LE POSTUM?

OUI, MAIS POURQUOI FAIRE CELA? LE THE ET LE CAFE NE ME FONT JAMAIS DE MAL!

BIEN SUR QUE NON! NE VOUS OCCUPEZ PAS DE CE QUELLE EST!

EN BIEN, MARIE, SI VOTRE CARACTERE ME S'AMERLEVE PAS, NOUS DEVRONS NOUS PASSER DE VOUS! LES CLIENTS SE PLAIGNENT.

DANS CE CAS, IL VA FALLONR QUE J'ESSAIE LE POSTUM.

ZAPRIST! JE SUIS BATTU! JE ME PEUX JAMAIS FAIRE FACE AU POSTUM.

POURQUOI MARIE QUITTE-T-ELLE? DEPUIS QU'ELLE PREND DU POSTUM, ELLE EST DEVENUE NOTRE SERVANTE PREFEREE!

OH! NE VOUS L'A-T-ELLE PAS DIT, ELLE EST FIANCEE A M. MARTIN QUI M'ANDE ICI TOUS LES JOURS!

PLUT TARD

JE CROIRAI que le thé et le café ne font pas du mal au malade... comment se sent-ils en ce moment?

"Oh, beaucoup d'amélioration... surtout parce que le café et le thé ne font pas du mal au malade... comment se sent-ils en ce moment?"

Si vous soupçonnez que le thé et le café ne vous conviennent pas... essayez le Postum pendant 30 jours. Postum ne contient aucune caféine. C'est simplement du blé cuit avec le son, torréfié et légèrement sucré. Il est facile à faire, et coûte moins d'un centime le tasse. Il est délicieux et peut rendre un état servira.

GRATIS! Laissez-vous mes conseils gratuits, le meilleur moyen de Postum, par la promotion spéciale. Envoyez simplement un bon à la Central Food Co., 1010 rue Saint-Jacques, Montréal, Québec.

Page 12

Marie, la fille de table de cette publicité, semble débordée et demande à un client de patienter. Immédiatement, sa patronne lui prie de changer son attitude, menaçant la congédier. Marie se voit obligée de consommer du « postum », produit

provenant de la compagnie américaine, General Foods Corporation, que l'on vante dans cette publicité. Cette boisson instantanée à base de céréale est vendue comme un substitut « santé » du café. Après l'avoir pris, elle devient la meilleure employée ; puis elle quitte son emploi car elle est maintenant mariée à un client.

Cette publicité de *La Patrie* du 14 novembre 1936 démontre bien les attentes de l'époque envers l'attitude des filles de table. Dans ce chapitre, nous analyserons l'environnement et les conditions de travail du métier de service aux tables, en accordant une attention particulière à la situation des femmes. Nous évaluerons dans quelle mesure l'organisation syndicale et ses moyens de résistance ont contribué à améliorer les conditions de travail des filles et garçons de table montréalais. Dans le cadre de ce chapitre, nous examinerons diverses sources, parmi lesquelles les plaintes adressées au ministère du Travail, *Le Monde ouvrier*, la *Gazette du travail* et les journaux quotidiens.

3.1 Environnement de travail et interactions au sein du métier

3.1.1 Relations avec le client

Dans son article « Les qualifications invisibles dans le domaine des services: les caissières de supermarchés », Angelo Soares étudie les compétences attendues des femmes occupant un emploi dans le secteur tertiaire à partir de l'expérience vécue à notre époque par des caissières de supermarchés à Montréal, Québec et Sao Paulo. Le contact avec le client, où se mélangent rapports de sexe et de classe, doit être pris en compte lorsqu'on analyse les conditions de travail dans le domaine des services. D'abord, la dimension émotive est très importante dans ce type d'emploi. En effet, le contact avec le client peut être difficile, la travailleuse doit contrôler ses émotions,

rester calme et garder le sourire « même si elle n'en a pas envie¹». Tampon entre l'entreprise et le client, la travailleuse doit souvent gérer les émotions de celui-ci tout en maintenant un bon niveau de service, comme la publicité précédemment présentée le démontre. Ce travail émotif n'est pas reconnu chez les travailleuses car il est considéré comme un trait de la « nature féminine²». Il est sexué puisque davantage attendu des femmes. Les hommes vont surtout être appelés à faire les tâches qui demandent d'être dur, agressif³. Il existe donc une division sexuelle de ce travail émotif. On observe également une dimension sexuelle dans le travail effectué par les femmes du domaine des services. On peut notamment le constater avec la nature des uniformes exigés ou l'importance de l'apparence physique parmi les critères de sélection du personnel. Sur cet aspect, Soares remarque que « le corps ou une partie du corps de la travailleuse est instrumentalisé dans la production du service, la plupart du temps pour encourager la consommation de ce service ou pour attirer la clientèle⁴». En ce sens, comme on a pu l'observer au chapitre précédent dans les petites annonces, on demande régulièrement aux filles de table d'avoir une belle apparence. Pour garder et obtenir leur emploi, l'apparence des travailleuses doit être attirante ou agréable. L'employée n'a dès lors pas le choix de se conformer à certains standards, effort peu exigé chez les hommes. L'uniforme peut d'ailleurs être utilisé comme trait distinctif d'un commerce, l'employeur exerçant ainsi un contrôle sur le corps de ses employées afin d'attirer une certaine clientèle⁵.

Par ailleurs, Greta Foff Paules souligne l'importance du pourboire, symbole très puissant d'évaluation du service, spécifique au service aux tables :

¹ Angelo Soares « Les qualifications invisibles dans le secteur des services : le cas des caissières de supermarchés », *Lien social et Politiques*, n° 40, 1998, p.107

² *Ibid.*, p.109.

³ *Ibid.*, p.108.

⁴ *Ibid.*

⁵ Christine Delphy, *L'ennemi principal 2, penser le genre*, édition syllepse, Paris, 2009, p.291.

It is important to note that quality of service is increasingly bound up with the personal qualities of the employee: her ability to smile sincerely, to project the appropriate image (sexy, sophisticated, fun-loving), to harness or suppress private emotions and so cultivate a desired mood in the customer⁶.

Le symbolisme du pourboire impose une relation de pouvoir entre le client et la travailleuse. Whyte souligne: « In America, high status people do not receive tips for their services, and tipping therefore tends to lower the status of the recipient⁷ ». Un lien peut aussi être établi avec le travail de domestique. Les femmes peuvent donner des vêtements ou meubles usés à leur domestique. Cela représente une donation unilatérale puisque la servante n'offre rien en retour. Donner sans reciprocité alimente une relation de subordination, comme l'explique Rollins: «To give is to show one superiority, to show that one is more and higher... To accept without returning or paying more is to face subordination, to become a client and subservient⁸». Dans le cadre du métier de service aux tables, le pourboire permet au client d'affirmer sa supériorité. Certains serveurs et serveuses en ont d'ailleurs conscience, comme le souligne Whyte : «The tip is traditionally a reward for good and efficient service, but many waiters and waitresses feel like some customers use their tipping power to demand a subservient attitude and special favors⁹». Le pourboire influence aussi le moral de l'employé. Par exemple, ne pas laisser de pourboire ou très peu constitue une insulte, laissant les filles et garçons de table avec un sentiment d'échec et de frustration. Nous verrons au cours de ce chapitre qu'une remise en question du système de pourboire a lieu au cours de la période étudiée, tant à Montréal qu'ailleurs dans le monde.

Le statut social représente aussi une problématique de la relation entre clients et filles et garçons de table. Il y a en effet une subordination constante aux clients. Dans

⁶ Greta Foff Paules, *Op. cit.*, p.41.

⁷ *Ibid.*, p.99.

⁸ Judith Rollins, *Between Women: Domesticity and their Employers*, Philadelphia, Temple University Press, 1985, p.191.

⁹ William Foote Whyte. *Human Relations in the Restaurant Industry*, New York, McGraw-Hill Book Company, 1948, p.98.

les restaurants hauts de gamme, il est difficile pour l'employé de servir des clients d'une classe supérieure à la sienne, alors que dans les restaurants destinés à la classe ouvrière, les filles et garçons de table se laissent moins facilement dominer. Dans des entrevues faites par Whyte pour son ouvrage *Human Relations in the Restaurant Industry*, les garçons de table interrogés expriment du ressentiment envers la clientèle¹⁰. Whyte explique que ce problème de subordination est plus fortement ressenti par les garçons de table puisque ceux-ci sont moins habitués que les filles de table à une continuelle subordination¹¹. À Montréal, ils sont également plus présents dans les lieux hauts de gamme, comme nous l'a révélé le chapitre précédent. Angelo Soares relève également un fait important dans son étude: «Selon Hochschild, le sexe joue un rôle important dans la façon dont le public traite la travailleuse "car on accorde moins de statut au sexe féminin; le bouclier statuaire des femmes contre les abus est plus faible" ¹²». Les rapports sociaux ethniques et de classes renforcent aussi cette réalité, comme l'a remarqué Soares dans les supermarchés québécois et brésiliens contemporains¹³.

3.1.2 Relations entre employés

Les relations entre employés dans le milieu du service aux tables peuvent être tendues. Au cœur de cette relation, le pourboire crée un esprit de compétition entre les employés, puisque leur revenu en dépend. En effet, une atmosphère tendue, telle que décrite par Greta Foff Paules, rend parfois le travail insupportable. On veut les heures de travail les plus lucratives, on tente de maximiser le nombre de clients, d'être la plus rapide possible, ce qui rend la compétition parfois très intense « that some waitresses claim they cannot afford to leave the floor (even to use the restroom) lest they returned

¹⁰ *Ibid.*, p.97.

¹¹ *Ibid.*

¹² Arlie Russel Hochschild, *The Managed Heart : Commercialization of Human Feelings*, Berkley, University of California Presse, 1983, p.175.

¹³ Angelo Soares, *Op. cit.*, p.107.

to find a coworker's station filled at their expense¹⁴». Il est possible également que certains employés jouissent des meilleurs postes au sein d'un même lieu comme le rapporte cette fille de table qui travaille pendant les années 1930 et 1940 à Seattle: «men got the best stations...and the women would work the counters and do all the cleanup work. That really used to annoy me¹⁵ [...] ». Le travail de service aux tables est individualiste selon Donovan: «She only does what she has to do to make her wage and her real interest is in the tip¹⁶».

Le restaurant constitue également un environnement de travail particulier puisqu'il unit production et service, alors que la plupart des autres lieux de travail ne se consacrent qu'à l'un de ces deux secteurs d'activité¹⁷. Dans un restaurant, afin d'assurer un service satisfaisant, tout doit en apparence bien fonctionner, même s'il y a des problèmes au niveau de la production, alors que dans une usine, si des éléments de base sont manquants, on peut simplement ralentir certaines machineries. Bref, un long processus est mis en branle dès l'entrée des clients dans le restaurant. Les filles et garçons de table en sont l'étape finale et si un problème survient dans le processus, ces derniers rencontreront des difficultés dans leurs rapports avec les clients. Certaines frustrations peuvent donc être engendrées entre les employés en raison de la proximité entre la production et le service.

3.1.3 Relations avec les patrons

Dans *Human Relations in the Restaurant Industry*, publié en 1948 et destiné à aider la gestion d'un restaurant, William Whyte décrit le milieu de la restauration

¹⁴Greta Foff Paules, *Op. cit.*, p.29

¹⁵Dorothy Sue Cobble, *Op. cit.*, p.41.

¹⁶Frances Donovan, *The Woman Who Waits*, Boston, Richard G.Badger, 1919, p.128-129.

¹⁷William Foote Whyte, *Op. cit.*, p.17.

comme un environnement de travail très hiérarchique¹⁸. Si elles sont le plus souvent subordonnées, des femmes sont parfois aussi dans une position de pouvoir, par exemple en tant que superviseuses ou *head waitress*. Mais ces postes restent généralement occupés par des hommes. Le traitement des patrons envers leurs employés peut être variable. Dorothy Sue Cobble dénote que l'attitude du patron varie souvent selon l'origine ethnique de la fille ou du garçon de table. Une mobilité restreinte à l'intérieur de l'organisation est une façon de distinguer l'attitude des employeurs envers les différentes origines ethniques. Le superviseur peut également venir se mêler du travail des filles et garçons de table, ce qui est souvent source de frustration comme en rend compte ce témoignage d'un travailleur:

Mr. Lathrop [the manager] spends most of his time in the office, but the trouble is every now and then he comes out and mixes in with what we're doing. You know, there's a glass panel in the door to his office, and sometimes he stands behind there and watches the floor. Then if he sees something that he doesn't think is right, he'll come right out that door and give orders to the girl. You know, the workers resent that. They think it's spying to look through that panel¹⁹.

Un autre exemple d'oppression de genre que peuvent subir les filles de table sont les abus sexuels commis par des patrons masculins. Comme nous l'avons vu plus tôt, ces derniers peuvent d'une part effectuer des pressions sur les travailleuses pour qu'elles utilisent leur corps dans le but d'attirer une certaine clientèle. D'autre part, des faveurs sexuelles peuvent aussi être demandées par le patron aux filles de table. Dans les entrevues réalisées par Dorothy Sue Cobble, on remarque que cette pratique est partie prenante du travail de certaines employées. Ces faveurs sexuelles que les femmes rendent aux patrons vont même parfois jusqu'à constituer une sécurité d'emploi²⁰.

¹⁸ *Ibid.*, p.12.

¹⁹ *Ibid.*, p.289.

²⁰ Dorothy Sue Cobble, *Op. cit.*, p.44.

3.1.4 Conclusion

L'environnement dans lequel les filles et garçons de table travaillent affecte grandement leurs conditions. Un sentiment de subordination, une pression constante pour plaire et un refoulement d'émotions négatives font partie de leur quotidien. Bien sûr, certains de ces aspects touchent particulièrement les filles de table notamment en ce qui a trait à certaines qualités et attitudes sexuées. Bref, à travers les qualifications émotives et sexuelles exigées des filles de table dans le secteur des services, on leur demande ainsi de faire appel à leur « nature féminine²¹».

3.2 Conditions de travail

3.2.1 Salaire

Lors d'une séance du Conseil des métiers et du travail de Montréal tenue en 1930, le délégué Roebing, représentant l'Union des employés d'hôtels et de restaurants, déplore les conditions des employés de ce secteur : « Les heures de travail sont longues et les salaires ridiculement bas et disproportionnés au coût de la vie. Les pourboires sont disparus avec le krash de la Bourse et celui qui donnait autrefois deux dollars de pourboire se contente aujourd'hui de lâcher 10 cents²²». Le salaire des garçons et filles de table est faible. Pour s'en plaindre, certains garçon et filles de table, même parfois des clients, écrivent au ministère du Travail. Lorsque nous examinons ces plaintes provenant de divers établissements et employeurs, nous constatons une diversité de salaires à l'origine de ces litiges : alors que les « waiters » reçoivent 10\$ par mois à l'Hôtel Lasalle²³, les employés de la taverne Harris gagnent 8\$ pour une semaine de 70

²¹ Angelo Soares, *Op. cit.*, p.109.

²² *Le Monde ouvrier*, « Élection des délégués au Conseil des Métiers et du Travail », samedi 9 août 1930, 16e année, no 32, p.5.

²³ Fonds Ministère du travail, « Rapport de l'union des employés d'hôtels et de restaurants, local 200 », 1960-01-040/119, J-7(2), Montréal, 1er février 1937.

heures de travail²⁴, et tandis que les garçons de table du *Vienna Grill* ne reçoivent pour leur part aucun salaire, dépendant uniquement du pourboire²⁵. Chez l'Union des taverniers, affiliée à l'Union internationale des employés d'hôtels et de restaurants, on déplore des salaires très faibles:

On affirme qu'il y avait des employeurs peu scrupuleux qui donnent la préférence de travail à ceux qui retirent actuellement des secours directs et ils profitent de cette situation pour leur offrir un salaire moindre. [...] Les employeurs ne demandent pas mieux que de continuer à les exploiter et à maintenir un salaire d'un dollar par jour pour un travail de 12 à 16 h²⁶.

Dans un billet de l'Union des employés d'hôtels et de restaurants destiné aux filles de table, on en apprend plus sur leurs conditions: « Les servantes de table de Montréal travaillent pour un salaire pitoyablement bas, soit 7\$ par semaine. Sauf quelques exceptions, elles travaillent 12 heures par jour et sept jours par semaine[...]»²⁷. L'article souligne également que les dépenses des filles de table dépassent leurs revenus:

Elles doivent être vêtues proprement. Comment peuvent-elles l'être avec un salaire de 1\$ par jour. [...] Une fille doit avoir une chambre propre et confortable; ceci coûte au moins 4\$ par semaine. Elle n'a pas le droit de faire son lavage, de sorte qu'elle doit envoyer son linge à la buanderie ; quelques lavages dans ces maisons et le linge en revient criblé de trous. Le compte du lavage se monte à 1\$ ou 1,50\$ par semaine, ce qui fait un total actuellement de 5.50\$. Il y a les billets de tramways, 2 billets par jour, 87c. par semaine. Ce qui donne un grand total de 6.37\$ par semaine. Avec les articles nécessaires à la toilette, ses 7\$ sont complètement épuisés²⁸.

Cette lettre nous permet aussi de constater que le pourboire n'est effectivement pas toujours au rendez-vous, malgré ce qu'en disent les patrons: « Le patron vous dira qu'elles reçoivent des pourboires, mais en majorité, elles font très peu, sûrement pas assez pour se vêtir proprement et prendre soin d'elles-mêmes. [...]Les contributions

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Le Monde ouvrier*, «Chez les employés de taverne», samedi 30 janvier 1937, 23e année, no 5, p.2.

²⁷ *Ibid.*, «Aux servantes de table», 28 mars 1925, 11e année, no 13, p.1.

²⁸ *Ibid.*

d'église, la lingerie, etc., doivent être achetées par la contribution volontaire des clients²⁹».

Les conditions salariales des filles de table sont également mises en lumière dans une lettre ouverte publiée dans *Le Monde ouvrier* par une personne utilisant le pseudonyme « Onlooker ». À propos du salaire des filles de table de Montréal, celui-ci affirme : «They do not pay a living wage to the girls whom society drives to work. Some waitresses in the biggest departmental store are paid only 20\$ a month³⁰». Traitant plus spécifiquement des salles à manger des grands magasins de la rue Ste-Catherine Ouest, il écrit :

These stores allure the girls with the prospect of big tips, which never show up to the employers' representations. The moment the employers suspect a rise in tips, then the wages are immediately reduced. In some case the wages are so lowered until they reach the vanishing point, and the waitress depends on tips alone³¹.

« Onlooker » relate une situation qui remet le sort de la fille de table entre les mains de la clientèle et de leur charité.

Le témoignage de « Onlooker » met également en lumière un fait surprenant: même si on travaille dans un endroit haut de gamme, tel un grand magasin de la rue Ste-Catherine Ouest, cela n'est pas gage de bonnes conditions pour les filles de table. Les dossiers du ministère du Travail corroborent en effet cette affirmation. Le ministère produit en 1934 une liste provisoire d'établissements où les employeurs n'offrent aucun salaire à leurs employés. Ceux-ci dépendent donc entièrement du pourboire. Dans cette liste, on retrouve de nombreux hôtels et cabarets tenant pignon sur les grandes artères

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Le Monde ouvrier*, « Tips and conditions for waitresses », samedi 13 octobre 1923, 8^e année, no 41 p.4.

³¹ *Ibid.*

montréalaises telles St-Laurent, Peel et Ste-Catherine Ouest³². De plus, dans l'article « Aux servantes de tables », l'Union des employés d'hôtels et de restaurants évoque des endroits hauts de gamme payant des salaires misérables à leurs employées, dont le Club St-James qui figure parmi les établissements les plus luxueux en ville³³.

L'uniforme, souvent obligatoire pour les filles et garçons de table, constitue un coût supplémentaire pour l'employé s'il n'est pas fourni par l'employeur. Une plainte à la Commission du salaire minimum des femmes porte à croire que les filles de table paient souvent leur uniforme: « on affirme qu'elles sont contraintes d'acheter leur soi-disant costume ou uniforme de travail ainsi que les souliers règlementaires en certains endroits désignés par le patron où elles devraient payer pour ces articles plus que le prix régulier³⁴», Alors que la Commission sur le salaire minimum des femmes se penche sur le cas des filles de table en 1935, l'Association provinciale des restaurateurs, se disant en faveur d'un salaire minimum pour les femmes³⁵, s'inquiète de la question du costume:

As regards special dresses to be worn by waitresses. We do not consider it sanitary for girls to wear their street clothes while on duty. A special dress should be kept for wear while handling food and serving the public. We have tried both methods, supplying dresses ourselves and having girls supply their own. The latter has been much more satisfactory, each girl's dress is her own property, made to fit her, and she feels better dressed and more satisfied than when the owner supplies a certain number of sizes ranging from say 32, 34 and 36 bust number. Each girl keeps her own dress clean and takes pride in the fact that she is well dressed³⁶.

³² Fonds Ministère du travail, 1960-01-040/85, I-8, « Liste partielle des hôtels et cabarets qui, au cours de mars 1934, ne payaient aucun salaire à leurs employés », Montréal, 28 mars 1934.

³³ *Le Monde ouvrier*, « Aux servantes de table », 28 mars 1925, 11^e année, no 13, p.1.

³⁴ *Le Monde ouvrier*, « Le sort des filles de table », 18^{ième} années, no 28, 9 juillet 1932, p.2.

³⁵ Fonds Ministère du travail, 1960-01-040/89, B-16, « Commission salaire minimum des femmes. Lettre du président F.C McCracken, président de la *Quebec provincial restaurant Association* à Gustave Francq », Montréal, 30 septembre 1935.

³⁶ *Ibid.*

En septembre 1935, l'association suggère à la commission d'adopter le règlement suivant: « That dresses worn by waitresses when on duty and made to her measure be sold to her at no greater cost than that paid by her employer³⁷ ». La Commission sur le salaire minimum des femmes donne suite à cette recommandation, comme en fait foi son ordonnance officialisée en juin 1936 qui stipule que : « Les uniformes seront fournis et blanchis aux frais du patron; dans le cas de costumes-uniformes faits sur mesure, l'employeur pourra les vendre à ses employées à prix coûtant, ne pouvant excéder la somme de \$3.00. Dans des cas spéciaux, la Commission pourra modifier cette restriction³⁸ ». La demande des restaurateurs est ainsi presque reprise dans son intégralité.

3.2.1.2 Prostitution

En raison de leurs salaires peu élevés, les filles de table sont parfois confrontées à la prostitution, alors perçue par la société de l'entre-deux-guerres comme un « trafic d'innocentes victimes³⁹ ». Cependant, dans *La norme et les déviantes*, Andrée Lévesque avance que:

La contrainte physique, pour plusieurs jeunes femmes, n'était que relative: la nécessité économique se montrait insistante et l'attrait d'un revenu plusieurs fois supérieur à celui de domestique ou de serveuse de table séduisait les plus naïves. Elles ne préméditaient pas leur entrée dans le métier, mais s'y retrouvaient en espérant souvent ne décrocher qu'un emploi lucratif et temporaire⁴⁰.

Dans *The Limits of Labour*, David Bright aborde pour sa part la prostitution comme une façon de se procurer de l'argent supplémentaire: « Waitresses, dressmakers and

³⁷ *Ibid.*, « Lettre adressée à Gustave Francq de la Quebec Provincial Association », Montréal, 31 juillet 1935.

³⁸ *La Gazette du travail*, « Nouvelles ordonnances couvrant les restaurants, buffets, etc., et les hôtelleries », juin 1936, p.520-521.

³⁹ Andrée Lévesque, *Op. cit.*, p.143.

⁴⁰ *Ibid.*

laundry workers feature prominently on police arrest sheets for prostitutions for this period [1883-1913], as those in other low-paying jobs⁴¹». Certaines commentatrices de l'époque perçoivent aussi cette situation comme une problématique relevant de la pauvreté. Sous le nom de plume de Julien St-Michel, Eva Circé-Côté affirme par exemple dans *Le Monde ouvrier* que les salaires dérisoires conduisent les femmes à la prostitution. Ainsi fait-elle remarquer que la prostitution est directement liée à la pauvreté et aux bas salaires⁴².

Occupant un emploi faiblement rémunéré, les filles de table forment donc un groupe davantage susceptible d'entrer dans le milieu de la prostitution. Il est toutefois difficile d'évaluer leur réelle présence dans ce milieu. L'enquête « Coderre », qui se tient en 1924 et 1925, se penche sur la corruption au sein du service de police montréalais et par le fait même sur la question de la prostitution et des maisons de débauche. De nombreuses rumeurs circulent alors au sujet de certains membres du corps policier montréalais. La commission a pour but de démystifier ces accusations et de rétablir la moralité dans la ville. Certains passages du rapport de l'enquête portent à croire que les filles de table sont susceptibles d'être en contact avec ce milieu. On rapporte en effet l'existence de « restaurants de nuit⁴³ », parmi lesquels le Bagdad, « un endroit où l'immoralité était sous sa forme la plus répugnante [...], une sorte de salle de danse⁴⁴ ». On dénonce de plus que la loi règlementant la fermeture dans les restaurants, cafés et salles de danse, limitée à une heure à l'époque, n'est pas respectée: « Certains de ces établissements restent ouverts toute la nuit [...], c'est dans ces heures interdites que s'y produisaient les pires désordres⁴⁵ ». La commission relève également le fait que

⁴¹ David Bright, *The Limits of Labour: Class Formation and the Labour Movement in Calgary 1883-1929*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1998, p.35.

⁴² Andrée Lévesque, *Op. cit.*, p.70.

⁴³ Bibliothèque et archives nationales, « Rapport complet de l'Honorable Juge Coderre », Montréal, 13 mars 1925, p.4.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ *Ibid.*, p.6

certains policiers, bien au courant de ces transgressions, ferment les yeux et permettent le maintien de cette situation. On souligne même que ces endroits font presque concurrence, jusqu'à un certain degré, aux maisons de débauche: « ils en étaient souvent l'antichambre⁴⁶». Les salles de danse ou de billard, lieux de rendez-vous fréquentés par les jeunes filles sont, selon le rapport Coderre, problématiques puisqu'on y retrouve: « les rabatteurs de la prostitution qui poursuivent les clients de leurs discrètes invitations; les courtisanes ne rougissent pas de s'y montrer et d'aller y étaler sous les yeux de jeunes gens ou de jeunes filles jusque-là bien conservées leurs allures et leurs gestes provocants⁴⁷» et les trafiquants de drogue qui y ajoutent un « autre danger pour la jeunesse⁴⁸». Des jeunes filles peuvent être amenées dans des cafés pour se prostituer. En effet, le juge déclare que certains restaurants, cafés et salles de danse sont des lieux hautement vicieux fréquentés par des prostituées : « J'ai parlé, il y a un instant des cafés de nuit, des salles de danse et de billard, et j'ai eu le regret de constater au cours de l'enquête que beaucoup de ces endroits sont autant de vestibules de la maison de prostitution⁴⁹». Plus encore, le juge Coderre mentionne dans son rapport que l'enquête « n'a pas permis de comprendre le recrutement de la prostitution, mais certains lieux d'amusements constituent un apprentissage de la prostitution⁵⁰». Une des recommandations du rapport est d'ailleurs d'effectuer une surveillance de ces lieux d'amusements, incluant les restaurants, cafés et salles de danse. Ces établissements constituent le milieu de travail de plusieurs filles de table, et il est donc possible que certaines d'entre elles aient facilement été en contact avec le milieu de la prostitution. L'association entre la prostitution et les filles de table, discours répandu dans la société tel que mentionné dans le chapitre précédent, repose sans doute en partie sur cette proximité de la prostitution avec le milieu de la restauration.

⁴⁶ *Ibid.*, p.7

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Ibid.*, p.9.

⁵⁰ *Ibid.*

3.2.1.3 La Commission sur le salaire minimum des femmes et l'Office des salaires raisonnables

Après la Première Guerre mondiale, les gouvernements des provinces canadiennes délaissent le « laissez-faire » traditionnel pour être davantage interventionnistes. Dès la fin de la guerre, plusieurs provinces adoptent des lois pour un salaire minimum des femmes. Ces lois ont surtout pour but de limiter les abus capitalistes et d'encadrer les salaires afin de maintenir une paix sociale. Au Québec, si la loi est adoptée en 1919, ce n'est que quelques années après sa création qu'elle sera vraiment appliquée, à la suite de la commission sur le salaire minimum des femmes. À ce moment, les femmes sont en moyenne payées la moitié du salaire des hommes⁵¹.

Les syndicats internationaux, qui représentent alors la majorité des travailleurs syndiqués, n'auront longtemps pas de position claire sur la loi pour un salaire minimum des femmes. À partir de 1919, ils se montrent toutefois plus enclins à exercer des pressions sur le gouvernement pour que la loi sur le salaire minimum des femmes soit appliquée le plus rapidement possible. Gustave Francq, fortement associé aux syndicats internationaux, est désigné pour présider la commission sur le salaire minimum des femmes. Ce dernier croit que le moyen privilégié d'action pour obtenir de meilleures conditions de travail est la syndicalisation. Toutefois, il affirme que les femmes sont difficiles à syndiquer et que dès lors, l'intervention de l'État est nécessaire: « En principe, le salaire devrait être obtenu et maintenu par la seule force économique des travailleurs, mais tant que les femmes engagées dans l'industrie n'auront pas compris l'impérieuse nécessité de s'organiser, il faudra s'adresser aux Législatures pour les protéger⁵²». Francq souligne que, malgré leurs secteurs de travail différents, les faibles salaires des femmes affectent à la baisse le salaire des hommes⁵³.

⁵¹ Éric Leroux, «Un moindre mal pour les travailleuses? La Commission du salaire minimum des femmes du Québec, 1925-1937», *Labour / Le Travail*, Vol. 51, 2003, p.95.

⁵² *Ibid.*

⁵³ *Ibid.*, p.95-96.

De leur côté, les syndicats catholiques prônent essentiellement le retrait des femmes, surtout celles qui sont mariées, du marché du travail⁵⁴. Lors d'une de ses conventions, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) affirme que la fin de la guerre entraîne le retour des femmes à la maison: « un grand nombre de femmes et de filles ont été entraînées à remplir des fonctions incompatibles avec leur sexe et [la CTCC] souhaite que bientôt toutes ces femmes et filles reprennent une occupation plus en harmonie avec leurs aptitudes et plus conformes à leur rôle⁵⁵». Cependant, son discours change à la fin des années vingt. La CTCC reconnaît alors que les femmes peuvent avoir à charge des familles et qu'elles doivent recevoir une rémunération en conséquence.

La commission débute ses travaux plusieurs années après l'adoption de la loi du salaire minimum des femmes, soit en 1925. La lenteur des dirigeants à entamer l'enquête démontre le peu d'importance qu'on y accorde. De plus, en dépit des pressions de la FNSJB et de l'Alliance canadienne pour le droit de vote des femmes, aucune femme n'est désignée pour siéger à la commission. Parmi ses diverses recommandations, la commission établit le budget type d'une ouvrière. Alors que les consultations publiques proposaient 759 \$ et le CMTM 817,44 \$, les commissaires en viennent à la conclusion que pour vivre, une travailleuse de Montréal a besoin de 634.40 \$ par année, soit environ 50 \$ par mois: « 28 \$ par mois pour se loger et se nourrir; 11,50 \$ pour l'habillement; et 11 \$ pour les dépenses diverses⁵⁶». Pour les filles de table travaillant dans une ville de 5000 habitants et moins, l'ordonnance ne s'applique pas⁵⁷. Ce salaire est très faible et implique que la femme ne peut avoir une

⁵⁴ *Ibid.*, p.89.

⁵⁵ *Ibid.*, p.89.

⁵⁶ *Ibid.*, p.97.

⁵⁷ Fonds Ministère du travail, 1960-01-040/103, B-13, « Lettre du sous ministre à Gustave Francq », Montréal, 1er août 1935.

personne à charge. Pour les commissaires, le salaire des femmes n'est qu'un revenu d'appoint.

La loi sur le salaire minimum des femmes s'adresse d'abord aux ouvrières. Elle s'applique à certains commerces, mais les restaurants et hôtels sont exclus. Il faudra donc d'autres démarches pour qu'elle s'applique aux filles de table, malgré le nombre élevé de plaintes en ce sens présentées à la commission⁵⁸. Le mécontentement des patrons envers cette loi vient certainement modérer et retarder son application, comme en témoigne cet extrait :

Dès le début des travaux, le président Francq prend soin de souligner que la nouvelle loi ne vise pas à élever les salaires, mais qu'elle a été instaurée pour limiter les abus que subissent certaines ouvrières. Sachant fort bien que la loi a été mal accueillie par certains employeurs, il tente de se faire rassurant : « Cette Commission devra constituer une protection et pour le patron et pour le travailleur »⁵⁹.

La volonté des commissaires de ne pas déplaire aux patrons lorsque l'on traite du cas des filles de table est évidente. Leur situation apparaît très tard dans les travaux de la commission, possiblement en raison de la réticence des hôteliers et restaurateurs. Une ordonnance est d'ailleurs émise, qui n'inclut cependant pas les hôtels et restaurants. Certains éléments dans les dossiers du ministère du Travail laissent croire que l'on a volontairement retardé l'étude du cas des filles de table. La Ligue des restaurateurs de la province de Québec a d'ailleurs adopté une motion s'opposant à l'adoption d'un salaire minimum dans les hôtels et les restaurants⁶⁰. De plus, le propriétaire de l'hôtel St-Roch, à Québec, tente de convaincre le premier ministre Taschereau de la non nécessité d'une ordonnance, prétextant que ses filles de table gagnent 1200\$ par année avec les pourboires: «Comme vous le voyez ces employées sont privilégiées par les

⁵⁸ *Le Monde ouvrier*, « Le sort des filles de table », 18ième années, no 28, 9 juillet 1932, p.2.

⁵⁹ Éric Leroux, *Loc. cit.*, p.95.

⁶⁰ Fonds Ministère du travail, 1960-01-040/103, B-13, « Lettre de F. Cleveland-Clifton, propriétaire de restaurant, au ministre du travail, C.J. Arcand », Montréal, 6 août 1935.

temps qui courent, et je ne vois pas qu'il y ait lieu d'intervenir au moins avant les élections [...] J'espère qu'il vous sera possible de retarder cette ordonnance au moins d'une année, car vous savez que 90% des propriétaires d'hôtels sont de vos amis, et que leur influence est considérable surtout à la campagne. ⁶¹» Dans cet extrait, le propriétaire menace de retirer son appui au Parti libéral. Nous retrouvons cette préoccupation au sein même du parti comme l'extrait de cette lettre envoyée à Gustave Francq le laisse croire:

L'honorable Ministre du travail me prie de vous dire de ne pas vous hâter dans la promulgation de l'ordonnance relative aux hôtels et restaurants; les réactions politiques sont assez violentes. Il serait plus sage d'attendre après les élections; vous pourriez peut-être aller voir l'honorable monsieur Arcand et lui en causer.⁶²

Une autre lettre semblable est reçue par Gustave Francq quelques jours plus tard, qui affirme:

De plus, vous voudriez bien ne pas changer la date de la convocation de la conférence des propriétaires d'hôtels et de restaurants ; s'il y a lieu de retarder la publication dans la Gazette Officielle de Québec de l'Ordonnance, l'honorable ministre vous en causera. La question est évidemment délicate à l'approche des élections⁶³.

Alors même que le gouvernement semble retarder l'entrée en vigueur d'une ordonnance pour les filles de table pour des raisons politiques, plusieurs plaintes en rapport aux conditions de travail des employées d'hôtels et de restaurants sont adressées simultanément au ministère. On croit qu'une ordonnance est en vigueur ou encore, on se s'interroge sur le moment où elle le sera:

⁶¹ *ibid.*, 1960-01-040/106, I-7, «Lettre du propriétaire de l'Hôtel St-Roch, Lt-Col. O. Gilbert, destiné au premier ministre Taschereau», Québec, 28 septembre 1935.

⁶² *ibid.*, 1960-01-040/103, B-13, «Lettre du sous-ministre du travail Gérard Tremblay à Gustave Francq», dossier commission salaire minimum des femmes, Québec, 1 août 1935.

⁶³ *ibid.*, 8 août 1935.

I am the Chief of the above club and am anxious to comply with the regulations of your department regarding the scale of wages to be paid - with food - and the number of hours required by law for women - waitresses. Any other information you can give me regarding this subject would be appreciated⁶⁴.

L'impatience se fait sentir et la réponse à ces questionnements est longtemps négative⁶⁵. Finalement, c'est en juin 1936 que l'ordonnance 22 pour le salaire minimum des filles de table est promulguée⁶⁶. Elle entre en vigueur le 1^{er} août de l'année suivante⁶⁷. Elle fixe le salaire des filles de table à Montréal à 17 cents de l'heure et stipule que les repas doivent être offerts par l'employeur. Hors de Montréal, ce salaire descend à 15 cents de l'heure. On attribue également la propriété du pourboire à l'employée: « le patron ne pourra le retenir ou s'en servir comme partie de salaire, même avec le consentement de l'employée⁶⁸ ». Les filles de table travaillant dans les hôtels montréalais ont quant à elle droit à un salaire de 17\$ par mois avec pension et celles travaillant à l'extérieur de la ville, à un salaire de 15\$ par mois. Ces salaires s'appliquent également aux hommes engagés dans les hôtels: « Une deuxième ordonnance a été édictée pour les hommes et les femmes travaillant dans les hôtels. Les hommes, dans ce cas, sont assujettis aux conditions stipulées lorsqu'ils remplacent les femmes travaillant dans les hôtels⁶⁹ ». Bien que les repas soient inclus et règlementés dans l'ordonnance, il arrive bien souvent, comme le traduisent les plaintes, que la nourriture qu'offrent les hôtels ou

⁶⁴ *Ibid.*, « Lettre de W.R Skiles destinée au Ministère du travail », 1960-01-040/103, B-12, Montréal, 20 mars 1936.

⁶⁵ *Ibid.*, « Réponse du secrétaire du ministère du travail à W.R. Skiles », 1960-01-040/103, B-12, Québec, 23 mars 1936.

⁶⁶ Bibliothèque de l'UQAM, collection Publications gouvernementales, ministère du travail du Canada, *La gazette du travail*, «Nouvelle ordonnance couvrant les restaurants, buffets etc. et les hôtelleries», Juin 1936, p.520-521.

⁶⁷ Fonds Ministère du travail, «Dossier Edinburg Café, Madame Katerine Cooper, propriétaire, 1620 rue Ste-Catherine ouest», 1960-01-040/127, B-8, Montréal, 22 juillet 1937.

⁶⁸ *La Gazette du travail*, «Nouvelle ordonnance couvrant les restaurants, buffet etc. et les hôtelleries», juin 1936, p.520.

⁶⁹ *Le Monde ouvrier*, «Les femmes employés dans les hôtels et les restaurants», 6 juin 1936, p.2.

restaurants aux employées laisse à désirer⁷⁰. Les filles de table doivent donc déboursier pour s'offrir un repas décent. On constate également que les salaires restent tout de même très bas et sont toujours perçus comme un revenu d'appoint. Selon Francq:

Le salaire minimum doit principalement servir de salaire de base, quitte à ce que d'éventuelles négociations entre syndicats et employeurs déterminent un salaire plus élevé. Selon cette théorie, le salaire minimum ne doit pas devenir le salaire maximum (ou le salaire réel) de l'ouvrière, car alors les syndicats perdraient toute leur raison d'être⁷¹.

Dans certains établissements, il arrive cependant que les patrons réduisent les salaires au plancher minimum fixé par la commission. Le salaire minimum devient ainsi dans plusieurs cas le salaire réel de l'employée⁷².

Malgré tout, le salaire des travailleuses s'avère aussi parfois moindre que le salaire minimum fixé. Bien que des enquêteurs du ministère du Travail soient engagés afin de faire respecter la loi, ceux-ci n'y parviennent pas toujours. Il n'est pas rare que des employeurs arrivent à contourner, de façon légale ou non, les ordonnances de la commission. De plus, ne désirant pas user de coercition envers les employeurs, les commissaires souhaitent leur collaboration plutôt que de recourir à des démarches judiciaires. Éric Leroux souligne par exemple que:

En 1935, huit ans après l'entrée en vigueur de la première ordonnance, les commissaires accordent toujours le bénéfice du doute à ceux qui plaident l'ignorance : si l'employeur a violé la loi plutôt par ignorance, dans ces cas, nous nous abstenons de recourir aux tribunaux⁷³.

Dans le cas où un patron est amené devant les tribunaux, les juges leur imposent le plus souvent des peines clémentes. Avec des amendes peu élevées, il devient plus avantageux pour les employeurs d'enfreindre la loi. Certains employés craignent même

⁷⁰ Fonds Ministère du travail, «Plainte contre le New Sherbrooke House», 1960-01-040/88, A-81, Sherbrooke, 2 novembre 1934.

⁷¹ Éric Leroux, *Loc. cit.*, p.109.

⁷² *Ibid.*

⁷³ *Ibid.*, p.106-107.

de témoigner par peur de perdre leur emploi. À l'hôtel Mont-Royal, l'enquêteur le mentionne au ministère du Travail: « J'ai constaté que plusieurs employés craignent le contrôleur de l'hôtel et ont peur de perdre leur place⁷⁴». Le 19 août 1936, une fille de table, Betty Read, porte plainte contre la propriétaire du *Edinburgh Café*, sur la rue Ste-Catherine. Read affirme que pour 114 heures de travail en deux semaines, elle n'a été payée que 10\$ au lieu des 19.38\$ auxquels elle avait droit. Souhaitant éviter d'être pénalisée, Katherine Cooper, la propriétaire de l'établissement, lui fait parvenir un chèque de 9.38\$. Cependant, les inspecteurs se rendent compte qu'elle ne se plie toujours pas à l'ordonnance. Après une enquête, un inspecteur constate en janvier 1937 qu'elle paie ses employées 6\$ pour une semaine de 54 heures. Toutefois, elle prétend être en règle : elle présente à l'inspecteur des « I.O.U », bons de 3.08\$ payables sur demande, mais aucune employée n'avait à son dire fait cette demande ; ajoutant qu'elles étaient satisfaites de travailler 54 heures semaine pour 6\$. Se rendant compte que la patronne n'a jamais fournis les « I.O.U » à ses employées, l'inspecteur décide finalement d'entamer des poursuites judiciaires. Le 4 février, Katherine Cooper est condamnée à une amende de 100\$. Prétendant ne pas pouvoir la payer, elle demande un délai :

Plus tard Madame Cooper m'a exposé sa situation, se disant incapable de payer cette amende en une fois et m'a prié d'intercéder près du juge pour qu'un délai lui soit accordé; ce que j'ai fait volontiers car madame Cooper est une personne âgée qui, dans mon opinion, n'a aucunement le sens des affaires et s'est laissée influencer par une tierce personne.[...] je me permettrai de recommander qu'un pardon royal lui soit accordé, vu que madame Cooper paie maintenant ses employées les minima de salaires prévus par l'ordonnance à laquelle elle est assujettie⁷⁵.

⁷⁴ Fonds Ministère du travail, «Lettre de l'inspecteur Gilbert Lacourt à Clovis Bernier du ministère du travail», 1960-01-040/125, A-30, Montréal, 24 juillet 1937.

⁷⁵ *Ibid.*, 1960-01-040/127, B-8, « Dossier Edinburg Café, rapport d'un inspecteur anonyme destiné à Gustave Francq », Montréal, 22 juillet 1937.

La clémence de l'inspecteur semble claire dans ce cas-ci, malgré les récidives de l'employeur et sa non-observance de la loi sur une période de plusieurs mois.

L'Union nationale prend le pouvoir en 17 août 1936. À l'hiver 1937, le gouvernement de Maurice Duplessis adopte l'ordonnance 4, qui amende la loi sur le salaire minimum des femmes en l'appliquant aux hommes et aux femmes sans distinction. La Commission du salaire minimum des femmes devient alors l'Office des salaires raisonnables, qui a toujours pour but de rédiger des ordonnances sur le salaire minimum. Gustave Francq est écarté de cette nouvelle commission en raison de ses allégeances libérales connues. Encore une fois, cette nouvelle instance aura de la difficulté à faire respecter les règlements. Dans les dossiers du ministère du Travail, on constate que la loi sur le salaire minimum est régulièrement violée, notamment dans les hôtels Mont-Royal et Ritz Carlton. Au terme d'une enquête menée à la suite du dépôt d'une plainte, l'inspecteur se prononce ainsi :

Vous constaterez que ces messieurs les propriétaires des hôtels ci-haut mentionnés se moquent de l'article 105 de l'Ordonnance No.4, en ne tenant pas de registre véridique ou tellement mêlé que personne ne saurait le déchiffrer et en tirer des conclusions satisfaisantes. Je ne crois pas exagérer en déclarant qu'ils sont en bas de la loi des salaires raisonnables par environ de \$10,000 à \$12,000 par année, au bas mot. Il est un fait bien notable à remarquer dans l'industrie de l'hôtel. Si les inspecteurs se présentent dans les hôtels de moindre importance, ils se font dire qu'ils font tout simplement comme les grands hôtels, tels que le Mont-Royal ou le Ritz Carlton, qui, eux, ont la protection et ne payent pas les salaires suivant la loi⁷⁶.

Pour sa part, la Province of Quebec Hotel Association prétend qu'en raison de baisses de revenus, les hôteliers sont incapables de respecter l'ordonnance 4. L'Association réclame donc « que l'Office des salaires raisonnables fasse toute la diligence possible pour la préparation d'une ordonnance spéciale affectant les hôtels⁷⁷ ». À leur demande,

⁷⁶ Ibid., «office des salaire raisonnables: demande d'enquête sur les hôtels Mont-Royal et Ritz Carleton», 1960-01-040/169, J-9, Montréal, 3 juillet 1939.

⁷⁷ Ibid., «Lettre du sous-ministre du travail Gérard Tremblay au président de l'office des salaires raisonnables le juge Ferdinand Roy», 1960-01-040/169, J-9, Québec, 2 juin 1939.

l'ordonnance sera effectivement revue et ses dispositions varieront selon le territoire. De leur côté, les restaurateurs déplorent l'entrée en vigueur de la loi sur le salaire minimum. Pour s'y conformer, plusieurs augmentent leur prix, comme le rapporte *Le Monde ouvrier* en août 1936 : « Plusieurs restaurants importants ont déjà augmenté le prix des repas, afin de pouvoir plus aisément rencontrer le salaire minimum de 17 cents l'heure, repas compris, qu'ils auront à payer aux filles de table et au personnel de la cuisine⁷⁸ ». On constate également que la Commission tend à être clémentine envers ceux-ci :

Afin d'aider les petits commerces, la Commission a modifié l'ordonnance pour une période de six mois, afin que les restaurants où seuls les membres de la même famille sont employés soient exemptés de l'application de l'ordonnance. Les restaurateurs qui n'emploient que trois employés de l'un ou l'autre sexe, indépendamment du cuisinier ou de la cuisinière, devront rétribuer leurs employés au taux de 6\$ par semaine, à raison de 50 heures de travail: les heures supplémentaires seront rétribuées au taux de 15 cents de l'heure⁷⁹.

Malgré la clémence et les nombreuses exemptions dont ils bénéficient, plusieurs employeurs mettent en danger les emplois des filles de table, comme le rapporte *Le Monde ouvrier*: « Il appert que plusieurs restaurateurs auraient refusé d'afficher dans leur établissement une copie de cette ordonnance, leur intention aussi serait de remplacer leur personnel féminin par des jeunes garçons et de leur payer des salaires inférieurs à ceux prévus dans l'ordonnance⁸⁰ ».

En 1938, l'Office des salaires raisonnables ajuste les salaires pour l'industrie des hôtels et restaurants. Basés sur une semaine de 54 heures pour les garçons et filles de table, ils sont, à Montréal, de 20 cents de l'heure, 10.80\$ par semaine, 47\$ par mois ou 560\$ par année. D'autre part, le salaire des garçons de table qui servent à boire dans les tavernes de toutes les zones est fixé à «au moins 25 cents l'heure, \$13.50 par semaine,

⁷⁸ *Le Monde ouvrier*, «Les restaurateurs et le salaire minimum», 22e années, no 32, 8 août 1936, p.3.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ *Ibid.*

\$58,50 par mois et \$700 par année »⁸¹. L'ordonnance sur le salaire minimum dans les restaurants et hôtels sera toutefois souvent amendée par l'Office des salaires raisonnables. En août 1939, on accorde des salaires de 10 à 20 cents de l'heure pour les garçons et filles de table pour une semaine de 60 heures. Si le nombre d'heures par semaine dépasse 60, le taux horaire reste le même. Jugeant l'Office des salaires raisonnables régressif, le Travail organisé réclame alors son abolition⁸².

3.2.2 Heures de travail

Les heures de travail constituent un autre objet de litige dans le secteur du service aux tables. La loi des établissements industriels prévoit un maximum de 72 heures par semaine et jusqu'à 12 heures par jour sans obligation de payer du temps supplémentaire⁸³. Cependant, cette loi ne s'applique pas aux employés d'hôtels et de restaurants, comme en fait mention cette réponse du ministère à une plainte qui lui est adressée à ce sujet: « Je dois vous dire qu'il n'y a aucune limitation des heures de travail pour les employés d'hôtels et de restaurants [...] »⁸⁴. Comme de fait, les employés d'hôtels et de restaurants n'ont droit à aucune réclamation pour les heures supplémentaires⁸⁵. L'ordonnance sur les employés d'hôtels et de restaurants de la Commission du salaire minimum des femmes n'inclut en effet aucune limitation des heures de travail.

⁸¹ *La Gazette du travail*, « Québec: salaires raisonnables », mai 1938, p.528.

⁸² *Le Monde ouvrier*, « L'ordonnance no 4 encore amendée », 25ième année, no 32, 12 août 1939, p.1 et 5.

⁸³ Fonds Ministère du Travail, « Commission Salaire minimum des femmes: Réponse plainte contre hôtels St-Louis et Clarendon, lettre de Alfred Crowe destiné à Gérard Tremblay », 1960-01-040/115, B-56, Québec, 17 février 1937.

⁸⁴ *Ibid.*, « Réponse à la plainte de Edmond Bouchard », 1960-01-040/86, L-37, Québec, 12 mars 1934.

⁸⁵ *Ibid.*, « Réponse à la plainte de A.S. Harrisson », 1960-01-040/86, L-37, Québec, 22 novembre 1933

Dans le cas du service aux tables, nombre de patrons vont exiger des heures de travail très longues à leurs employés, comme le démontre une plainte déposée contre un établissement de Montréal: « Le cas du New Sherbrooke House n'est pas le seul du genre et nous avons avisé plusieurs hôtels et principalement des Grill Rooms où les jeunes filles travaillent des 80 à 90 heures par semaine⁸⁶». Les quarts de travail coupés sont également très répandus dans le cas particulier du service aux tables. On constate à travers une enquête que le ministère du Travail dans plusieurs établissements que ce type d'horaire est fréquent: « Les filles de salle de huit heures à neuf heures et trente, de midi à deux heures et de six heures à minuit⁸⁷». Certains patrons d'établissements offrant ce type d'horaire de travail à leurs employés demandent même si le congé obligatoire hebdomadaire est nécessaire vu leurs heures de travail peu nombreuses.

De plus, dans le cadre de la Commission sur le salaire minimum des femmes, plusieurs plaintes portant sur les filles de table dénoncent les heures de travail impayées dans certains grands restaurants de Montréal. En effet, *Le Monde ouvrier* rapporte qu'« on les obligerait à se tenir à la disposition de leurs patrons un certain nombre d'heures chaque jour pour lesquelles elles ne sont pas payées[...]»⁸⁸. De plus, certaines plaintes adressées au ministère démontrent que les moments de pause entre les quarts de travail n'en sont pas nécessairement de repos pour les filles de table.

Pendant la période de l'entre-deux-guerres, des restrictions relatives à l'horaire de travail des femmes s'appliquent aux établissements industriels et commerciaux. Celles-ci sont modifiées en 1935 par l'adoption d'une nouvelle loi, comme le mentionne la *Gazette du travail*: «L'emploi des femmes et des jeunes personnes était interdit avant 6 h. a.m. et après 9 h. p.m. La nouvelle loi limite la période de travail

⁸⁶ Ministère du Travail, « Lettre de l'enquêteur au sous-ministre du travail », 1960-01-040/88, A-81, Montréal, 29 novembre 1934.

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ *Le Monde ouvrier*, «Le sort des filles de table», 18e année, no 28, 9 juillet 1932, p.2.

sous le régime de la double équipe à huit heures par équipe, de 6 h. a.m. à 11 h. p.m.⁸⁹». Cependant, ces restrictions ne s'appliquent pas aux filles de table. En effet, la loi n'inclut pas les restaurants et hôtels: « Les mots "établissement commercial" signifient tout endroit où l'on vend ou offre en vente des marchandises; ils ne comprennent pas, toutefois, les hôtels et les restaurants ou le magasin où seuls les membres d'une même famille travaillent⁹⁰».

En 1935, la loi de la province de Québec sur le repos hebdomadaire⁹¹ limite les heures de travail à 12 par jour pour les employés d'hôtels et de restaurants. Puis en 1938, un décret de la Commission des salaires raisonnables vient limiter le nombre d'heures de travail hebdomadaires dans les hôtels et restaurants des cités et des villes. La semaine de travail est limitée à 55 heures pour les femmes et les garçons de moins de 18 ans et à 72 heures pour les hommes⁹².

3.2.3 Repos hebdomadaire

En 1907, plusieurs corps de métier jouissent d'une journée de repos hebdomadaire, en raison de la loi fédérale sur l'observance du dimanche⁹³. Cependant les employés d'hôtels et de restaurants ne bénéficient pas de cette ordonnance, comme le souligne *Le Monde ouvrier* : « Savez-vous que pour eux, il n'y a ni dimanches, ni jours de fête ; c'est le labeur continu⁹⁴». Une lutte pour une journée de repos pour

⁸⁹ *La Gazette du travail*, «Législation syndicale adoptée en 1935 en Colombie-Britannique, au Québec et en Ontario» juin 1935, p.534.

⁹⁰ Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec. «Loi modifiant la Loi des établissements industriels. (Sanctionnée le 20 avril 1934) », Bibliothèque de l'assemblée nationale, chapitre 55, p.177.

⁹¹ *La Gazette du travail*, « Loi de la province de Québec sur le repos hebdomadaire », février 1935, p.162.

⁹² *La Gazette du travail*, « Québec : salaires raisonnables », mai 1938, p.524.

⁹³ Sans auteur, « Chronologie de la Législation Québécoise en matière de relations de travail », *Relations industrielles / Industrial Relations*, vol. 27, n° 3, 1972, p. 511.

⁹⁴ *Le Monde ouvrier*, 4 août 1917, « Ceux qu'on ne plaint pas », vol II, no 31, p.1.

tous sera entamée par le CMTM. En 1917, l'Association culinaire de Montréal, syndicat regroupant les cuisiniers, fait pression auprès du gouvernement pour obtenir une journée de repos hebdomadaire⁹⁵. Ces pressions porteront fruit puisqu'une nouvelle ordonnance provinciale sur le repos hebdomadaire des employés d'hôtels et de restaurants entre en vigueur en 1918. Cependant celle-ci exclut toujours les employés effectuant le service aux tables : « Sont cependant exempts de l'application de la loi des garçons de salles (waiters), pages (bell boys), les préposés aux bagages (porters)⁹⁶ ». Il en est de même pour les femmes : « Sauf les filles de table, tous les autres employés du sexe féminin auront droit à deux après-midi de congé par semaine, d'une durée totale de vingt-quatre heures au moins⁹⁷ ». Deux ans plus tard, le ministre du Travail passe un ordre en conseil pour inclure les garçons de table à la loi sur le repos hebdomadaire : « On another question the new minister had settled the demand of waiters for a day of rest in every seven and this will come in force⁹⁸ ». Cependant, la loi est plus ou moins respectée. En effet, en novembre 1923 *Le Monde ouvrier* déplore que la loi accordant un jour de repos pour les employés d'hôtels, restaurants et clubs reste « lettre morte⁹⁹ ». Dans les jours précédents, un juge avait donné raison au propriétaire d'un restaurant du centre-ville accusé de ne pas respecter la loi du repos hebdomadaire. Le juge a rejeté la plainte sous prétexte que l'accumulation des heures de congé hebdomadaire de l'employé dépassait 24 heures. À la suite de ce jugement, le CMTM demande que l'on revoie la loi pour y intégrer un « jour de repos de vingt-quatre heures consécutives¹⁰⁰ ». Le 3 avril 1925, le parlement de Québec vote en faveur d'un amendement à la loi de 1918 ayant pour but d'accorder un jour de repos par semaine aux employés d'hôtels et

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ *Ibid.*, « Un jour de congé par semaine : Aux employés d'hôtels et de restaurants », 15 juin 1918, 3e année, no 24, p.1.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ *Ibid.*, « Gain for workers », 5ième année, no 7, 14 février 1920, p.3.

⁹⁹ *Ibid.*, « La loi d'un jour de repos sur sept est lettre morte? », 8ième année, no 46, 17 novembre 1923, p.1.

¹⁰⁰ *Ibid.*

de restaurants. L'amendement stipule clairement que les vingt-quatre heures de repos doivent être consécutives¹⁰¹. Malgré l'adoption de cet amendement, on remarque toutefois que nombre de plaintes au ministère du Travail de la part des filles et garçons de table continuent de porter sur le repos hebdomadaire. La loi manque de clarté et sème la confusion, comme en fait foi l'inspecteur en chef, dans une lettre adressée au sous-ministre du Travail :

Vous admettez avec moi, Monsieur le Sous-ministre, qu'à cause de l'ambiguïté de la loi et de la difficulté pour nos inspecteurs de faire une cause dans de tels cas, étant donné que les employés refusent ou refuseraient de paraître à la cour de crainte de se voir remercier de leurs services, il n'est pas étonnant que nous ayons souvent à constater que la loi est violée en maint endroits¹⁰².

Finalement, une révision des règlements sur la loi du repos hebdomadaire s'appliquant aux employés d'hôtels, de restaurants et de clubs est adoptée en 1935. Celle-ci donne officiellement droit à une journée de repos par semaine aux garçons et filles de table des villes et cités: « Auront un jour de repos de vingt-quatre heures consécutives par semaine: les cuisiniers et leurs aides, les préposés à tous genres de nettoyages, les messagers, les garçons et filles de table[...]»¹⁰³. Cependant, malgré l'adoption d'une loi claire en 1935, le repos hebdomadaire reste difficile à faire respecter par les employeurs. Les nombreuses plaintes présentes dans les dossiers du ministère du Travail après 1935 démontrent que la loi continue à être bafouée. Par exemple, malgré le fait que les tavernes soient fermées le dimanche, certains employeurs trouvent le moyen de faire travailler leurs employés quand même. L'Union des employés d'hôtels, de restaurants et de tavernes dénonce cette situation: « We know that taverns are closed on Sundays, but there are several that operate a grill on the same grounds and some of the employees who work six days in the tavern are obliged to work in the grill on

¹⁰¹ *Ibid.*, « La convention des employés d'hôtel », 11^{ème} année, no 34, 22 août 1925, p.2.

¹⁰² Fonds Ministère du travail, 1960-01-040/85, I-1, « lettre de Alfred Robert, inspecteur en chef, à Gérard Tremblay, sous-ministre du travail », Montréal, 24 mars 1934.

¹⁰³ *Le Monde ouvrier*, « Le repos hebdomadaire », 21^e année, no 5, 2 février 1935, p.4.

Sunday¹⁰⁴». Une autre plainte, déposée en 1935, démontre que le congé hebdomadaire n'est toujours pas acquis. Un client du *Diana Sweets* de Montréal, dénonce les conditions des employées :

Une des filles servant les tables me disait qu'un inspecteur de la ville est venue voir le bourgeois et l'ayant obligé de donner à ses employés une journée par semaine. Alors le bourgeois mécontent de cela diminue les caissières et le garçon de fontaine d'un dollar par semaine et mettre tous les employés à douze heures par jour et six jours par semaine¹⁰⁵.

Lorsqu'un congé est exigé en toute légalité, il peut arriver que le patron tente de punir l'employé qui en fait la demande.

En 1939, c'est au tour du gouvernement fédéral de légiférer sur les heures de travail et la journée de repos. Malgré cela, la loi sur le repos hebdomadaire pour les employés d'hôtels et de restaurants n'est pas encore appliquée pour tous et toutes au Québec, comme le souligne la *Gazette du travail* : « la loi stipule une journée de repos par semaine pour la plupart des travailleurs d'hôtels et de restaurants, dans chaque province, sauf l'Alberta, cette loi ne s'applique qu'aux cités et, dans le Québec, qu'aux cités et aux villes¹⁰⁶».

3.2.4 Multiplication des tâches

La multiplication des tâches, surtout dans le cas des femmes, est une réalité souvent rencontrée dans le métier de service aux tables. Nous avons vu à travers les petites annonces qu'il arrive qu'en plus de devoir faire le service aux tables, on demande aux filles de tables de faire le ménage ou nettoyer les chambres. Une plainte au ministère du Travail en 1935 contre l'Hôtel Grand Union représente bien cette

¹⁰⁴ Fonds Ministère du travail, 1960-01-040/119, J-7, « Plainte de Nelson Fortier président de l'union des employés d'hôtels, de restaurants et de tavernes à Gérard Tremblay », Montréal, 12 février 1937.

¹⁰⁵ *Ibid.*, 1960-01-040/89, B-16, « Plainte anonyme d'un client du Diana Sweets », Montréal, 1935.

¹⁰⁶ *La Gazette du travail*, « Réglementation légale de la durée du travail au Canada », mai 1939, p. 508.

réalité: « [...]à l'Hôtel Grand Union, la fille de table reçoit \$2.25 à \$2.50 par semaine [...] il faut qu'elle fasse les chambres, les entretenir, par la suite les abandonner pour aller servir le diner¹⁰⁷». On trouve même que les tâches des filles de table sont contraires à l'hygiène :

There are other things waitresses have to do and which is against the law of hygiene and common sense. This is cleaning and polishing coffee urns, brass and nickel railings, etc. To do this work, they are using strong smelling acidic compositions, and then wait on customers. This is unsanitary and we should not allow it¹⁰⁸.

Cependant, aucun changement n'a été apporté à ce niveau pour les filles de table.

Dans le chapitre précédent, nous avons conclu que ces tâches supplémentaires sont habituelles dans les métiers dits féminins. En effet, on considère qu'il est naturel pour les femmes de faire des tâches domestiques sur leur lieu de travail puisqu'elles le font en privé au quotidien. Cependant, quand des tâches d'ordre ménager sont imposées aux hommes, cela fait davantage réagir, comme en témoigne en 1938 un article du *Monde ouvrier* qui déplore l'obligation, pour les employés de tavernes, d'effectuer ce type de tâches:

Dans certains endroits, plusieurs sont contraints, avant, pendant ou après les heures, de balayer, laver les planchers ainsi que les urinoirs et les crachoirs, et durant l'hiver à chauffer les fournaies, non seulement durant les jours de travail, mais également le dimanche, sans aucune rémunération et même sous la menace d'être congédiés s'ils refusent d'accomplir ce travail¹⁰⁹.

De plus, le local 200 de l'Union des taverniers vote une résolution réclamant l'interdiction, pour les patrons, de faire nettoyer leurs établissements par les garçons de table ou de comptoir. Des plaintes sont également déposées par des taverniers en vertu

¹⁰⁷ Fonds Ministère du travail, 1960-01-040/103, B-12, « Plainte anonyme d'un homme destinée au ministre Arcand », Sherbrooke, 8 octobre 1935.

¹⁰⁸ *Le Monde ouvrier*, « An appeal to waitresses », 11^{ième} année, no 11, 14 mars 1925, p.4.

¹⁰⁹ *Ibid.*, « Les employés de taverne », 24^{ième} année, no 27, 2 juillet 1938, p.2.

de la règle de l'hygiène de la Commission des liqueurs. Prenant en compte leurs doléances, celle-ci leur signale qu'elle est prête à corriger la situation¹¹⁰. Adoptée par l'Office des salaires raisonnables en 1939, l'ordonnance 23 concernant les employés de taverne spécifie qu'« Une autre clause de l'ordonnance stipule que les commis et garçons de table ne peuvent être forcés de faire le ménage de l'établissement¹¹¹». Le fait que les tavernes soient sous contrôle gouvernemental a certainement aidé à ce que les garçons de table n'aient plus à faire le nettoyage par mesure d'hygiène. Cette asymétrie dans le traitement des garçons et filles de table est injuste et invisibilise le travail des femmes. En effet, on ne reconnaît pas pleinement le travail effectué par les femmes afin d'éviter de l'identifier et d'avoir l'obligation de le rétribuer¹¹². Dans ce cas-ci, les hommes bénéficient d'ailleurs de ces tâches supplémentaires exercées par les femmes.

3.2.6 Conclusion

Pendant la période de l'entre-deux-guerres, les conditions de travail des garçons et filles de table sont constamment source de consternation. Bien qu'elles soient sujettes à des changements, elles demeurent toujours difficiles. Il est impossible de déterminer exactement quelles sont les conditions au niveau des salaires, des congés et des heures de travail chez les filles et garçons de table à l'époque puisque celles-ci varient selon les employeurs. Cependant, à travers *Le Monde ouvrier*, les plaintes adressées au ministère du Travail et les ordonnances publiées dans la *Gazette du travail*, il est possible de dresser un portrait et d'observer l'évolution législative et réglementaire sur ces enjeux. Des représailles, pouvant notamment se traduire par un congédiement, peuvent être appliquées lorsque des garçons et filles de table dénoncent

¹¹⁰ *Ibid.*, « Chez les employés de taverne », 24ième année, no 19, 7 mai 1938, p.2.

¹¹¹ *Ibid.*, « Ordonnance spéciale des employés de tavernes », 25ième année, no 5, 4 février 1939, p.2.

¹¹² Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé, Une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècle*, Paris, édition Odile Jacob, 2002, p.130.

leurs conditions. L'instauration de la Commission du salaire minimum des femmes et de l'Office des salaires raisonnables constituent des initiatives gouvernementales destinées à améliorer les conditions salariales de ces travailleurs et travailleuses. Accordant beaucoup d'importance à la conciliation avec les employeurs, les ordonnances et leur application sont toutefois peu sévères. L'organisation syndicale constituera alors un moyen pour ce groupe de travailleurs de s'organiser contre leurs employeurs.

3.3 Organisation et luttes syndicales des filles et garçons de table

3.3.1 Union des employés d'hôtels et de restaurants aux États-Unis et au Canada

Aux États-Unis la Hotel and Restaurant Employees Union (HERE), créée au XIX^e siècle, est liée à l'American Federation of Labour (AFL). Elle prend lentement de l'expansion, et vers 1910, commence à s'étendre plus significativement. Cependant, la prohibition vient mettre un frein à ce développement, comme le souligne Julius Getman: « Prohibition cost jobs and unemployed waiters and bartenders were inevitably drawn to speakeasies and to association with bootleggers and organised crime¹¹³». Cette association problématique au crime organisé persistera longtemps au sein de la HERE au cours du XX^e siècle. À San Francisco, la Waiter Union est très active avec le socialiste Hugo Ernst à sa tête. Ce dernier relatera en 1923 l'état des locaux de la HERE en voyageant aux États-Unis. Il remarque notamment un manque de coopération à St-Louis entre les filles et garçons de table: « when the girls organize a house, the boys try to take it away from them and vice versa¹¹⁴». Aussi, il constate que dans un nouvel hôtel, on a engagé majoritairement des Noirs, des Mexicains et des

¹¹³ Julius Getman. *Restoring the Power of Union: It takes a Movement*, New Haven and London, Yale University Press, 2010, p.36.

¹¹⁴ *Ibid.*

filles, groupes que le syndicat ignore totalement¹¹⁵. Il dénote également qu'à Cincinnati, les garçons de table et les cuisiniers sont constamment en conflit et que les filles ne sont pas du tout organisées. Ernst mentionne qu'en plus des difficultés internes et des liens avec le crime qui empêchent l'expansion de la HERE, la grande dépression ralentit grandement l'industrie de la restauration et de l'hôtellerie: « Several Hotel Associations used the Depression as an occasion for union busting¹¹⁶ ». En effet, alors qu'à la fin des années vingt la HERE compte environ 40 000 membres, elle n'en compte plus que 25 000 au début de la décennie suivante¹¹⁷. Au milieu des années trente, l'organisation connaît une nouvelle croissance, alors qu'elle commence à syndiquer les filles de chambre, les concierges d'hôtels, les porteurs de bagages, etc. Dorothy Sue Cobble décrit la HERE aux États-Unis comme « a male-dominated international representing primarily bartenders, cooks, and waiters¹¹⁸ ». Toutefois, au début des années vingt, des filles de table au sein de la HERE réussissent à créer des unions non mixtes, qui resteront parmi les plus puissantes de la HERE jusqu'en 1970. Cobble souligne que ces unions de filles de table ont leur propre mode de fonctionnement et une certaine autonomie par rapport à la HERE.

Au Canada, les travailleurs des milieux de la restauration et de l'hôtellerie s'organisent lentement à partir de 1899, principalement en Ontario et dans les provinces de l'ouest, autour de l'Union internationale des employés d'hôtels et de restaurants. Celle-ci fait alors partie du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, la branche canadienne de la Fédération américaine du Travail. Cependant, la prohibition en vigueur dans une majorité de provinces canadiennes a le même effet dévastateur qu'aux États-Unis et l'unionisme, surtout chez les barmen, disparaît. Déjà très faible, la branche canadienne de la HERE s'éteint presque complètement. Toutefois, à la fin des

¹¹⁵ *Ibid.*

¹¹⁶ *Ibid.*, p.37.

¹¹⁷ *Ibid.*, p.38.

¹¹⁸ Dorothy Sue Cobble, *Op. cit.*, p.4.

années vingt, alors que la prohibition prend fin, des unions sont recréées dans les provinces de l'ouest. À Toronto, les unions d'employés d'hôtels, de restaurants et de tavernes renaissent en 1934 et 1935¹¹⁹. Dans l'est du Canada, les vastes espaces, le peu de population et la présence d'autres groupes syndicaux compliquent l'organisation des travailleurs et travailleuses. Le syndicaliste John McDevitt est alors envoyé de Toronto pour organiser les provinces de l'est. Un progrès se fera rapidement sentir, surtout chez les barmen. Ce renouveau fera en sorte que les barmen multiplieront leurs locaux et ainsi doubleront leurs effectifs en 1936, en réunissant désormais 4000 membres au Canada¹²⁰. Par la suite, on crée plusieurs locaux dans les hôtels du Canadien Pacifique à travers le Canada. Ces initiatives culmineront par une grève, en août 1950, à laquelle plusieurs locaux de l'Union des employés d'hôtels et de restaurants participeront¹²¹.

3.3.2 Union des employés d'hôtels et de restaurants au Québec

3.3.2.1 Prohibition

Au Québec, l'Union des employés d'hôtels et de restaurants semble avoir eu une popularité variable au cours des années de l'entre-deux-guerres. Bien que la prohibition frappe beaucoup moins fort qu'ailleurs, le CMTM se préoccupe de ses effets potentiels sur son nombre adhérents :

Si les prohibitionnistes ont gain de cause, ce qui est possible mais non désirable, des milliers et des milliers de travailleurs vont être jetés sur le pavé le 1er mai prochain.[...] Outre les employés de brasseries, qui forment à eux seuls une véritable armée en ce pays, il y a les employés d'hôtels et les commerçants de vins et liqueurs qui sont, eux aussi, en nombre respectable¹²².

¹¹⁹Matthew Josephson, *Union house, Union Bar: The Story of the Hotel and restaurant employees and bartenders international union*, New York, Random House, 1956, p.208.

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ *Ibid.*, p.331.

¹²² *Le Monde ouvrier*, «Osera-t-on fermer les brasseries?», 4ième année, no 7, 16 février 1919, p.2.

Beaucoup plus modérée qu'ailleurs au Canada ou aux États-Unis, la tempérance qui a cours au Québec, est moins susceptible de nuire au mouvement syndical. Pour sa part, le Travail organisé de Montréal se prononce en faveur du prolongement des heures d'ouverture des hôtels afin que ceux-ci puissent concurrencer les établissements illégaux : « les ouvriers seront moins tentés d'aller dans les "blind pigs", puisqu'il est entendu que la taverne est le club de l'ouvrier, rendons celle-ci aussi attrayante que possible [...]»¹²³. L'Union des employés d'hôtels et de restaurants adressera aussi une résolution formelle au CMTM, déclarant que l'ouverture plus tardive des endroits licenciés leur serait bénéfique:

Que le conseil des métiers et du travail se prononce en faveur de l'extension des heures d'ouverture dans les tavernes, hôtels et restaurants licenciés de neuf heures du matin à minuit le soir tous les jours ouvrables. [...] Le délégué Spence déclare être enclin à voter contre la résolution si cela signifie un surplus d'heures de travail pour satisfaire la soif de quelques-uns. Le délégué Martel répond que son Union verra à ce côté de la question et qu'au contraire cela aura pour effet de donner de l'occupation à un plus grand nombre de membres¹²⁴.

3.3.2.2 Intégration des femmes

À partir de la fin des années 1910, une effervescence se fait sentir à travers les différents locaux liés à l'Union des employés d'hôtels et de restaurants et dont le nombre est en constante croissance. En 1918, un organisateur de l'Union tente de mobiliser les garçons de table en 1918, comme le rapporte *Le Monde ouvrier*: « Organizer Henley stated that he had never seen or heard throughout the whole American continent of conditions worse than those existing in Montreal as regards wages and working hours of waiters and waitresses¹²⁵». Henley promet alors que lorsque les garçons de table

¹²³ *Ibid.*, «L'heure de fermeture des tavernes», 14ième année, no 10, 10 mars 1928, p.2.

¹²⁴ *Ibid.*, «Conseil des Métiers et du travail», 11ième année, no 9, 26 février 1925, p.2.

¹²⁵ *Ibid.*, «Montreal Waiters have organized», 3ième année, no49, 7 décembre 1918, p.4.

seront véritablement organisés, les filles de table seront à leur tour intégrées. Il tient promesse puisqu'une fille de table sera déléguée au Conseil des métiers et du travail de Montréal l'année suivante:

That labor is stepping into a new area, was well proved Thursday night, at the regular meeting of the *Montreal Trades and Labor Council*, when for the first time in history women delegates were welcomed to the meeting. The fair delegates represented the *Waitresses' Union*, newly organized and going strong.¹²⁶

Henley souligne que: « the *Waitresses' Union* was formed only recently and had a good membership for a start, and expected to do general good for the waiting girls of the city, adding that they would organize all over Canada¹²⁷». L'Union des employés d'hôtels et de restaurants souhaite même intégrer ceux et celles qui œuvrent dans les maisons privées : «Tous les employés d'hôtels et de restaurants, ainsi que les serviteurs et servantes dans les familles privées sont invités et seront les bienvenus¹²⁸». Cependant en 1921, les filles de table ne semblent pas satisfaites du syndicat : « L'union des servantes d'hôtels et de restaurants vient de fonder une union nationale, sous prétexte que l'Union internationale des employés d'hôtels et de restaurants ne s'occupe que des sujets au-delà de la ligne quarante-cinquième¹²⁹». La création de ce syndicat ne sera toutefois pas un succès et les employés d'hôtels et de restaurants voteront pour tenter de rallier les filles de table :

At the last meeting of the *Trades and Labor Council*, International Organizer A.F. Martel informed the delegates that local 315, Hotel and Restaurants Employees' Alliance has by unanimous vote, decided to organize the *Waitresses of the City* by affiliating them with their own Local Union. A few years ago a charter was issue to a Waitresses 'Union, but it was not a success.¹³⁰

¹²⁶ *Ibid.*, «Trade and Labour Council Welcome Women Delegates», 4ième année, no 6, 8 février 1919, p.3.

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ *Ibid.*, «Aux employés d'hôtels et de restaurants», 5ième année, no31, 31 juillet 1920, p.2.

¹²⁹ *Ibid.*, «À travers le mouvement ouvrier», 6ième année, no.42, 15 octobre 1921, p.2.

¹³⁰ *Ibid.*, «An appeal to waitresses», 11ième années, no 11, 14 mars 1925, p.4.

Encore en 1925, l'Union des employés d'hôtels et de restaurants semble préoccupée par la situation des filles de table. En effet, le 28 mars 1925, on fait un appel aux servantes de table pour qu'elles s'unissent à l'Union des employés d'hôtels et de restaurants : « À la dernière assemblée du Conseil des métiers et du travail de Montréal, l'organisateur international A.F. Martel informa les délégués que le local 315 des employés d'hôtels et de restaurants a, par un vote unionisme[sic], décidé d'organiser les servantes de table de cette ville en les affiliant à leur union locale¹³¹». Martel dénonce les conditions horribles dans lesquelles travaillent les filles de table et indique que le prix pour rejoindre l'union est au plus bas: « Voudriez-vous que votre fille, sœur ou amie travaille dans de telles conditions? Et n'oubliez pas qu'il y a beaucoup de mères parmi les servantes de table¹³²».

Cette volonté d'intégration des filles de table à l'Union des employés d'hôtels et de restaurants est constamment réaffirmée au cours des années vingt. En effet, les syndicalistes se rendent alors compte que les femmes sont nombreuses sur le marché du travail et qu'elles y resteront. Les unions veulent donc syndiquer les femmes pour leur bien, mais également pour celui des hommes, comme le fait valoir en 1923 *Le Monde ouvrier*: « Unorganized they constitute a menace to standards established through collective action. Not only for their own protection but for the protection of men in the industries there should be organization of all within the industry¹³³». On remarque cette volonté d'unir les hommes et les femmes dans certains locaux aux États-Unis également. En effet, des *Waitresses Unions* sont présentes en nombre considérable au sein de la HERE. Certains locaux féminins de Seattle ont même voté des chartes différentes dès 1900¹³⁴. Toutefois, la HERE n'apprécie pas leur autonomie:

¹³¹ *Ibid.*, «Aux servantes de table», 11ième années, no 13, 28 mars 1925, p.1.

¹³² *Ibid.*

¹³³ *Ibid.*, « Unions are necessary for women workers », 8ième année, no 42, 20 octobre 1923, p. 4.

¹³⁴ Dorothy Sue Cobble, *Op. cit.*, p.63.

Moreover, female culinary workers faced opposition from male unionists who supported integrating women into mixed-sex locals or organizing them into separate but subordinate branches of the male local. A separate, autonomous female local would create problems. Some men fear conflicts over wage scales, work rules, and distributions of jobs; other were reluctant to lose dues paying members.¹³⁵

Mais au cours des années 20, cette tentative d'intégration des filles de table au sein de l'organisation créée des tensions alors que les garçons de table ne prennent pas aux sérieux les femmes syndicalistes.

Cependant, avec la crise économique qui sévit pendant les années trente, une opposition au travail des femmes en général, mais surtout à celui des femmes mariées, se fait sentir au Québec. Dans une plainte au ministère du Travail, un homme presse notamment le gouvernement : « [...] à la session qui s'ouvrira prochainement de faire passer une loi, comme quoi toute femme mariée qui travaille et dont le mari travaille également, il ne sera pas permis à la femme de travailler. Ne croyez-vous pas que c'est la justice même ?¹³⁶ ». Un changement d'attitude de la part des hommes envers le travail des femmes se manifeste également au sein du mouvement syndical. En 1925, lors de la convention des employés d'hôtels et de restaurants, on remarque qu'il y a deux locaux montréalais affiliés à l'Union des employés d'hôtels et de restaurants : le local 315 des employés d'hôtels et de restaurants et le local 440 des cuisiniers et assistants¹³⁷. À la fin des années vingt, seulement un local de filles et garçons de table s'ajoute : le 594¹³⁸. Cependant, ces locaux sont rarement mentionnés dans *Le Monde ouvrier* et ne semblent pas très actifs. En 1930, le journal rapporte que l'Union est en réorganisation :

L'Alliance internationale des employés d'hôtels et de restaurants a commencé une campagne de réorganisation. Les garçons de salle ont eu une nouvelle charte et sont connus sous le nom de Local 169, on a signalé un bon succès.

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ Fonds Ministère du Travail, 1960-01-040/148, L-17, « Dossier travail des femmes mariées : Ulrie Viau fait une suggestion au ministre », Montréal, 22 janvier 1938.

¹³⁷ *Le Monde ouvrier*, « Convention à Montréal », 11^{ème} année, no 31, 1^{er} août 1925, p.2.

¹³⁸ *Ibid.*, « Fête du travail », 14^{ème} année, no 35, 1^{er} septembre 1928, p.5.

Dimanche dernier, a eu lieu une grande assemblée pour les cuisiniers et on a aussi fait application pour une nouvelle charte¹³⁹.

Dès lors le local 594, l'union des filles et garçons de table était devenue le local 169, l'Union des garçons de table, évacuant ainsi le féminin.

Au début des années trente, les locaux de l'Union des employés d'hôtels et restaurants semblent peu actifs. En mai 1936 toutefois, l'organisateur international John McDevitt invite les employés d'hôtels, de restaurants et de tavernes à se joindre au local 200¹⁴⁰. De nombreux efforts sont déployés dans ce local et Jos Pelletier, secrétaire du Conseil des métiers et du travail, participe à son organisation. Après un an d'efforts, le local 200 semble avoir attiré surtout les employés de tavernes, uniquement masculins :

Après une année de persistance, les employés de tavernes ont réussi à jeter les bases d'une solide organisation en cette ville. Comme c'est facile, quand on conçoit que la nécessité est une vertu réelle, d'un besoin urgent d'améliorer des conditions de travail qui sont rendues insupportables. Un relevé de la situation révèle que plus de 500 employés de taverne ont répondu à l'appel du Local 200¹⁴¹.

Dans les années trente, l'organisation des employés de taverne et l'émergence du local 200 modifient le portrait de l'Union des employés d'hôtels et de restaurants au Québec. En effet, celle-ci se montre dès lors moins tolérante face au travail des femmes. En 1936, les commerçants licenciés demandent au gouvernement de permettre l'embauche de femmes¹⁴². Bien que la pratique soit prohibée, de nombreux employeurs engagent déjà des femmes dans leurs établissements. Le local 200 s'oppose immédiatement à cette demande sous prétexte que les patrons engagent des femmes « dans le but de réduire les salaires et aussi afin d'attirer des clients, chose qui est contraire à la morale et prive ainsi des gens qui ont dépensé plusieurs années de leur

¹³⁹ *Ibid.*, « Une nouvelle union », 16e année, no3, 18 janvier 1930, p.2.

¹⁴⁰ *Ibid.*, « Les employés d'hôtels, tavernes et restaurants », 22ième année, no 19, 9 mai 1936, p.4.

¹⁴¹ *Ibid.*, « Chez les employés de taverne », 10 avril 1937, p.5.

¹⁴² *Ibid.*, « La Politique bannie au sein du Conseil des Métiers et du Travail », 22ième année, no 47, 21 novembre 1936, p.4.

vie dans cette industrie de gagner leur vie honorablement¹⁴³». La plainte qu'un garçon de table de Montréal adresse au ministre du Travail reflète bien l'opinion du local 200:

Je tiens à vous mettre au courant de certains faits concernant le travail des garçons de table dans les clubs de nuit. En certains endroits, je dirai plutôt en général on ne nous paye aucun salaire et voilà maintenant qu'on nous remplace par des jeunes filles. [...] Vous admettez comme moi que de tels lieux ne sont pas convenables au travail de jeunes filles. [...] En plus, je dois vous déclarer que contrairement à la loi établie par la commission du salaire minimum des femmes, ces jeunes filles ne réclament pas le salaire auquel elles ont droit. C'est principalement pour cette raison qu'elles nous sont préférées¹⁴⁴.

Une résolution soumise lors de la convention du CMTC de 1937 demande : « Qu'il soit interdit à tout patron d'employer des femmes ou jeunes filles pour servir des liqueurs alcooliques, que ce soit dans une taverne, un grill, un club ou cabaret, ou tout autre endroit licencié¹⁴⁵». La Fédération provinciale du travail endosse d'ailleurs cette résolution en 1939¹⁴⁶. D'autre part, lorsque vient le temps d'accepter les femmes comme clientes dans les tavernes, le local 200 est plutôt en faveur du retour de cette pratique :

Cette question a trait à l'admission des femmes dans les tavernes ; ceux qui favorisent cette coutume rappelleront que quand les femmes étaient admises par tolérance de la régie de la Commission des liqueurs, leur présence occasionnait une augmentation sensible des affaires pour le patron et l'employé qui en retirait un bénéfice constant et régulier qu'il était appelé à exécuter. Mais depuis l'abolition de cette coutume, les employés en ressentent considérablement les effets¹⁴⁷.

Le local 200 cherche alors à obtenir la coopération de l'Association des Commerçants licenciés et adresse à la Commission des liqueurs une demande en

¹⁴³ *Ibid.*, « Résolution No 6: Emploi de femmes et filles dans les tavernes », 23ième année, no 32, 7 août 1937, p.4.

¹⁴⁴ Fonds Ministère du travail, 1960-01-040/119, J-7(3), « Plainte anonyme d'un garçon de table au ministre du travail », Montréal, 30 mars 1937.

¹⁴⁵ *Le Monde ouvrier*, Résolution No 6 : Emploi de femmes et filles dans les tavernes, 23ième année, no 32, 7 août 1937, p.4.

¹⁴⁶ *Ibid.*, « Les préposés de taverne et la fête du travail », 25ième année, no 33, 19 août 1939, p.2.

¹⁴⁷ *Ibid.*, « L'admission des femmes dans les tavernes », 24ième année, no 29, 16 juillet 1938, p.2.

faveur de l'admission des femmes dans les tavernes. Alors que d'un côté les hommes souhaitent que les femmes n'aient pas le droit de servir dans les endroits licenciés pour des questions morales, ils sont en faveur qu'elles soient acceptées comme clientes dans les tavernes. Il est difficile de déterminer si ces positions sont dans le but de protéger les femmes ou par crainte qu'elles représentent une réelle compétition. Ces deux éléments sont souvent liés dans le discours des syndicats canadiens de l'entre-deux-guerres¹⁴⁸. Ils démontrent toutefois l'attitude paternaliste et corporatiste de l'Union des taverniers.

Également, l'attitude des hommes syndicalistes face au travail salarié des femmes est marquée par une perception des rôles genrés similaire à celle véhiculée dans la société de l'époque : la femme au foyer et l'homme pourvoyeur¹⁴⁹. Dans cet exemple, l'Union des taverniers reproche aussi aux femmes d'accepter des salaires trop bas. En effet, en moyenne au Canada, les femmes effectuant un travail salarié reçoivent en 1921 54% du salaire des hommes et en 1931 60%¹⁵⁰. La raison pour laquelle les patrons souhaitent engager des femmes étaient principalement parce qu'ils pouvaient les payer moins cher. Au lieu d'y voir un problème regrettable et d'être solidaire avec les femmes, les hommes souhaitent les exclure de leur métier. Ainsi, l'idéologie dominante partagée par les syndicats de l'époque et caractérisant le travail des femmes comme hors norme, amenait les travailleuses à accepter des injustices, tels des salaires peu élevés. Bref, ces contradictions nous montrent bien que les relations entre les travailleurs et les travailleuses au sein des syndicats sont grandement affectées par la question du genre.

¹⁴⁸ Ruth Frager et Carmela Patrias, *Discounted Labour, Women Workers in Canada, 1870-1939*, Toronto, University of Toronto Press, 2005, p.122-123

¹⁴⁹ *Ibid.*, p.121

¹⁵⁰ Linda Briskin et Linda Yanz(ed), *Union Sisters: Women in the Labour Movement*, Toronto, Canadian Scholars' Press and Women's Press, 1990, p.45

Une moindre considération pour le travail des femmes et une baisse des activités de la part de l'Union des employés d'hôtels et de restaurants après le début de la Crise sont également perceptibles lors de la tenue de la Commission du salaire minimum des femmes. Lorsque la Commission décide de se pencher sur le cas des filles de table en 1935, on ne trouve personne pour les représenter. En effet, Gustave Francq annonce au sous-ministre du Travail Gérard Tremblay:

Je regrette de devoir vous dire qu'il sera impossible de tenir cette conférence à la date précitée; nous avons bien reçu les noms des représentants patronaux [...]. D'un autre côté, nous rencontrons assez de difficultés à faire nommer les représentants ouvriers; nous avons plusieurs noms d'organisations qui prétendent représenter les employés d'hôtels et de restaurants, mais aucune de celle-ci, à notre connaissance, ne compte de membres féminins. Nous avons bien à Québec une Union Internationale, à Montréal nous avons la « Province of Quebec Hotels, Restaurants and Catering Trades Employees Inc. » et également la « Montreal Stewards' and Caterer's Assn » qui jusqu'à plus amples informations semblent se composer en grande partie de propriétaires et de gérants d'hôtels, et pour terminer nous avons la « Workers United League » qui voudrait avoir droit de représentation. Il n'y a aucun syndicat catholique qui couvre cette profession. Sous les circonstances, je crois qu'il est plus sage d'ajourner la conférence conjointe vers la fin du mois ou la première quinzaine de septembre; mais dans l'entre-temps, je convoque les représentants patronaux pour essayer de jeter les bases d'une ordonnance qui rencontrera les vues des intéressés¹⁵¹.

La conférence conjointe aura finalement lieu en 1936. Les syndicats catholiques de Montréal, le président du Conseil des métiers et du travail, l'Union des employées de la province de Québec et l'Union internationale des employées d'hôtels de Québec représentent alors les travailleurs¹⁵². Avec les autres parties, ils négocient finalement l'ordonnance concernant les filles de table.

¹⁵¹ Fonds Ministère du Travail, 1960-01-040/103, B-12, « Commission du salaire minimum des femmes. Lettre de Gustave Francq au sous-ministre Gérard Tremblay », Montréal, 12 août 1935.

¹⁵² *Ibid.*, 1960-01-040/103, B-12, « Séance du comité consultatif des hôtels et restaurants », Montréal, 11 mars 1936.

En 1937, quelques femmes intègrent à nouveau l'Union. *Le Monde ouvrier* annonce ainsi : « Quarante nouvelles recrues furent admises au sein de l'Union internationale des employés d'hôtels, de tavernes et restaurants. On a vu pour la première fois l'apparition de plusieurs femmes employées dans les restaurants qui ont demandé leur admission¹⁵³ ». En 1938, l'union décide de s'affilier à la Fédération provinciale du travail¹⁵⁴ (FPTQ), créée en 1937 pour représenter les sections locales québécoises des unions nord-américaines. Toutefois à partir du local 200, un autre local sera formé en 1938 : le local 382¹⁵⁵. Celui-ci réunit de façon plus large les employés d'hôtels et de restaurants obtiendra rapidement du succès, comme le rapporte *Le Monde ouvrier* en novembre de la même année : « Il a été déclaré par l'organisateur Jack Lenger que l'effectif de l'Union dépasse actuellement les 500 membres; que le cadre de l'Union est placé dans 49 restaurants n'employant que des garçons et filles de table porteur du bouton de l'union¹⁵⁶ ».

3.3.2.3 Lutte contre le pourboire

Une lutte contre le pourboire est très présente dans le discours du Travail organisé dans les années vingt, alors que partout en Europe et aux États-Unis on questionne sa pertinence. Dorothy Sue Cobble explique ainsi pourquoi une telle lutte a lieu:

The anti-tipping movement culminated in the 1920s, but the opposition to the practice resurfaced sporadically in the ensuing decades. Food servers continued to complain of being regarded as «menials» because of the tip and of employers

¹⁵³ *Le Monde ouvrier*, « Les unions appuient les employés de tavernes », 23ième année, no44, 30 octobre 1937, p.2.

¹⁵⁴ *Ibid.*, « Les employés de taverne s'affilient à la Fédération », 24ième année, no34, 20 août 1938, p.2 .

¹⁵⁵ *Ibid.*, « Chez les employés d'hôtels et de restaurants », 25ième année, no 26, 1 juillet 1939, p.2.

¹⁵⁶ *Ibid.*, « Chez les employés d'hôtels et de restaurants », 24ième année, no 46, 12 novembre 1938, p.2.

who defended low wage rates for employees by pointing their tip-earning potential¹⁵⁷.

Elle mentionne également que dans les années dix et vingt, le pourboire est beaucoup moins intégré qu'il l'est aujourd'hui¹⁵⁸. À travers l'Europe, cette lutte bat son plein dans la décennie vingt. En effet, une résolution contre le pourboire est adoptée à la Conference of the Hotel, Restaurant and Bar Workers International qui se tient à Berlin en 1925. Des délégués de Belgique, du Danemark, d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse, de Tchécoslovaquie, de Roumanie, de Pologne, d'Italie et des Pays-Bas s'expriment sur ce système: « Resolutions denouncing the tipping system and urging the establishment of a fixed wage were unanimously adopted[...] ». En 1923, une étude française au nom de la Fédération confédérée des travailleurs de l'alimentation attribue pour sa part plusieurs inconvénients au pourboire-salaire, soulevant notamment qu'il porte atteinte à la dignité de celui qui le sollicite, qu'il est un agent de conflit entre patrons et employés et qu'il empêche la limitation des heures de travail¹⁵⁹. À la suite des protestations du mouvement syndical, le pourboire est aboli en France en 1937¹⁶⁰. Initiée en Europe, cette lutte finit par gagner le Québec au cours des années trente. L'organisateur de l'Union internationale, John McDevitt, dénonce ainsi le pourboire dans *Le Monde ouvrier* du 13 février 1937 :

Les méfaits du pourboire, qui est la cause principale de l'empêchement d'un salaire raisonnable. Les employés de l'industrie hôtelière semblent reconnaître aujourd'hui que ce n'est que par une convention collective qu'ils réussissent à le faire disparaître et le remplacer par un salaire régulier, leur permettant de compter sur celui-ci, chaque semaine, pour les besoins de leur famille. On réclame l'abolition du pourboire¹⁶¹.

¹⁵⁷ Dorothy Sue Cobble, *Op. cit.*, p.42.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p.43.

¹⁵⁹ *Le Monde ouvrier*, « La question du pourboire », 8ième année, no 6, 10 février 1923, p.1.

¹⁶⁰ *Ibid.*, « Abolition du pourboire en France », 23ième année, no 25, 19 juin 1937, p.5.

¹⁶¹ *Ibid.*, « Lutte contre le pourboire », 13 février 1937, p.4.

L'Union se positionne contre le pourboire dans toutes les sphères puisqu'elle le considère comme étant la cause principale des bas salaires. Il serait injuste pour l'employé que son salaire soit soumis à la bonne volonté du client. Aussi, on regrette que le client doive fournir un montant d'argent à l'employé. Cependant, la volonté d'abolir le pourboire se limitera essentiellement à des discussions aux assemblées des membres de l'Union. Aucune résolution ou demande auprès du gouvernement ne sera officiellement formulée pendant la période étudiée.

3.3.2.4 Grèves et conventions collectives

À travers la période de l'entre-deux-guerres, certaines grèves impliquant les filles et garçons de table ont lieu. D'abord en 1919, une grève importante des filles et garçons de table, qui touchera jusqu'à 158 employés, est déclenchée à Montréal. Cette grève commence à l'Hôtel Windsor le samedi 1er mars en après-midi. La salle à manger doit alors être fermée la fin de semaine. Rapidement, d'autres travailleurs se joignent au mouvement. Le 4 mars, *La Presse* rapporte ainsi : « La grève des garçons de table qui a débuté, samedi dernier, à l'hôtel Windsor, se continue avec cette aggravation, alors que les employés au service des tables, à l'hôtel de la Place Viger et au Ritz Carleton sont, depuis, entrés dans le mouvement¹⁶² ». Alors que les serveurs du Queen's s'appêtent à suivre leurs camarades, leurs patrons cèdent finalement à leurs demandes¹⁶³. Les grévistes réclamaient une augmentation des salaires et une paye à tous les quinze jours, la reconnaissance de l'union par les patrons, de seulement engager des unionistes et de régler les heures de travail, en limitant la semaine de travail à 63 heures. Dans le *Montreal Star*, on mentionne que le service n'est pas affecté puisque les serveurs reviennent un par un reprendre leur poste et que les filles de

¹⁶² *La Presse*, «La grève des garçons de table prend des proportions alarmantes», 35ième année, no 102, Montréal, 4 mars 1919, p.9.

¹⁶³ *The Montreal Star*, «Waiters Strike Still On Today», vol LI, no 53, Montréal, 4 mars 1919, p.3.

chambre et autres employés de l'hôtel assurent le service aux tables¹⁶⁴. Cependant *La Presse* indique que les patrons ont recours à des briseuses de grève :

Au Ritz Carleton où avait lieu le banquet des citoyens de Montréal, au général Pau, hier soir, un incident pittoresque s'est produit. Comme le gérant, M. Quick, était très ennuyé de cette grève qui le prenait au dépourvu, il fit part de son embarras à deux dames, lady Hingston et Mme Marion. Ces dames firent immédiatement appel à la société des dames auxiliaires des Chevaliers de Colomb, et, en un clin d'oeil, toute une armée de gracieuses « waitresses » se mit à la disposition du gérant pour le service des tables du banquet. Le service fut parfait¹⁶⁵.

Le 5 mars, *La Presse* mentionne que le service effectué au Windsor et à la Place Viger est assuré efficacement par « des non-unionistes et des jeunes filles¹⁶⁶ » engagés par les hôtels, de même que par un bon nombre de soldats qui, à leur retour de la guerre, ont demandé un emploi aux hôteliers¹⁶⁷. *The Star* fait quant à lui part de la satisfaction des patrons: « It said that they are very satisfactory and M. Clement, a head Waiter, in the dining room of the Windsor, reports that less dishes have been broken since the strike than are destroyed by the trained waiters¹⁶⁸ ». Lorsque le *Star* questionne M. George, le président de la Waiters Union, sur l'opinion des filles de table, celui-ci affirme que le syndicat n'a pas jugé opportun de demander aux serveuses de participer, mais qu'elles supportaient le mouvement¹⁶⁹. Puisque leur implication dans la grève est ici niée et considérant la nature des établissements en grève, on peut estimer que peu de femmes sont affectées par la grève. Cependant, nous nous doutons que certaines soient touchées, comme le suggèrent ces informations rapportées par la *Gazette du travail* : « Les autres grèves survenues dans le courant du mois ont été celles des cuisiniers et

¹⁶⁴ *Ibid.*

¹⁶⁵ *La Presse*, «La grève des garçons de table prend des proportions alarmantes», 35^{ème} année, no 102, Montréal, 4 mars 1919, p.9.

¹⁶⁶ *Ibid.*, «Ce différend dans les hôtels est en voie de règlement», 35^{ème} année, no 103, Montréal, 5 mars 1919, p.9.

¹⁶⁷ *The Montreal Star*, «Look for early settlement of Waiters' Strike», 6 mars, vol LI, no 55, p.3.

¹⁶⁸ *Ibid.*, «Look for early settlement of Waiters' Strike», 6 mars, vol LI, no 55, p.3.

¹⁶⁹ *Ibid.*

aide-cuisiniers à Montréal et celles des distributeurs de lait et des garçons et filles de table à Montréal, qui étaient toutes deux terminées à la fin du mois¹⁷⁰». Il est intéressant de constater que le syndicat ne voit pas l'importance d'inclure les filles de table dans le mouvement de grève. En effet, cette exclusion est fort probablement liée au fait qu'il n'est pas dans la « nature » des femmes de contester ou d'être en colère. Cela constitue une autre illustration de la vision inégalitaire des genres, présente également au sein du mouvement syndical.

Afin de faire progresser les négociations, l'organisateur de l'Union internationale des employés d'hôtels et de restaurants J.-W. Henley se rend à Montréal. Le président du Conseil des métiers et du travail, J.-T. Foster, agit également comme négociateur. Autant les patrons que les employés croient alors que la grève tire à sa fin. Cependant, le 7 mars, le conflit n'est toujours pas réglé. Une entente de principe a pourtant été conclue, mais les gérants refusent de signer l'entente et rompent les négociations. Dès lors, les grévistes reçoivent l'appui du Conseil des métiers et du travail¹⁷¹. Le 11 mars, les garçons de table de l'hôtel Freeman débraient à leur tour. *La Presse* rapporte que leur employeur engage alors des briseurs de grève : « Dans les hôtels, les gérants déclarent qu'ils ont toute la main-d'œuvre nécessaire pour assurer le service régulier des salles à manger, et qu'ils ne considèrent plus les grévistes comme faisant partie de leur personnel¹⁷². » Le 12 mars, un groupe de servants de table cherche à sensibiliser la population sur les raisons de leur grève dans une lettre envoyée aux journaux. En citant des extraits, *La Presse* expose ainsi les revendications des grévistes:

"Nous voulons faire connaître au public, de Montréal, d'abord, dit la communication, qu'il n'y a, dans cette action des garçons de table, ni bolchévisme, ni menée révolutionnaire, mais une simple et ferme volonté de faire améliorer notre sort." Les signataires déclarent qu'ils sont menés en esclaves: "Nous sommes obligés, trop souvent de sourire, quand on aurait tant

¹⁷⁰ *La Gazette du travail*, « Conflits de travail au Canada en mars 1919 », avril 1919, p.467.

¹⁷¹ *La Presse*, « La grève, dans les hôtels, va se continuer », 35^{ème} année, no 105, 7 mars 1919, p.9.

¹⁷² *Ibid.*, « Autre hôtel affecté par le conflit », 35^{ème} année, no 108, 11 mars 1919, p.9.

besoin de se fâcher". Ils affirment ensuite que leurs salaires est de \$25.00 par mois seulement, quand, dans les autres villes en dehors de Montréal tant aux États-Unis qu'en Canada, le salaire des servants de tables est de \$40 et \$55 par mois¹⁷³.

Le communiqué suggère également la tenue d'une enquête royale sur les conditions des employés dans les hôtels de Montréal. Dans le *Star*, M. George, président de la *Waiter's Union*, affirme le 12 mars que l'emploi de jeunes filles pour remplacer les garçons de table dans les hôtels est déplorable:

Speaking of the employment of waitresses, M. George declared that the employment of women in a restaurant or hotel where liquor was sold was a crime. This condition, he said, was a disgrace to Canada, and it was time, he thought, that women of Canada undertook to combat a condition which was a disgrace to womanhood¹⁷⁴.

Le même jour, les cuisiniers font part de leurs revendications et menacent de se joindre aux garçons de table si les gérants d'hôtels ne s'y plient pas¹⁷⁵. Les cuisiniers entreront effectivement en grève, mais après la fin de celle des garçons de table. En date du 25 mars, les cuisiniers et aides de sept hôtels différents sont en grève¹⁷⁶. Un règlement est conclu entre l'employeur et les employés, qui reprennent le travail le 15 mars¹⁷⁷. Pour ceux-ci, la grève fut profitable, puisque qu'ils voient leur salaire passer de 25\$ à 30\$, en plus d'obtenir une journée de congé hebdomadaire. Ces changements qui affectent les employés des principaux hôtels de Montréal entrent en vigueur le 17 mars 1919¹⁷⁸.

D'autres grèves de moindre ampleur ont également lieu au cours de la période étudiée. Le 4 août 1938, alors que le local 200 est bien organisé, une grève éclate chez

¹⁷³ *Ibid.*, «Nouvelle ouvrière: Pourquoi les garçons de table d'hôtels ont déclaré la grève», 35ième année, no 109, 12 mars 1919, p.9.

¹⁷⁴ *The Montreal Star*, «Cooks may now join waiters», Vol LI, no 60, 12 mars 1919, p.2.

¹⁷⁵ *La Presse*, «Reconnaitre l'union des cuisiniers», 35ième année, no 110, 13 mars 1919, p.11.

¹⁷⁶ *La Patrie*, «Sept hôtels privés des leurs cuisiniers», , 41ième année, no23, 25 mars 1919, p.3.

¹⁷⁷ *La Gazette du travail*, «Conflits de travail au Canada en mars 1919», avril 1919, p.467.

¹⁷⁸ *Ibid.*, «Changement dans les salaires et les heures durant les mois de janvier, février et mars 1919», mai 1919, p.646.

4 garçons de taverne, affiliés à la Hotel and Restaurant Employees' International Alliance and Bartenders' International League¹⁷⁹. Les motifs de la grève sont le congédiement du « commis préposé à servir la bière au comptoir pour être remplacé par un autre gérant à des conditions inférieures et en réduisant des deux tiers les heures de travail d'un employé non-permanent¹⁸⁰». La grève prend fin deux jours plus tard par voie de négociation et son règlement se traduit lui aussi par des gains pour les travailleurs. Le patron accepte de réintégrer les travailleurs aux mêmes conditions et de payer le salaire pour le temps de grève perdu. Cependant, *Le Monde ouvrier* précise que ce conflit, qui a lieu à la *White Tavern* dans Pointe St-Charles, resurgit de nouveau quelques semaines plus tard alors que le patron ne tient pas sa parole et réduit le salaire d'un employé¹⁸¹. Un piquetage s'effectue, cependant *Le Monde Ouvrier* relève que d'autres unionistes ne se montrent pas solidaires avec les garçons de tavernes en grève. On fait donc appel à l'appui moral des ouvriers du district pour que la lutte soit efficace. Finalement après quatre semaines, le litige se termine par un compromis. Le président du local 200, M. Fortier, déplore alors le manque de fraternité de certains travailleurs: «L'union comptait sur l'appui fraternel des ouvriers organisés dans ce différend, tout le contraire est arrivé [...]»¹⁸². *Le Monde ouvrier* du 16 octobre 1937 fait état d'un autre conflit de travail, qui a cette fois lieu dans une taverne de la rue St-Laurent. Le refus du propriétaire de reconnaître l'union est en cause. Un piquet de grève se tient et les grévistes lancent un appel au boycott de l'établissement jusqu'à ce que l'employeur reconnaisse l'union et accepte les conditions de travail et salaires qu'elle réclame¹⁸³. Une autre grève partielle survient en novembre 1937 dans une taverne de la rue Mont-Royal en raison du refus du patron de réengager deux employés affiliés à l'union. Un

¹⁷⁹ *La Gazette du travail*, «Conflit de travail au Canada en août 1938», septembre 1938, p.1022.

¹⁸⁰ *Le Monde ouvrier*, «Une grève réglée en deux jours», 24ième année, no 33, 13 août 1938, p.2.

¹⁸¹ *Ibid.*, «Une autre grève des employés de taverne», 24ième année, no37, 10 septembre 1938, p.2.

¹⁸² *Ibid.*, «Chez les employés de tavernes», 1er octobre 1938, 24ième année, no40, p.3.

¹⁸³ *Ibid.*, «Un léger différend chez les employés de taverne», 23ième année, no 42, 16 octobre 1937, p.5.

piquetage s'organise et l'employeur accepte finalement de reprendre les employés et d'organiser des négociations pour discuter des conditions de travail¹⁸⁴.

À partir de 1937, l'Union des employés de taverne se questionne sur la pertinence de négocier un contrat de travail qui dépasserait l'ordonnance no 4 régissant les employés de ce milieu. L'Union présente alors un contrat dans lequel les employés obtiendraient la semaine de 54h, un salaire minimum pour les serveurs de 18\$ et un minimum de 22\$ pour les commis de bar ainsi qu'une semaine de vacances payée après un an de travail¹⁸⁵. Cependant, après de longues négociations, l'Association des commerçants licenciés refuse l'entente l'année suivante. L'Union réussit tout de même à conclure des ententes dans certains établissements. Un premier contrat de travail est signé à la Boud's Tavern le 8 mars 1938. Celui-ci instaure un salaire hebdomadaire de 15,40\$ pour les heures supplémentaires aux serveurs et un salaire de 18\$ pour les commis de bar et 45¢ pour les heures supplémentaires¹⁸⁶. Dans les établissements pour lesquels les employés sont toujours sans contrat de travail, l'Union réitérera constamment son désir de reprendre les négociations, mais l'Association des commerçants licenciés se montre peu réceptive.

Au local 382 des employés d'hôtels et de restaurants, on tentera d'imposer des contrats de travail à toute l'industrie hôtelière¹⁸⁷. Toutefois, les négociations ne seront pas concluantes, comme l'indique *Le Monde ouvrier*: «The Conciliation Committee, composed of four representatives of the employers and four of the employees, for the purpose of establishing a reasonable scale of wages in the Hotel Industry, could not come to an understanding¹⁸⁸». On rapporte même que les patrons proposent des salaires plus bas que ceux accordés par l'ordonnance 4 de l'office des salaires raisonnables.

¹⁸⁴ *Ibid.*, «Grève réglée dans une taverne», 23ième année, no 45, 6 novembre 1937, p.2.

¹⁸⁵ *Ibid.*, «Chez les taverniers», 23ième année, no 40, 2 octobre 1937, p.3.

¹⁸⁶ *Ibid.*, «Chez les employés de taverne», 24ième année, no 11, 16 mars 1938, p.1.

¹⁸⁷ *Ibid.*, «Chez les employés d'hôtels et de restaurants», 25ième année, no 23, 10 juin 1939, p.2.

¹⁸⁸ *Ibid.*, «Hotel Workers could not accept», 24ième année, no 33, 13 août 1938, p.8.

Chez les employés d'hôtels, on négocie des contrats avec certains établissements, notamment l'Hôtel Mont Royal et la *Canada Steamship Lines*¹⁸⁹.

3.3.3 Conclusion

Composée majoritairement d'hommes, l'Union des employés d'hôtels et de restaurants inclut somme toute peu les femmes. La lutte menée pour interdire aux femmes de servir dans des endroits licenciés, l'implication limitée des femmes dans les grèves, ainsi que la volonté des serveuses de créer une union autonome démontrent cette faible considération pour les filles de table. Le rôle social naturel qu'on attribue aux femmes est central dans cette exclusion des femmes et des injustices qui persistent entre hommes et femmes au sein du même corps de métier. Malgré tout, l'Union des employés d'hôtels et de restaurants réussit à obtenir des gains et même à instaurer des contrats de travail dans certains établissements, notamment à travers le local 200 des employés de tavernes. Mais la culture présente au sein de l'Union des employés d'hôtels et de restaurants ne favorise pas la rétention des filles de table. Par ailleurs, d'autres facteurs limitent également l'implication des femmes.

3.4 Limites à l'implication des femmes et autres moyens de résistance

Comme nous venons de le constater, les filles et garçons de table ne semblent pas se mobiliser massivement au sein des unions pour améliorer leurs conditions de travail. Les filles ne sont pas particulièrement les bienvenues et leur niveau d'implication dans les unions semble en général faible. Dans son livre *Union Sisters*, Linda Briskin relève plusieurs limites à l'implication des femmes dans les syndicats. La société de l'entre-deux-guerres exige par exemple des femmes qu'elles quittent leur

¹⁸⁹ *Ibid.*, «Chez les employés d'hôtels», 25ième année, no 33, 19 août 1939, p.2.

emploi après le mariage: « Historically, this ideology of female domesticity held sway across Canada but was especially prominent in Quebec where the traditional family was usually seen as crucial to the survival of the French-Canadian way of life¹⁹⁰». Le travail étant une nécessité temporaire pour bon nombre de femmes, celles-ci hésitent donc à s'impliquer. Toutefois, si certaines femmes occupent tout de même un emploi après le mariage, la prise en charge des enfants, les grossesses et les tâches ménagères expliquent qu'elles ne s'impliquent pas dans les luttes syndicales. Cette contrainte est ce que les féministes actuelles appellent la « double journée¹⁹¹». L'entrée des femmes sur le marché du travail et dans la sphère publique n'est donc pas un facteur de libération des femmes, comme le prétend la théorie marxiste¹⁹². Elles voient en fait leur charge de travail doubler. Ainsi persiste une inégalité entre conjoints et, plus largement, entre les sexes. De plus, une condition sociale leur est propre, comme le souligne Linda Briskin: « Under widespread social pressure to be relatively passive and to obey man, women workers had more social inhibitions to overcome in their struggles against male employers. Nor were unions generally considered respectable, especially for a proper young lady¹⁹³.» Ainsi, la société n'attend pas des femmes qu'elles s'impliquent dans des activités syndicales ou luttent pour améliorer leurs conditions de travail. Briskin relève également que les employeurs sont souvent plus intransigeants envers l'organisation des femmes. En effet, ceux-ci peuvent se permettre de les payer moins cher que les hommes, ce qui réduit le coût de leur main d'œuvre. Il arrive que des femmes soient même engagées comme briseuses de grève, comme ce fut le cas lors de la grève des hôtels de 1919 observée plus tôt. Cette différenciation dans les conditions entre les sexes contribue à désolidariser les hommes et les femmes, ce qui peut

¹⁹⁰ Linda Briskin et Linda Yanz, *Op. cit.*, p.48.

¹⁹¹ Christine Delphy. *Op. cit.*, p.302.

¹⁹² *Ibid.*, p.294.

¹⁹³ Linda Briskin et Linda Yanz, *Op. cit.*, p.49.

expliquer la séparation des sexes au sein de l'Union des employés d'hôtels et de restaurants.

La Canadian Federation of Women's Labour League relève également en mars 1929 des contraintes spécifiques aux filles de table. Ce regroupement féministe et ouvrier, qui dans les années vingt est affilié au Parti communiste du Canada, lance en 1926 son magazine, *The Woman Worker*. Cette publication est destinée à toutes les femmes canadiennes de classe ouvrière lisant l'anglais. La Fédération contribue aux tentatives de syndicalisation des serveuses. Dès lors, *The Woman Worker* publie en mars 1929 un article dans lequel l'organisation s'interroge sur les raisons des multiples échecs des Waitresses Unions. D'abord elle relève qu'être fille de table ne demande aucune qualification et qu'un roulement de personnel est grand. Un autre obstacle surprenant que l'organisation constate est qu'une grande proportion de femmes mariées occupent un emploi de serveuse, souvent afin de pallier au faible salaire du mari. Ces femmes font souvent du « extra work¹⁹⁴», par exemple, en travaillant durant les heures du midi ou lors de réceptions. Ainsi, la Women's Labour League constate que plusieurs femmes sont employées à temps partiel: «There are permanent girls, of course, and they must not be overlooked but the majority are part or spare time workers¹⁹⁵». Malgré que les salaires pour ce genre de travail soient très bas, ces travailleuses craignent de se syndiquer :

The bosses have these workers scared stiff by telling them that no union will be recognized. Most are afraid that if they attempted to organize their jobs would be lost and the extra money gone. Some take no account of the long hours put in for the small money, so long as they can figure on a few extra dollars a week¹⁹⁶.

¹⁹⁴Margaret Hobbs et Joan Sangster(ed.), *The Woman Worker, 1926-1929 published by The Canadian Federation of Women's Labour League*, Canadian Committee on Labour History, St. John's, 1999, p.69.

¹⁹⁵ *Ibid.*, p.70.

¹⁹⁶ *Ibid.*

La Woman's Worker League, présente à travers le Canada, met en relief des constatations intéressantes sur les facteurs limitant l'organisation des filles de table. Bien que les recensements présentés dans le chapitre précédent démontrent qu'au Québec, la majorité des filles de table sont célibataires, ces constats peuvent tout de même s'appliquer à cette minorité de femmes mariées.

Si les serveuses sont peu nombreuses à être syndiquées, cela ne signifie pas pour autant qu'elles sont passives. Les filles de table peuvent se tourner vers d'autres formes de résistance pour dénoncer de mauvaises conditions de travail. Dorothy Sue Cobble révèle qu'il est rare qu'une fille de table confronte directement son employeur ou un client. En raison des conditions de travail arbitraires auxquelles elles sont contraintes, la peur de se faire renvoyer ou de perdre une paye les décourage à mener individuellement une confrontation. Souvent des commentaires à voix basse quand le patron quitte ou des remarques adressées à leur conjoint le soir sont une façon de se décharger de leur souci¹⁹⁷. Constamment changer d'emploi est une autre façon pour la fille de table de se libérer de conditions de travail insoutenables. Tel que mentionné au chapitre précédent, plusieurs raisons expliquent un faible niveau de rétention des femmes à leur emploi¹⁹⁸. Ce changement d'emploi fréquent peut aussi être une raison expliquant leurs difficultés à se regrouper. D'autre part, la mobilité sociale est presque impensable pour la fille de table. Le capital accumulé par celle-ci n'est pas assez élevé pour qu'elle puisse faire l'acquisition d'un restaurant par exemple.

Porter plainte au ministère du Travail représente un autre moyen de résistance. Ce moyen semble toutefois davantage utilisé par les hommes. En effet, sur les 53 plaintes concernant les filles et garçons de table reçues au ministère du Travail et à la Commission sur le salaire minimum des femmes entre 1932 et 1939, 35 proviennent d'hommes et 10 de femmes. Pour chacun des sexes, deux plaintes sont anonymes mais

¹⁹⁷ Dorothy Sue Cobble, *Op. cit.*, p.49.

¹⁹⁸ *Le Monde ouvrier*, «Why women change jobs», 8ième année, no 48, 1er décembre 1923, p.3.

le sexe du plaignant est connu. On dénombre également trois plaintes anonymes pour lesquelles le sexe du plaignant est inconnu et finalement cinq plaintes déposées par plusieurs personnes. Il est intéressant de constater que 6 des 33 plaintes écrites par des hommes, qu'il s'agisse d'anciens employés, de parents, ou de clients, dénoncent des situations que vivent des filles de table. En 1933, un homme dénonce ainsi les conditions de travail de ses collègues féminines:

Cher monsieur, permettez-moi de porter à votre attention qu'au Café Boston, rue St-Jean à Québec, le gérant[nom illisible] fait travailler les filles de table de 12 à 16 heures par jour et ne leur donne pas une journée de congé par semaine voulue par la loi. [...] Donc encore une fois M. Tremblay je vous demande d'intervenir pour ces jeunes filles¹⁹⁹.

De plus, on observe une différence dans la forme des plaintes entre les garçons et les filles. Les hommes sont davantage dénonciateurs et directs alors que les lettres des filles font davantage savoir leur mécontentement, parfois sous forme de questionnement, comme dans cette plainte déposée en 1935:

I am writing to you with the hope of seeking information in regards to my case which will be undermentioned. I am a waitress with over 4 years experience unfortunately at the present time I am unemployed. The last position I held was in a Cafe-Restaurant where I put in over a year's work. The salary I received was \$4.00 weekly, working 12 Hours per day and in addition to that every third week I was obliged to work on day per week 16 Hours. No over time of any description was ever paid me. Would you be so kind to advise me what action if any may be had on the above mentioned case, letting me know at the same time the salary which should be paid me in the event that I have the opportunity of locating a position as waitress²⁰⁰.

Les femmes semblent donc plus hésitantes que les hommes à dénoncer leurs conditions de travail. Comme il a été relevé plus tôt, la passivité et la soumission socialement attendues des femmes peuvent expliquer que leurs plaintes soient généralement moins

¹⁹⁹Fonds Ministère du travail, «Plainte de C.H. Dubois contre le Café Boston», 1960-01-040/81, A-8, Québec, 4 juillet 1933.

²⁰⁰*Ibid.*, «Plainte et questionnement de Rolande Sauvée», 1960-01-040/89, B-16, Montréal, 6 juillet 1935.

virulentes et que certains hommes prennent la parole à leur place. Cinq des plaintes recensées, qui proviennent surtout d'employés d'hôtels, sont rédigées sous forme collective, sans révéler le nom des plaignants. On peut considérer que des hommes et des femmes provenant de différents titres d'emploi participent à ces plaintes. Les trois plaintes restantes de notre corpus sont anonymes et le sexe du plaignant n'est pas non plus révélé. On peut comprendre la volonté d'anonymat des plaignants considérant les risques de réprimandes à la suite du dépôt d'une plainte. Le renvoi peut notamment être la sanction réservée à un travailleur recourant à une telle démarche, comme en témoigne ce plaignant:

Contrairement à la loi, le *Glen Lunch* n'accordait aucun congé, j'ai rapporté le cas à Monsieur Robert, inspecteur en chef du travail, lequel a délégué Monsieur Gilbert Lacombe à titre d'enquêteur dans cette affaire. Qu'à la suite de cette enquête, le *Glen Lunch* m'a remercié de mes services²⁰¹.

Sans aucun doute, les femmes ont davantage de difficultés que les hommes à s'engager dans une lutte pour de meilleures conditions tout comme à s'impliquer dans les syndicats. Ce constat peut s'expliquer par des responsabilités que l'on attribue exclusivement aux femmes, mais aussi par les contraintes d'une « nature féminine » résultant d'une socialisation particulière. Toutefois, d'autres moyens peuvent être pris par les femmes pour faire savoir leur mécontentement ou pour échapper à des conditions insoutenables. Les plaintes au ministère constituent ainsi un des moyens utilisés par les filles et garçons de table, de façon individuelle ou collective.

3.5. Conclusion

Après avoir observé l'environnement de travail et les conditions des filles et garçons de table, nous pouvons conclure que ce métier n'est effectivement pas facile.

²⁰¹ *Ibid.*, « Déclaration sous serment de Grégoire Bomba », 1960-01-040/126, A-92, Montréal, 30 novembre 1937.

En effet, pour les filles de table en particulier, l'environnement de travail est hostile: frustrations, état de subordination, contrôle de leur corps. Le pourboire est au cœur des relations entre l'employé et son milieu, notamment en les subordonnant aux clients. Les conditions de travail des filles et garçons de table sont peu enviables, mais varient beaucoup selon les employeurs. Les salaires sont très bas, parfois même absents, laissant l'employé dépendre entièrement du pourboire. Les filles de table peuvent aller chercher un revenu supplémentaire à travers la prostitution, très présente dans leur milieu de travail, comme l'a révélé l'enquête Coderre. La Commission sur le salaire minimum des femmes a fixé les salaires si bas qu'elle n'a fait que condamner les filles de table à la pauvreté. Les ordonnances promulguées dans le cadre de cette commission par l'Office des salaires raisonnables ainsi que les ordonnances sur le repos hebdomadaire et les uniformes mettront du temps à être appliquées. En effet, un grand nombre de patrons ne les respectent pas et le gouvernement se montre indulgent envers eux. Les filles et garçons de table se voient également attribuer une multitude de tâches autres que le service aux tables, ce qui rend leur travail davantage exigeant. Si les unions prolifèrent après la guerre, la crise économique de 1929 freine toutefois leur expansion. L'Union internationale des employés d'hôtels et de restaurants, qui représente les filles et garçons de table à Montréal, connaît des hauts et des bas, mais intègre difficilement les femmes pendant toute la période étudiée. Par contre, les luttes contre le pourboire et contre le travail des femmes dans les endroits licenciés figurent parmi les principales causes défendues par l'union. Diverses grèves ont lieu, dont celle de mars 1919, qui a mobilisé les employés de plusieurs grands hôtels montréalais. Toutefois, les femmes sont pratiquement absentes de ces mobilisations et s'impliquent peu dans le syndicat. Une « nature féminine », socialement et culturellement attribuée à leur genre, les contraint à un tempérament docile. De plus, la double journée de travail et la courte durée de leurs quarts de travail constituent des contraintes propres à leur genre qui les empêchent de s'impliquer pour améliorer leurs conditions. Cependant, d'autres moyens sont pris pour échapper à leurs pénibles conditions de travail, tel le

mariage ou un changement fréquent d'emploi. Plusieurs garçons et filles de table adressent également des plaintes au ministère du Travail. Moins nombreuses que celles de leurs confrères masculins, les plaintes des filles de table sont également beaucoup moins intransigeantes. Malgré une grande tolérance du ministère envers les employeurs, certaines de ces plaintes peuvent néanmoins amener les inspecteurs du gouvernement à intervenir auprès de certains établissements, et contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de travail des employées.

CONCLUSION

L'entre-deux-guerres présente un contexte particulier d'entrée massive des femmes sur le marché du travail et de développement du milieu du divertissement. Ce contexte a donné lieu à de nombreux changements dans le monde du travail. Le métier de service aux tables, dans lequel des garçons et filles de table se côtoient, n'échappera pas à ces transformations. Dans le cadre de ce mémoire, nous avons tenté de comprendre l'évolution de ce métier pendant l'entre-deux-guerres, notamment en ce qui concerne les conditions de travail, spécifiquement celles des femmes, et les moyens employés pour les améliorer. Notre sujet, peu étudié au Québec, nécessitait que nous observions les recherches effectuées ailleurs dans le monde, notamment aux États-Unis. Les sources utilisées, de provenances diverses, nous ont permis de tracer un portrait du métier des garçons et filles de tables. Nous avons ainsi découvert des différences et asymétries entre les sexes au sein du métier.

Le milieu de la restauration s'est développé au cours de la période et une augmentation du nombre de filles et garçons de table peut être constatée. Les serveuses étaient plutôt jeunes et célibataires, en raison de la courte période pendant laquelle plusieurs femmes occupent un emploi à l'époque. Chez les serveurs, il y a une grande présence de nouveaux arrivants, davantage que chez les femmes. Toutefois, le nombre de nouveaux arrivants chute lors de la crise économique, alors que les hommes d'origine canadienne sont davantage enclins à accepter des métiers dits féminins.

Malgré la parité numérique des hommes et des femmes dans le métier, nous avons retrouvé beaucoup plus de petites annonces adressées aux femmes. Dans ces offres, on demande régulièrement aux femmes d'exécuter une multitude de tâches et d'avoir une belle apparence, qualités peu demandées aux hommes. À travers les photographies, les publicités et les petites annonces, nous avons observé les lieux de travail dans lesquels se retrouvent les filles et garçons de table. Nous avons constaté que les deux sexes se côtoient peu au sein du métier de service aux tables. Nous retrouvons les femmes davantage dans les salons de thé, les restaurants, cafés et salles à manger ainsi que dans les cafétérias et comptoirs lunch. On remarque que les hommes sont davantage en contact avec l'alcool, travaillant

surtout dans les bars et les hôtels. Les sources nous révèlent que les hommes se retrouvent davantage dans des endroits hauts de gamme que les femmes. L'attitude arborée dans l'exercice du métier, du moins celle que l'on observe sur les photos, varie entre les hommes, plutôt formels et sérieux, et les femmes, souriantes et décontractées.

La société perçoit de façon particulière le métier de fille de table pendant l'entre-deux-guerres. D'abord, on croit que la place des femmes est à la maison. On souhaite les évacuer du marché du travail, où elles sont traditionnellement exclues. En effet, les femmes sur le marché du travail, surtout celles mariées, sont associées à un problème moral. Dès lors, on attribue aux travailleuses des caractéristiques de femmes délinquantes. D'ailleurs, à travers nos archives, on constate que l'image de la prostituée, ayant besoin de protection, est fortement associée à la fille de table. De plus, le métier étant considéré comme peu prestigieux et non-qualifié, les filles de table sont traitées de manière servile par le public. À travers la littérature québécoise et les études américaines, nous constatons que les filles de table ont une perception honteuse d'elles-mêmes en raison de la nature de leur travail, mais surtout du traitement du public. Ce traitement est inégalitaire entre les filles et les garçons de table.

Le pourboire est au cœur de la relation entre l'employé et le client, puisqu'il concrétise la supériorité de ce dernier. Le pourboire vient également instaurer une relation de compétition entre les employés, rendant le métier de service aux tables individualiste. Une lutte contre le pourboire aura lieu en plusieurs pays pendant la période étudiée. Au Québec, cette option sera discutée dans le milieu syndical, mais ne donnera pas lieu à une grande lutte.

Le pourboire a une telle importance puisque le salaire des employés en dépend. Le salaire des femmes est en général plus bas que celui des hommes à l'époque. Beaucoup de plaintes de garçons de table retrouvées dans les dossiers du ministère du Travail avancent que les femmes font baisser les salaires ou « volent les jobs » aux hommes. Ces faibles salaires ont poussé certaines femmes à se tourner vers la prostitution pour réussir à joindre les deux bouts, mais leur nombre nous a été impossible à quantifier. Nous avons constaté, à travers le rapport Coderre, que les lieux de divertissement (cafés, restaurants) sont

davantage exposés aux réseaux de prostitution et ainsi les filles de table sont facilement en contact avec ce milieu.

Notre hypothèse de départ voulait que, comme c'était le cas aux États-Unis, les hommes jouissent de meilleures conditions puisqu'ils travaillent davantage dans des endroits hauts de gamme. Cependant, ces lieux ne sont pas toujours gage de bonnes conditions: certains grands restaurants montréalais n'offrent aucun salaire à leurs employés. De plus, les pourboires peuvent y être plus élevés, mais ne sont pas toujours au rendez-vous. Toutefois chez les taverniers, groupe seulement composé d'hommes, à la fin de l'entre-deux-guerres on constate que leurs conditions de travail se sont améliorées, notamment en raison de leur organisation syndicale forte.

Au début des années vingt, les femmes gagnent en moyenne la moitié du salaire des hommes. L'État tentera d'intervenir au niveau législatif en créant la Commission du salaire minimum des femmes, initiée en 1926. Cette Commission touche d'abord le milieu industriel, mais va s'étendre au secteur tertiaire. L'arrivée tardive des filles de table, la lenteur de l'enquête, le faible salaire minimum instauré et une clémence envers les employeurs figurent parmi les failles de cette commission. De plus, lorsque l'ordonnance concernant les filles de table entre finalement en vigueur en août 1937, celle-ci est plus ou moins appliquée. Les emplois des filles de table sont également en danger, puisque les patrons menacent de les remplacer par de jeunes garçons pour ne pas avoir à offrir le salaire minimum. En 1938, l'Office des salaires raisonnables est créé et une loi pour un salaire minimum sera appliquée aux garçons de table également.

Les heures de travail sont encadrées dans le cas de certains domaines, notamment l'industrie. Cependant, au début de la période aucune limitation des heures de travail n'encadre le travail des filles et garçons de table. Lorsqu'ils ne travaillent pas, on les oblige même parfois à être à la disposition du patron, sans salaire. Il existe des restrictions pour le travail de nuit des femmes mais celles-ci ne s'appliquent pas aux filles de table. En 1938, on limite finalement les heures de travail dans les restaurants et hôtels à 55 heures pour les femmes et 72 heures pour les hommes.

La loi sur la journée de repos hebdomadaire a également évolué au cours de la période. Plusieurs jouissent d'un congé hebdomadaire depuis 1907, en raison de la loi sur l'observance du dimanche, mais celle-ci n'inclut pas les employés de restaurants et hôtels. En 1920, la loi sur le repos hebdomadaire est appliquée aux garçons de table seulement, mais celle-ci porte à confusion et est difficile à appliquer. En 1925, on modifie la loi, mais celle-ci manque toujours de clarté et est encore plus ou moins appliquée. Il faudra attendre jusqu'en 1935 pour que les garçons et filles de table aient tous droits à une journée de congé par semaine. Mais jusqu'à la fin de la période, cette loi ne s'applique qu'aux villes et cités.

L'organisation syndicale à Montréal pour les filles et garçons de table se fait autour de l'Union des employés d'hôtels et de restaurants. Cette union internationale est reconnue aux États-Unis et au Canada (HERE) pour être raciste et sexiste. Au Québec, au début de l'entre-deux-guerres, des efforts sont faits pour inclure les femmes dans l'organisation. Même qu'en 1919 une femme est déléguée pour la *Waitresses Union* au CMTM. Cependant, les filles de table ne se sentent pas bien représentées par l'Union et souhaitent créer leur propre union nationale. Des filles de tables tentent de mettre sur pied une nouvelle union en 1921, mais cette initiative sera sans succès. Au cours des années vingt, constatant que les femmes sont sur le marché du travail pour y rester, les dirigeants de l'Union des employés d'hôtels et de restaurants tentent de les intégrer davantage. Le raisonnement du syndicat est clair: les filles doivent être syndiquées pour leur bien, mais pour celui des hommes également puisque leurs conditions et emplois sont, selon eux, menacés. Cependant, des tensions entre les sexes existent au sein de l'Union dans les années vingt et les femmes unionistes sentent qu'elles ne sont pas prises au sérieux. Dans les années trente, le contexte de crise économique change l'attitude inclusive du syndicat envers les femmes. Une opposition au travail des femmes se fait sentir au sein de la société. Au sein de l'Union, leur exclusion est également observable: lors de la mise en branle des auditions pour la Commission du salaire minimum des femmes en 1935, les commissaires ne parviennent pas à trouver un syndicat montréalais en mesure de discuter du cas des filles de table. Ne représentant que des hommes, la nouvelle Union des employés de tavernes est en pleine expansion pendant les années trente. Celle-ci va même jusqu'à voter une résolution pour empêcher les employeurs d'engager des femmes dans les endroits licenciés.

En 1937, quelques nouvelles filles de table sont recrutées au sein de l'Union, mais les tentatives pour les attirer sont encore rares.

Quelques grèves impliquant des garçons et filles de table ont lieu au cours de la période étudiée à Montréal. La plus importante est celle des hôtels montréalais en 1919. Cette grève, qui dure quelques semaines et implique 158 employés, inclut peu les filles de table. Les briseurs de grève seront en grande partie des jeunes filles, ce qui leur attirera l'opinion négative des unionistes masculins. La grève s'avère tout de même profitable pour les employés puisque les salaires s'en trouvent augmentés. Bien que peu nombreux, d'autres conflits mineurs et la ratification de conventions collectives marqueront également la période pour les garçons et filles de table.

Une question reste au cœur de ce mémoire : celle du genre. En effet, plusieurs éléments au sein du métier de filles et garçons de table sont naturellement attribués à chaque sexe de façon à créer des doubles standards. D'abord, à travers les photographies et les petites annonces, on s'attend davantage à ce que les filles de table sourient, aient une attitude plaisante et une belle apparence, exigences rarement attendues des hommes. Également, on assume que les femmes accomplissent une multitude de tâches autres que le service aux tables. D'autre part, quand les taverniers se font demander d'effectuer des tâches d'entretien, l'Union proteste en arguant qu'elles sont contraires aux mesures d'hygiène. Cela illustre un double standard au sein du métier. Au niveau syndical, on tente de recruter des membres féminins, mais on ne les inclut pas dans les luttes. Certes, plusieurs facteurs spécifiques à la condition des femmes les empêchent de s'impliquer : les grossesses, le mariage, la courte durée de l'occupation d'un emploi, la double journée. Cependant, certaines limites sont également imposées aux femmes : à l'époque la société conçoit la femme comme naturellement faible, douce et ayant besoin de protection. Leur adhésion au syndicat est donc nécessaire pour leur propre protection, mais leur implication dans ce milieu masculin n'est pas souhaitée ou encouragée puisqu'elle est considérée contraire à la « nature féminine ». Les femmes vont développer d'autres moyens de résistance contre de piètres conditions de travail : changement fréquents d'emplois, plaintes adressées au ministère du Travail, commentaires à voix basses ou confidences aux proches. Par ailleurs, on constate que l'asymétrie entre les genres dans le contexte familial et sociétal

vient imposer aux filles de table une résistance plus discrète et des conditions de travail qui leur sont particulières.

Les questions soulevées sur le métier de service aux tables dans le cadre de ce mémoire mériteraient d'être posées aujourd'hui. Les heures de travail, les salaires, le système de pourboire, l'inégalité de traitement entre les sexes, sont tous des enjeux qu'il serait intéressant d'analyser au sein du métier aujourd'hui à Montréal. Observer une faible évolution depuis l'entre-deux-guerres encouragerait peut-être les serveurs et serveuses d'aujourd'hui à se solidariser.

ANNEXE A

LE CORPUS DE PHOTOGRAPHIES

Les bars, cabarets et tavernes



Figure I. *Intérieur d'une taverne, Montréal vers 1925.* Anonyme, Musée McÇord, MP-0000.587.125.

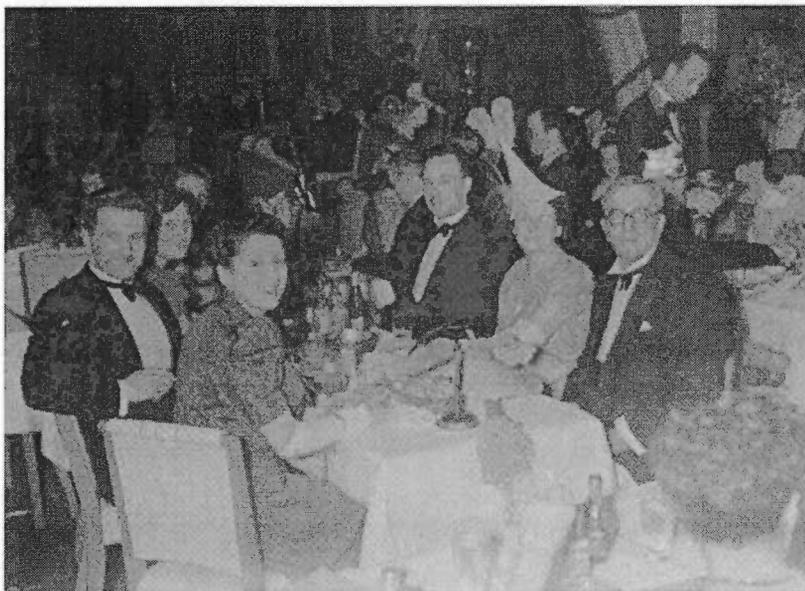


Figure II. *Social. Normandie Roof, Conrad Poirier, 1 janvier 1939, Montréal,* Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P48, S1, P4342.



Figure III. *College. University of Montreal, Conrad Poirier, 8 janvier 1940, Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P48,S1,P4905.*

Les hôtels et motels



Figure IV. *Feature. At the Ritz : Mr. Hannan, maître d'hôtel, Conrad Poirier, 8 octobre 1944, Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P48,S1,P10530.*



Figure V. *Bar de l'hôtel Windsor, à Montréal. Paul Girard, 195?, Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, E6,S7,SS1,D215008*

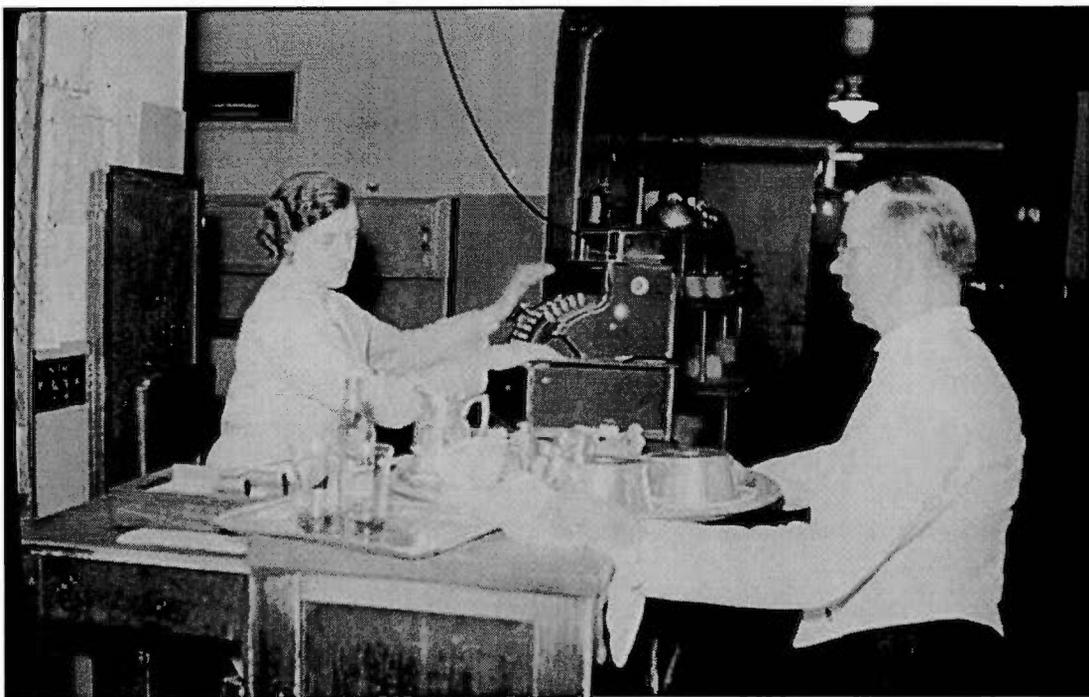


Figure VI. *Hotel. Every dish Must Pass The Checker(Mount Royal Hotel)*, Conrad Poirier, 6 février 1937, Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P48,S1,P1412.

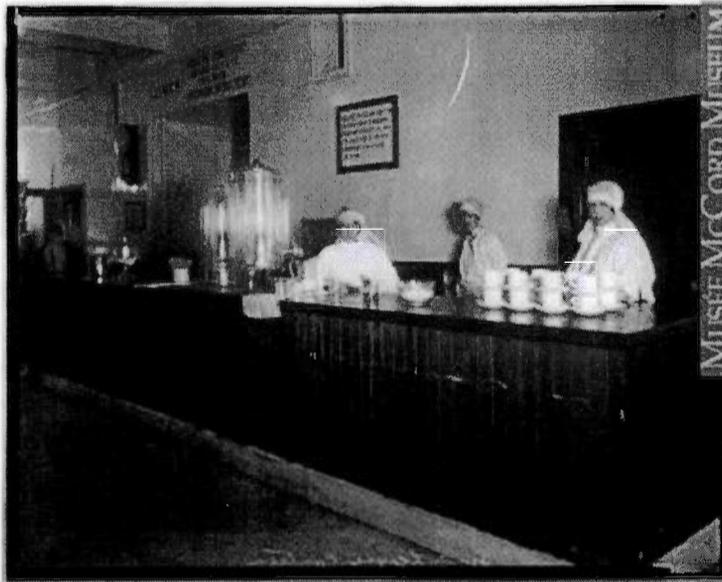
Caf t ria ou *lunchroom*

Figure VII. *Caf t ria de la Junior League dans un h pital de Montr al, Notman & Son, 1927, Montr al, Mus e McCord, VIEW-24217.*

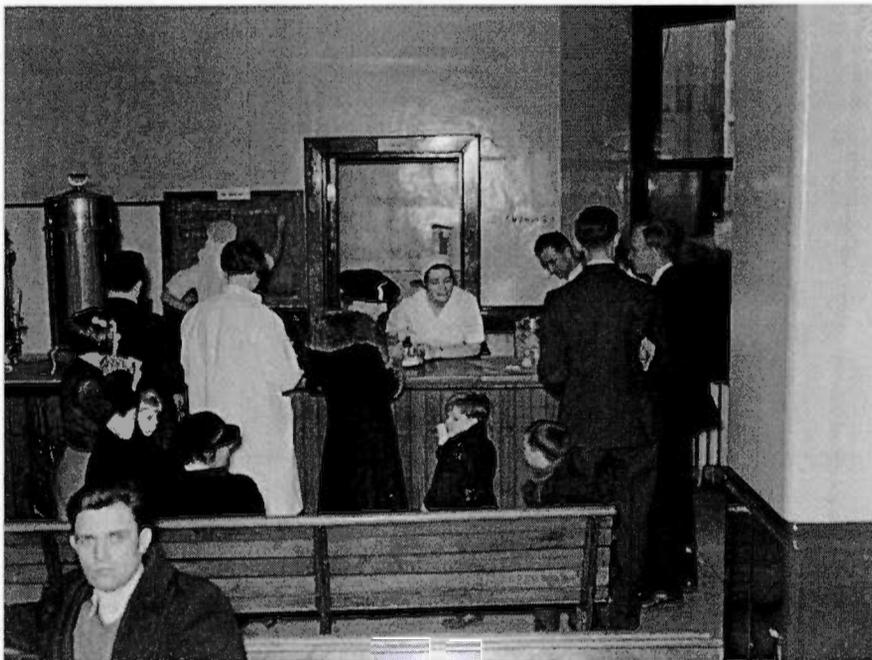


Figure VIII. *Junior League. Montreal General Hospital, Conrad Poirier, 25 mars 1938, Montreal, Biblioth que et Archives nationales du Qu bec, P48, S1, P2586.*

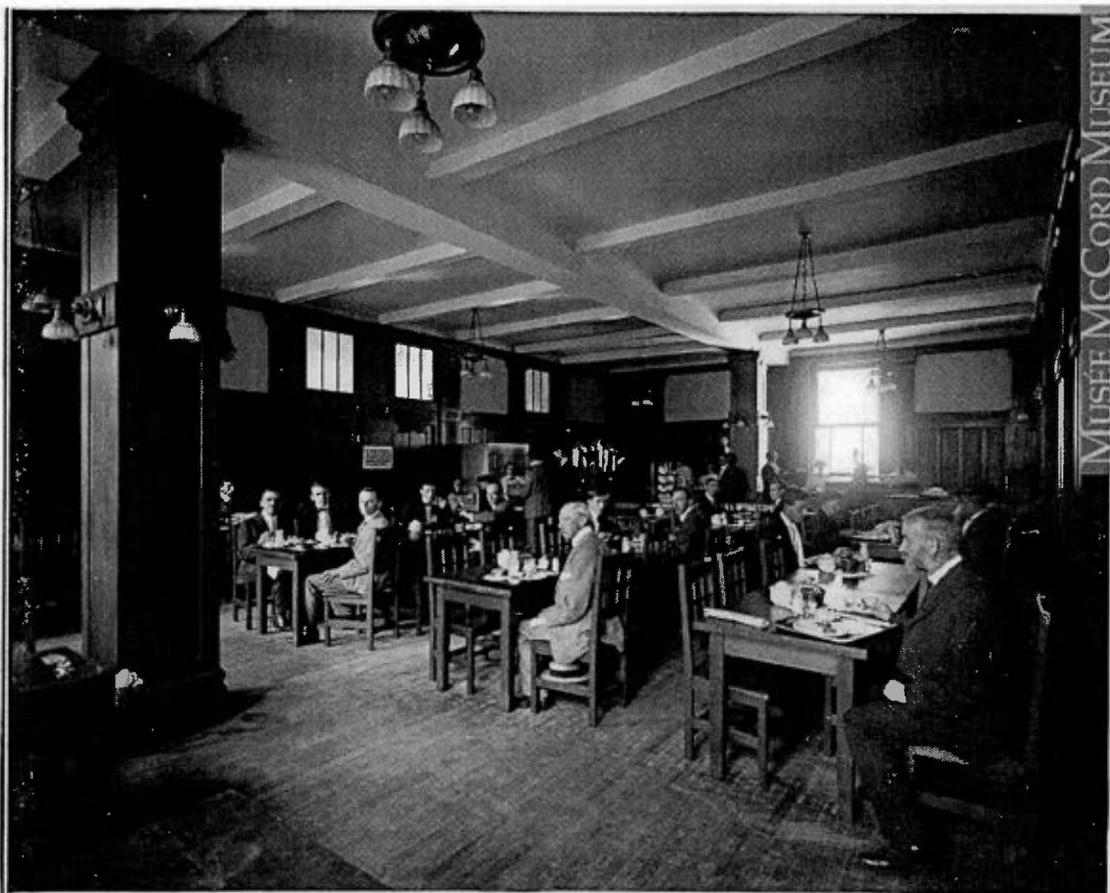


Figure IX. *Salle à manger*. Y.M.C.A, Notman and son, 1913, Montréal, Musée McCord, VIEW-13321.

Les clubs



Figure X. *Hôtellerie. Ministère du Commerce et de l'Industrie. (Mount Stephen Club), Claude Décarie, novembre 1948, Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, E6, S7, SS1, D46500.*

Comptoirs de restauration et *quick lunch*

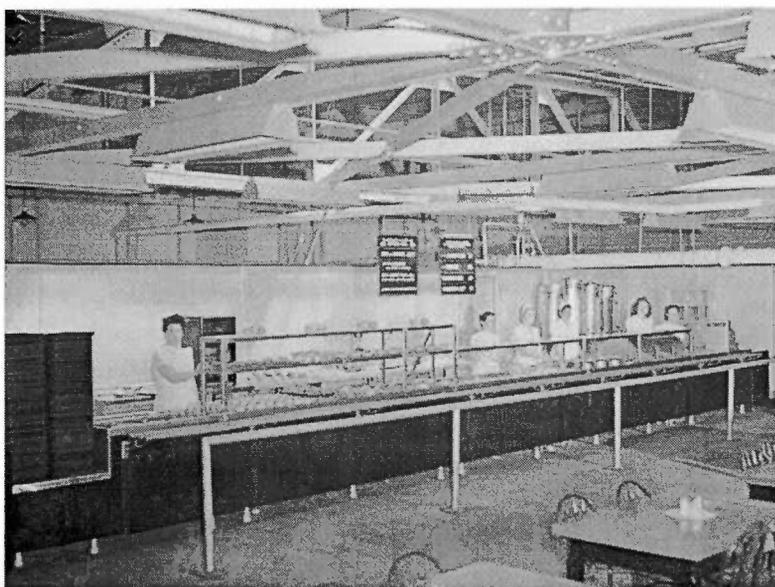


Figure XI. *Commercial. Cordner's Restaurant.* Conrad Poirier, 15 mai 1946, Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P48,S1,P12949.



Figure XII. *Commercial. Briton Restaurant.* Conrad Poirier, 12 novembre 1940, Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P48,S1,P4992.



Figure XIII. *Snowshoeing. Arguing for food. Marché st-Jacques*, Conrad Poirier, 29 janvier 1938, Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P48, S1,P3184.



Figure XIV. *Feature. Palestre nationale*. Conrad Poirier, 5 juin 1944, Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P48, S1,P10449.
Restaurants, cafés et salles à manger



Figure XV. Restaurant du 9^e étage chez Eaton, 700, rue Sainte-Catherine Ouest. Intérieur, vue d'un comptoir de service. J.-P. Gariépy, 1930-1931, Montréal, Collection d'image d'aménagement. Bibliothèque de l'Université de Montréal, PB22005.



Figure XVI. Commercial. Café Royal, Conrad Poirier, 23 août 1947, Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P48, S1, P14896.



Figure XVII. *News. Red Cross Restaurant, Conrad Poirier, 17 septembre 1940, Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P48, S1,P5586.*



Figure XVIII. *Feature. Sadie Hawkins Week (restaurant Murray's). Conrad Poirier, 11 novembre 1938, Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P48, S1, P2298.*



Figure XIV. *Social. At the Samovar, Conrad Poirier, 12 juillet 1940, Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P48, S1, P5877.*



Figure XX. *Snapshot. At Moishes. Conrad Poirier, 23 juin 1946, Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P48,S1,P14292.*



Figure XXI. *Intérieur d'un restaurant*. Notman and son, 1934, Montréal, Musée McCord, VIEW-25396.

Salon de thé et confiseries



Figure XXII. *Diana Sweets Limited, Ste Catherine St entrance (corner of Peel)*, Novelty Manufacturing and Art Co, 193?, Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 0004458081.



Figure XXIII. *Diana Sweets Limited, Peel St Entrance (Corner of Ste-Catherine)*, Novelty Manufacturing and Art Co, 193?, Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 0004387953.



Figure XXVI. *Venus Sweets Restaurant and Tea Room, 970 Ste Catherine St. West, Novelty Manufacturing and Art Co, entre 1910 et 1948, Montréal, Bibliothèques et Archives nationales du Québec, Collection Michel Bazinet, 0002636503.*

Extérieur de Montréal



Figure XXV. *Camp Wooden Acres. Dining Room.* Conrad Poirier, 22 août 1942, Saint-Adolphe-d'Howard, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P48, S1, P7411.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

Archives de l'Université de Montréal, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, *Le Monde ouvrier*, No. 1 à 4, 1919-1923 et 1926-1939, Montréal.

Bibliothèque et archives Canada, Fédération provinciale du travail du Québec, *Le Monde ouvrier*, MG31-B54, 1924-1925, Gatineau.

BANQ, fond du Ministère du travail, E24, 1960-01-040, 1931 à 1939, Québec.

BANQ, Collection nationale, *Montreal Daily Star*, microfilm, MIC A-23, 1919-1939, Montréal.

BANQ, Collection numérique, *La Patrie*, 1919-1939, <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/634107>, en ligne.

BANQ, Collection nationale, *La Presse*, microfilm, MIC A-28, 1919-1939, Montréal.

BANQ, « Rapport complet de l'Honorable Juge Coderre », collection nationale, Env. 5477, Montréal, 13 mars 1925.

BANQ, Collection numérique, « Annuaires Lovell de Montréal », <http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/lovell/>, en ligne.

BANQ Rosemont-Petite Patrie, Collection Michel Bazinet, Novelty Manufacturing and Art Co, Cartes postale(CP), Montreal.

BANQ Vieux-Montréal, fond Conrad Poirier, P48, 1912-1968, <http://www.banq.qc.ca/collections/images/>, en ligne.

BANQ Vieux Montréal, *Ministère du Commerce et de l'Industrie*, E6, S7, SS1, <http://www.banq.qc.ca/collections/images/>, en ligne.

Bibliothèque d'aménagement de l'Université de Montréal, Collection d'objet numérique, Fonds de la succession Pierre-Richard Bisson, <http://calypso.bib.umontreal.ca/cdm4/droits.php>, en ligne.

Bibliothèque de L'UQAM, collection Publications gouvernementales, ministère du travail du Canada, *Sixième recensement du Canada, 1921*, « Population active par occupations », +CA1CS98-1921, volume 4, 1921, Montréal.

Bibliothèque de L'UQAM, collection Publications gouvernementales, ministère du travail du Canada, *Septième recensement du Canada, 1931*, «Population active par occupations», +CA1CS98-1931, volume 7, 1931, Montréal.

Bibliothèque de l'UQAM, collection Publications gouvernementales, ministère du travail du Canada, *Huitième recensement du Canada, 1941*, «Population active par occupations, industries, etc.», + CA1CS98-1941, volume 7, 1941, Montréal.

Bibliothèque de l'UQAM. Collection Publications gouvernementales, ministère du travail du Canada, «La gazette du travail», + CA1 L12-1/, 1919-1939, Montréal.

Musée Mccord, archives photographiques Notman, <http://www.mccord-museum.qc.ca>, en ligne.

LES FEMMES ET LE TRAVAIL RÉMUNÉRÉ (Québec-Canada)

ACTON, Janice. *Women At Work Ontario, 1850-1930*, Toronto, Canadian Scholars' Press and Women's Press, 1974, 419 p.

BAILLARGEON, Denyse. *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal, 2012, 281 p.

BARRY, Francine, *Le travail de la femme au Québec : l'évolution de 1940 à 1970*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1977, 80 p.

BISSON, François. *L'État et le placement des chômeurs au Québec. Les premiers bureaux d'emplois publics, 1909-1932*, thèse de doctorat, Montréal, UQAM, 2007, 354 p.

BRADBURY, Bettina. «Women history and working class history», *Labour / Le Travail*, Vol. 19 printemps 1987, p. 23-43.

BRADBURY, Bettina. *Familles ouvrières à Montréal*. Montréal, Boréal, 1995, 368 p.

CHARRON, Catherine. *Parcours de travail aux marges de l'emploi: Récits du salariat domestique, Québec, deuxième moitié du XXe siècle*, thèse de doctorat, Université Laval, Québec, 2015, 324p.

DUPONT, Antonin. *Taschereau*, Montréal, Guérin, 1997, 400 p.

FRAGER, Ruth, PATRIAS, Carmela. *Discounted Labor: women workers in Canada, 1870-1939*, Toronto, University of Toronto Press, 2005, 189 p.

JAMESON, Elizabeth et McManus, Sheila. *One Step Over the Line, Toward an History*

of *Women in the North American West*, Edmonton, University of Alberta Press, 2008, 446 p.

LACOVETTA, Franca, DRAPER, Paula, VANTRESCA, Robert. *A Nation of Immigrants Women, Workers and Communities in Canadian History 1840s-1960s*, Toronto, University of Toronto Press, 512 p.

LAVIGNE, Marie et PINARD, Yolande, *Travailleuse et féministe: les femmes dans la société québécoise*, Montréal, Boréal express, 1983, 430 p.

LAVIGNE, Marie et Stoddart, Jennifer. « Les travailleuses montréalaises entre les deux-guerres », *Labour / Le Travail*, vol. 2, 1977, p.171

LE COLLECTIF CLIO. *L'histoire des femmes ou Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour éditeur, 1992, 646 p.

LÉVESQUE, Andrée. *La norme et les déviantes. Des femmes au Québec pendant l'entre-deux-guerres*, Montréal, Les Éditions du Remue-ménage, 1989, 232 p.

MANN TROFIMENKOFF, Susan et PRENTICE, Alison. *The Neglected Majority, essays in Canadian Women History*, Toronto, McClelland and Stewart, 1977, 192 p.

MARSDEN, Lorna R. *Canadian Women and the Struggle for Equality*, Oxford, Oxford University Press, 2012, 290 p.

MCMMASTER, Lindsey. *Working Girls in the West: Representations of Wage-Earning Women*, Vancouver, UBC Press, 2008, 209 p.

PRENTICE, Alison. *Canadian Women, A History*. Toronto, Harcourt Brace Jovanovich, 1988, 496 p.

ROBERTS, Wayne. *Honest womanhood : feminism, femininity and class consciousness among Toronto working women, 1896-1914*, Canada, New Hogtown Press, 1976, 60 p.

SANGSTER, Joan. *Earning Respect: The Lives of Working Women in Small-Town Ontario, 1920-1960*, Toronto, Toronto University Press, 1995, 334 p.

SCHWEITZER, Sylvie. *Les femmes ont toujours travaillé, Une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècle*, Paris, édition Odile Jacob, 2002, 329 p.

SRIGLEY, Katrina. *Breadwinning Daughters: Young Working Women in a Depression-Era City, 1929-1939*, Toronto, University of Toronto Press, 2010, 206 p.

STRONG-BOAG, Veronica. «The Girl of the New Day: Canadian Working Women in the 20's», *Labour/Le travail*, vol. 4, 1979, p. 131-164.

VOSKO, Leah F(dir.). *Precarious employment: Understanding labour market in Canada*, McGill Queen's university Press, Montreal, 2006, 485 p.

LE MOUVEMENT SYNDICAL (Québec-Canada)

BRIGHT, David. *The Limits of Labour: Class Formation and the Labour Movement in Calgary 1883-1929*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1998, 276 p.

BRISKIN, Linda. *Union sisters: women in the labour movement*, Canadian Scholars' Press and Women's Press, Toronto, 1990, 428 p.

COPP, Terry. *Classe ouvrière et pauvreté*, Boréal, Montréal, 1978, 213p.

DIONNE, Bernard. «Les Canadiens français et les syndicats internationaux: Le cas de la direction du Conseil des métiers et du travail de Montréal (1938-1958)», *Revue d'histoire de l'Amérique Française*, Volume 43, numéro 1, été 1989, p. 31-61.

FAHMY-EID, Nadia et PICHÉ, Lucie. *Si le travail m'était conté autrement. Les travailleuses de la CTCC-CSN : quelques fragments d'histoire 1921-1976*, Montréal, CSN, juin 1987, 112 p.

GAGNON, Mona-Josée. *Les femmes dans le mouvement syndical québécois*, Ste-Foy, Département des relations industrielles Université Laval, 1977, p. 17-36.

HERON, Craig. *The Canadian Labour Movement, A Short Story, third edition*, James Lorimier and Compagny, Toronto, 2012, 236 p.

HOIBERG, Anne(ed.), *Women and the world of work*, New York, Plenum Press, 1980, 403 p.

LEDOUX, Denis et DESÎLETS, Christian. *Histoire des normes du travail au Québec de 1885 à 2005: de l'Acte des manufacturiers à la Loi sur les normes du travail*, Les Publications du Québec, 2006, 319 p.

LEROUX, Eric. «Un moindre mal pour les travailleuses? La Commission du salaire

minimum des femmes du Québec, 1925-1937», *Labour/Le Travail*, no 51, printemps 2003, p. 81-114.

MARANDA, Jeanne. *La syndicalisation féminine au Québec, Les cahiers de la Femme*, vol 25, no 3,4, p. 47-49.

McCALLUM, Margaret E. «Keeping Women in Their Place: The Minimum Wage in Canada, 1910-25», *Labour/Le Travail*, no 17, Printemps 1986, p. 29-56.

MURRAY, Sylvie et TREMBLAY, Elyse. *Conseil des travailleuses et travailleurs du Montréal métropolitain: Cent ans de solidarité*, Montréal, VLB éditeur, 1987, 150 p.

PALMER, Bryan D. *The Character of class struggle: Essays in Canadian Working-Class History, 1850-1985*, McClelland and Stewart, Toronto, 1986, 240 p.

LE MÉTIER DE SERVICE AUX TABLES

AURIÈRES, Albert. *Le service du restaurant, des étages, du salon de thé, du bar*, Flammarion, Paris, 1948, 247p.

COBBLE, Dorothy Sue. «“Practical women”: Waitress unionists and the controversies over gender roles in the food service industry, 1900–1980», *Labor History*, 1988, Vol.29 (1), p. 5-31.

COBBLE, Dorothy Sue. «Rethinking Troubled Relations Between Women and Unions: Craft Unionism and Female Activism», *Feminist Studies*, 16.3 (1990), 524 p.

COBBLE, Dorothy Sue. *Dishing it out, waitresses and their union in the twentieth century*, Illinois, University of Illinois Press, 1991, 327 p.

DONOVAN, Frances. *The Woman Who Waits*, Boston, Richard G.Badger, 1919, 228 p.

GETMAN, Julius G. *Restoring the Power of Union: It takes a Movement*, Yale University press, New Haven and London, 2010, 381 p.

HERON, Craig. *Booze: A Distilled History*, Toronto, Between the lines, 2003, 497 p.

HILL, Janet M. *The up-to-date waitress*, Little brown and company, Boston, 1934, 184 p.

HOBBS, Margaret et SANGSTER, Joan(ed.). *The Women Worker, 1926-1929*

published by The Canadian Federation of Women's Labour League, Canadian Committee on Labour History, St. John's, 1999, 284 p.

JOSEPHSON, Matthew. *Union House, Union Bar: The History of the Hotel and Restaurant employees and bartenders international union AFL-CIO*, New York, Random House, 1956, 369 p.

LINTEAU, Paul-André. *La rue ste-Catherine, au cœur de la vie montréalaise*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2010, 237 p.

OWINGS, Alison. *Hey, waitress!: the USA from the other side of the tray*, Berkley, University of California Press, 2002, 334 p.

PAULES, Greta. *Dishing it out: Power and resistance among waitresses in a New Jersey restaurant*. Philadelphia, Temple University Press, 1991, 225 p.

REITER, Esther. "Life in a Fast-Food Factory." In *On the Job: Confronting the Labour Process in Canada*, edited by Craig Heron and Robert Storey, Kingston and Montreal, McGill-Queen's University Press, 1986, p. 309-326.

RICHMAN, Shaun. «Ideology vs. 'Rule or Ruin' Politics in the Downfall of the Communists in the NYC Hotel and Restaurant Employees Union, 1934-1952», *American Communist History*, vol. 11, no. 3, Dec. 2012, p. 243-264.

ROY, Gabrielle. *Bonheur d'occasion*, Montréal, Boréal, 1945, 455 p.

RUEL, Francine. *Ma mère est une flamant rose*, Montréal, Libre expression, 2013, 176 p.

SPRADLEY, James P. et Brenda J. Mann. *The Cocktail Waitress, Woman's Work in a Man's world*. États-Unis, John Wailey & Sons, 1975, 240 p.

STRONG-BOAG, Veronica. *The New Day Recalled : lives of girls and women in English Canada, 1919-1939*, Toronto, Copp Clark Pittman, 1988, 233 p.

WHYTE, William Foote. *Human relations in the restaurant industry*, Oxford, Mcgraw- Hill, 1948, 378 p.

MÉTHODOLOGIE ET THÉORIE

BEAUD, Jean-Pierre et PRÉVOST, Jean-Guy. « La classification canadienne des occupations pendant l'entre-deux-guerres: réflexion sur un cas d'indépendance statistique», *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, Vol. 25, No. 3, 1992, p. 489- 512.

- BURKE, Peter. *Eyewitnessing : The Use of Images as Historical Evidence*, Londres, Reaktion, 2001, 224 p.
- CURTIS, Bruce. *The Politics of population: State Formation, Statistics, and the Census of Canada, 1840-1875*, University of Toronto Press, Toronto, 2001, 385p.
- DAGENAIS, Huguette. « Méthodologie féministe et anthropologie : une alliance possible », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 11, n° 1, 1987, p. 19-44.
- DELPHY, Christine, *L'ennemi principal 2, penser le genre*, édition syllepse, Paris, 2009, p. 297.
- DUMONT, Micheline. *Découvrir la mémoire des femmes, une historienne face à l'histoire des femmes*, Éditions du Remue-ménage, Montréal, 2001, 159 p.
- DUPRAT, Annie. *Images et Histoire: outils et méthodes d'analyse des documents iconographiques*, Belin, Paris, 2007, 224p.
- FERRANTI, Ferrante. *Lire la photographie*, Boréal, Rosny-sous-bois, 2003, 223 p.
- FRASER, Nancy, «What's Critical about Critical Theory? The Case of Habermas and Gender», *New German Critique*, No. 35, printemps-été 1985, p. 97-131.
- GERVEREAU, Laurent. *Voir comprendre analyser les images*, Éditions de la Découverte, Paris, 1994, 192 p.
- RENNEN, Bonnie et HARDT, Hanno(dir.). *Picturing the Past: Media, History and Photography*, University of Illinois Press, Chicago, 1999, 263 p.
- MACIEJEWSKY, Andrzej. *D'après Notman: Regards sur Montréal un siècle plus tard*, Firefly books, Ontario, 2003, 143 p.
- POIRIER, Conrad. *Le Montréal des années '40* (catalogue d'exposition), Ministère des affaires culturelles, Archives nationales du Québec, 1988, 23 p.
- SOARES, Angelo. « Les qualifications invisibles dans le secteur des services : le cas des caissières de supermarchés », *Lien social et Politiques*, n° 40, 1998, p. 105-116.